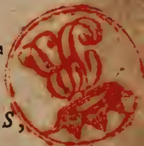
LES MOEURS DES CHRESTIENS.

Par Monsieur FLEURY, *Prêtre, Precepteur de Monseigneur de Vermandois.*







A PARIS,

Chez la Veuve GERVAIS CLOUZIER, au Palais, sur les degrez en montant pour aller à la Sainte Chapelle, au Voyâgeur.

M. DC. LXXXVIII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.





TABLE
DES TITRES
contenus dans ce Traité.

Fin de la Table.



Approbation de Monseigneur l'Evêque de Meaux.

LE meilleur remede qu'on puisse apporter au relâchement de la discipline, c'est de representer aux Chrétiens les mœurs de leurs Peres, & de les rappeler à l'origine du Christianisme. C'est ce que fait M. Fleury avec beaucoup de savoir & de pieté. Ainsi nous exhortons les Fidelles à lire soigneusement cet ouvrage, dans lequel nous n'avons rien trouvé que de conforme à la foy Catholique, Apostolique & Romaine. Donné à Paris le 28. Fevrier 1682.

J. BENIGNE, E. de Meaux.

Approbation de Monsieur Pirot, Docteur & Professeur de Sorbonne.

SI grande que ce soit l'idée se peut faire de cet ouvrage, qui porte pour titre *Les Mœurs des Chrétiens*, sur celui qu'on a vû des Mœurs des Israëlites; je la tiens parfaitement executée, & tout-à-fait remplie. L'auteur me paroît en tous deux lui-même, également juste, exact, & pieux, ne réüssissant pas moins à peindre les choses même qu'à crayonner des ombres, & marquant aussi naturellement le caractére des Fidelles de la nouvelle alliance, qu'il avoit fait celui des Israëlites, qui n'étoient que les figures des Chrétiens. C'est le témoignage que je crois devoir au public, autant que je suis capable de juger de ce livre, aprés l'avoir lû avec application. En Sorbonne le 18. Février 1682. PIROT.



Extrait du Privilege du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roi donné à Paris le deuxiéme jour de Janvier 1681. Signé REVEREND. Et ſcellé du grand ſceau de cire jaune. Il eſt permis à CLAUDE FLEURY, Prêtre, Précepteur de Monſeigneur de Vermandois, de faire imprimer un livre intitulé. *Les Mœurs des Chrétiens*, pendant le tems de vingt années conſécutives, à commencer du jour qu'il ſera achevé d'imprimer : Faiſant défenſes à tous Libraires, & Imprimeurs de le contrefaire, même d'en vendre d'impreſſion étrangere ſur peine de confiſcation des exemplaires, amende arbitraire, dépens, dommages & intereſts, ainſi qu'il eſt plus au long contenu eſdites Lettres de Privilege.

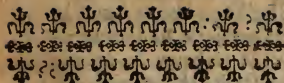
Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Imprimeurs &

Libraires de la ville de Paris, le 25. Avril 1681.

Et ledit sieur FLEURY a cedé son droit de Privilége à la veuve Gervais Clouzier, Marchande Libraire, pour le present Traité, suivant l'accord fait entr'eux.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 24. Mars 1682.

MOEURS



MOEURS DES CHRETIENS.


JE diviſeray ce diſcours en quatre parties. La premiere repreſentera les mœurs des Chrêtiens de Jeruſalem juſques à ſa ruine ſous Veſpaſien. Ce premier état du Chriſtianiſme fut ſi parfait, que bien qu'il ait peu duré, il merite d'eſtre conſideré ſéparement. La ſeconde partie comprendra tout le temps des perſecutions, qui eſt de trois ſiecles entiers. Dans la troiſiéme je décriray l'état de

I. DIVISION DE CE TRAITÉ.

l'Egliſe en liberté depuis le quatriéme ſiecle. Et dans la quatriéme je tâcheray de montrer les cauſes des changemens qui ſont arrivez depuis.

II. Premiere Part, *Egliſe de Jeruſalem.*

Comme la Religion Chrêtienne n'eſt pas une invention des hommes, mais un ouvrage de Dieu, elle a eu d'abord toute ſa perfection, auſſi bien que l'univers : & ce ſeroit une erreur deteſtable de croire que dans la ſuite des ſiecles on ait trouvé quelque choſe, touchant les mœurs & la conduite de la vie, plus utile, plus ſage, & plus ſublime, que ce que Jesus-Christ a enſeigné à ſes Apôtres, & les Apôtres à leurs Diſciples. Mais cette doctrine ſi excellente a produit differens effets, ſuivant la differente diſpoſition des hommes qui l'ont reçuë, & les differentes meſures de grace dont Dieu l'a accompagnée. Les vrais Iſraëlites déja inſtruits par la tradition de leurs peres, & par

la lecture des Ecritures saintes, élevez dés le berceau dans la connoissance du vray Dieu & l'observation de sa Loy; se trouverent disposez à la pratiquer dans sa perfection, si-tost que ce cette perfection leur eut esté découverte, & qu'ils eurent compris quel salut le Messie leur devoit procurer, & quel devoit estre son Royaume. Mais il estoit bien plus difficile d'amener à la perfection les Gentils, qui avoient vêcu jusques là sans Dieu & sans loy, accoûtumez à se laisser mener comme des bestes devant des idoles insensibles, & à se plonger dans toutes sortes de crimes. C'est donc dans les Chrêtiens de la premiere Eglise de Jerusalem qu'il faut chercher l'exemple de la vie la plus parfaite; & par consequent la plus heureuse qui puisse estre sur la terre. *Eph. 2. 12. Cor. 12. 2.*

Voicy comme l'Ecriture nous les dépeint: *Ils perseveroient* *Act. 2. 41.*

dans la doctrine des Apôtres, dans
Ibid. 43. &c. *la communion de la fraction du pain, & dans les prieres.* Et ensuite : *Ceux qui croyoient estoient tous unis ensemble; & tout ce qu'ils avoient estoit commun. Ils vendoient leurs possessions & leurs biens & ils les distribuoient à tous selon le besoin de chacun. Ils continuoient d'aller tous les jours, avec union d'esprit, dans le temple, & rompant le pain par les maisons : ils prenoient leur nourriture avec ioye & simplicité de cœur, loüant Dieu, & estant aymez de tout le*
Act 4. 32. *monde.* Et ailleurs : *Toute la multitude de ceux qui croyoient, n'estoit qu'un cœur & qu'une ame; aucun d'eux ne s'aproprioit rien de tout ce qu'il possedoit, mais ils mettoient tout en commun. Il n'y*
35. *avoit point de pauvre parmi eux, parce que tous ceux qui avoient des terres ou des maisons les vendoient, & en apportoient le prix. Ils le mettoient aux pieds des Apôtres, & on le distribuoit à chacun selon son besoin.* Et encore ailleurs : *Il*

se faisoit beaucoup de miracle de prodiges parmi le peuple par les mains des Apôtres, & ils estoient tous d'un mesme esprit dans la galerie de Salomon. Aucun des autres n'osoit se joindre à eux mais le peuple leur donnoit de grandes louanges. Et le nombre de ceux qui croyoient au Seigneur, tant des hommes que des femmes, s'augmentoit de plus en plus. Act. 5. 12. 13. 14

Le sommaire de cette description, est l'instruction, la priere, la communion, l'union des cœurs, la communication des biens temporels, la joye en eux-mêmes, & au dehors, le respect, l'estime, l'amour du peuple. Cette Eglise estoit composée de gens de tout sexe, de tout âge, & de toutes conditions; Elle monta bientost à un fort grand nombre, puisqu'il s'en convertit trois mille à la premiere predication de S. Pierre, & cinq mille à la seconde, & qu'il est dit plusieurs fois, que le nombre

des fidelles croissoit de jour en jour. Ils estoient la pluspart mariez, puisque la continence parfaite avoit esté rare jusques alors. Ils estoient logez separément, puisqu'il est dit que l'on alloit par les maisons rompre le pain, c'est à dire, consacrer & distribuer la sainte Eucharistie. Toutesfois ils vivoient en commun, reduisant tous leurs biens en argent, que les Apotres, & ensuite les sept Diacres, distribuoient à chacun selon son besoin, avec tant de fidelité & de prudence qu'il n'y avoit point de pauvre.

Voila donc un exemple sensible & réel de cette égalité de biens, & de cette vie commune que les Legislateurs & les Philosophes de l'antiquité avoient regardée comme le moyen le plus propre à rendre les hommes heureux, mais sans y pouvoir atteindre. C'étoit pour y parvenir que Minos dés

v Arist. polit. lib. 2.

les premiers tems de la Grece, avoit établi en Crete des tables communes, & que Lycurge avoit pris tant de precautions pour bannir de Lacedemone le luxe & la richesse. Enfin Platon avoit poussé cette idée de communauté jusques à l'excez; voulant oster mesme la distinction des familles. Ils voyoient bien que pour faire une societé parfaite, il falloit oster le tien & le mien, & tous les interests particuliers: mais ils n'avoient que des peines pour contraindre les hommes, ou des raisonnemens pour les persuader. Il n'y avoit que la grace de JESUS-CHRIST qui pût changer les cœurs, & guerir la corruption de la nature.

Aussi la source de cette communication de biens, entre les Chrétiens de Jerusalem, étoit la charité qui les rendoit tous freres, & les unissoit comme en une seule famille; où tous les enfans sont nourris des mé-

mes biens par les soins du pere, qui les aymant tous également, ne les laisse manquer de rien. Ils avoient toûjours devant les yeux le commandement de nous aymer les uns les autres, que Iesus-Christ
Io. 13. 35. avoit repeté tant de fois, particulierement la veille de sa passion : jusques à dire que l'on reconnoistroit ses Disciples à cette marque. Mais ce qui le obligeoit à vendre leurs heritages, & à reduire tout en argent comptant, estoit le commandement du Sauveur, de renoncer à tout ce que l'on possede ; qu'ils vouloient pratiquer non seulement dans la disposition du cœur, à quoy se reduit l'obligation de ce precepte, mais
Matt. 19. 21. Aug. de Catech. rud. c. 23. encore dans l'execution réelle, suivant ce conseil : *Si tu veux estre parfait, va, vend tout ce que tu as, & viens me suivre.* Car on est bien plus assuré de n'étre point attaché à ce que l'on à quité effectivement, qu'à ce

que l'on garde encore. De plus, ils sçavoient que le Sauveur avoit predit la ruine de Ierusalem, & qu'il en avoit marqué le tems avant que cette generation fût passée : ainsi ils ne vouloient rien avoir qui les attachât à cette malheureuse ville, ny à la terre qui devoit estre desolée. *Matt. 24. 34.*

La vie commune entre tous les fidelles, estoit donc une pratique singuliere de cette premiere Eglise de Ierusalem, convenable aux personnes & au tems. Car il semble difficile, au moins parlant humainement, qu'une Eglise si nombreuse eût pû subsister longtems sans fonds & sans revenus asseurez : & nous voyons par les Actes & par les Epîtres de S. Paul, qu'elle avoit besoin du secours des autres Eglises, & que de toutes les Provinces on envoyoit des sommes considerables pour les Saints de Jerusalem. Et toutefois S. Chry- *Act. 14. 17. 1. Cor. 16.3.* *Hom 11. in act.*

ſoſtome, ſi long temps aprés, ne ſeint point de propoſer encore cette maniere de vie comme un exemple imitable, & comme un moyen de convertir tous les infidelles. Il eſt à croire que ces Saints de Jeruſalem travailloient de leurs mains, à l'exemple de Jesus-Christ & des Apôtres, car nous ne ſçaurions leur attribuer rien de trop parfait : & c'eſtoit encore un moyen conſiderable de ſuppléer au defaut des revenus.

Il eſt dit, qu'ils perſeveroient dans la doctrine des Apôtres, & ils ſont ſouvent nommez diſciples. C'eſt à dire, qu'ils s'appliquoient à étudier la doctrine du ſalut : ſoit en écoutant les Apôtres ; qui leur parloient tres-ſouvent, en public & par les maiſons, & leur enſeignoient tout ce qu'ils avoient appris du Seigneur ; ſoit en liſant les ſaintes Ecritures, & en conferant les uns avec les au-

tres. Il est dit, qu'ils perseveroient dans la priere, & qu'ils alloient tous les jours au Temple s'assembler dans la galerie de Salomon, & y prier d'un mesme esprit. L'exemple de saint Pierre & de saint Jean, qui allerent au Temple à l'heure de la priere de None, fait croire qu'ils observoient dés lors les mesmes heures que l'Eglise a toûjours gardées depuis. Ils vivoient à l'exterieur comme les autres Juifs, observant toutes les ceremonies de la loy, & offrant mesmes les sacrifices; ce qu'ils continuerent tant que le Temple subsista: & c'est ce que les Peres ont appellé, enterrer la Synagogue avec honneur.

Act 37.

v. Baron. an. 34. 12. 250.

Act. 7. 13. 26.

v. Aug. p. 19.

Aprés la priere, l'Ecriture marque la fraction du pain, qui signifie l'Eucharistie, comme en plusieurs autres passages du Nouveau Testament. On celebroit ce mystere, non pas dans le Temple, où l'on n'avoit pas assez de liberté, & où les

Chrétiens estoient mélez avec les Iuifs ; mais dans les maisons particulieres entre les seuls fidelles : & il estoit suivi, comme les sacrifices pacifiques, d'un repas, dont l'usage continua long-tems entre les Chrétiens, sous le nom d'Agape, qui signifie Charité. Il est dit, que ces repas étoient accompagnez d'allegresse & de simplicité de cœur. En effet, tous ces fidelles estoient comme des enfans quant à l'humilité & la pureté de l'ame. En renonçant aux biens & aux esperances du siecle, ils avoient retranché toute la matiere des passions & des chagrins de la vie : & n'estoient occupez que de l'esperance du Ciel, & du Regne de Jesus-Christ, qu'ils regardoient comme fort proche. Que si nous ne pouvons lire sans admiration, le peu que l'Ecriture nous dit de cette premiere Eglise, il ne faut pas nous étonner qu'elle fut

aymée & honorée de ceux qui eſtoient les ſpectateurs.

III. DEUXIÈME PART. *Tems des perſecutions.*

Cependant il ſe formoit par tout d'autres Egliſes, compoſées de Juifs & de Gentils ; qui bien qu'elle fuſſent au deſſous de cette ſouveraine perfection ne laiſſoient pas d'eſtre des prodiges de vertu & de ſainteté, vû l'état où ſe trouvoient les Gentils avant leur converſion.

Etat des Gentils avant leur converſion.

Ceux qui ne ſçavent point l'hiſtoire, ſuppoſent que les hommes qui vivoient il y a ſeize cens ans, eſtoient bien plus ſimples, plus innocens, & plus dociles que ceux d'aujourd'huy ; parce qu'ils ont oüy dire que le monde va toûjours ſe corrompant, & qu'ils voyent encore des marques de la franchiſe & de la facilité de nos peres. Mais ceux qui ont lû avec reflexion les livres qui nous reſtent des Grecs & des Romains, voyent bien clairement le contraire. La predica-

tion de l'Evangile commença ſous l'Empire de Claude & de Neron. On voit dans Tacite qu'elle eſtoit la Cour de ces Empereurs, & quels vices y regnoient. On voit les mœurs de ce meſme ſiecle, dans Horace, dans Iuvenal, dans Martial & dans Petrone. Les infamies abominables dont ces auteurs ſont remplis, ſe diſoient & s'écrivoient publiquement, parce que l'on ne ſe cachoit pas pour les commettre; & il ſemble que la Providence ait conſervé tous ces livres, d'ailleurs ſi pernicieux, pour nous montrer de quel abiſme de corruption IESUS-CHRIST a retiré le Genre-humain. On voit les meſmes ordures dans Suetone, dans les Auteurs de l'hiſtoire Auguſte, qui décrivent les deux ſiecles ſuivans, dans Lucien, dans Apulée; en un mot; dans tous les Auteurs qui entrent dans quelque détail de mœurs. Les Peres meſme de

L'Eglise, ont esté obligez d'en parler fort ouvertement, entr'autres, saint Augustin, Tertullien, saint Clement Alexandrin; & aprés tout cela, on ne doit pas s'étonner de l'énumeration affreuse des vices que saint Paul fait au commencement de l'Epître aux Romains.

A g. Civit. 2. c. 4. Cypr. ep. 1. Clem. Alex. Pedag. lib. 2.

La corruption des mœurs vint à Rome par la Grece, l'Egipte, & l'Orient. Il ne faut que jetter les yeux sur Aristophane, pour voir jusques où alloit dés lors la dissolution des Grecs: & il n'est que trop certain que depuis son temps ils n'estoient pas devenus plus sages; au contraire, le luxe & la mollesse avoient fait chez eux de grands progrez. L'histoire des Rois Macedoniens, d'Egypte & de Syrie, fournit des exemples frequens de toute sorte de vices & de débauches monstrueuses. On sçait en quelle reputation estoient Alexandrie, Antioche, & Corinthe.

On sçait combien estoient fameuses pour leurs delices & leur mollesse, les villes de l'Ionie & de l'Asie mineure. Cependant ce fut au milieu de cette corruption que le Christianisme prit naissance ; ce fut dans ces mesmes villes que se formerent les Eglises les plus illustres. La dissolution n'étoit pas seulement universelle dans tout l'Empire Romain, elle estoit publique, découverte, autorisée & consacrée par la religion. Les sçavans connoissent ce que c'étoit que les ceremonies de Bacchus & celles de Cybele. On voyoit par tout Venus, Adonis, Ganymede, & tous les déguisemens de Iupiter. Il n'y avoit point de jardin qui n'eût l'idole du dieu ridicule qui y presidoit. On ne chantoit rien plus communément que les amours des dieux ; & la plufpart des spectacles étoient ou infames ou cruels.

Les divertissemens ordinai-

res du peuple Romain, étoient de voir des hommes s'entretuer, ou eſtre déchirez par des beſtes. Tous les jours on mettoit à la queſtion des eſclaves, pour des cauſes tres-legeres, & on leur faiſoit ſouffrir des tourmens horribles. Les Gouverneurs des Provinces exerçoient ſouvent de grandes cruautez ſur ceux qui n'eſtoient pas Romains. Les Empereurs faiſoient mourir qui il leur plaiſoit, ſans forme de procez; d'où vient que les méchans Princes répandirent tant de ſang, meſme des Romains les plus nobles. Enfin, l'avarice n'eſtoit pas moindre que la cruauté; tout eſtoit plein de fraudes, de parjures, de fauſſetez, de calomnies, de violences, d'oppreſſions. Les ſeules oraiſons de Ciceron en ſont une bonne preuve. Si Verres du tems de la Republique, commit tant de crimes en trois ans, dans une ſeule Province; que devoient

v. Juven. sat. 8. faire sous Neron, ou sous Domitien, des Gouverneurs qui ne craignoient plus d'estre accusez, & que l'exemple du Prince autorisoit ? Mais je crains de m'arrester dans une chose trop claire.

1. Cor. 6 11. Tels estoient donc ceux dont on faisoit les Chrétiens que je tâcheray de décrire. Quand ils avoient esté une fois lavez & sanctifiez, on ne s'appercevoit plus de ce qu'ils avoient esté auparavant. Il ne faut pas toutefois dissimuler les bonnes dispositions qui estoient d'ailleurs en plusieurs d'entre les Grecs & les Romains.

Premierement, ils estoient fort polis ; & la politesse enferme necessairement plusieurs bonnes qualitez que l'on peut appeler des vertus superficielles. La gravité, la patience, & la douceur, dans la conversation ; la complaisance, la gayeté, les expressions vives de respect ou d'affection ; le goût de

la bien-seance en toutes choses, qui estoit exquis dans les Grecs. On peut avoir tout cela sans vertu solide, & on peut en manquer sans estre méchant ny vicieux : mais la vertu n'est point parfaite sans cet exterieur : & il la rend bien plus aymable & bien plus insinuante. De plus, il y avoit encore plusieurs veritables philosophes, c'est à dire, des hommes qui cherchoient de bonne foy, & par tout l'effort de leur raison, ce qui pourroit les rendre heureux ; & qui s'appliquoient serieusement à connoître la verité ; & à pratiquer les vertus qu'ils connoissoient ; renonçant pour cette étude, à toutes sortes d'affaires & de pretentions de fortune ; & ne plaignant ny la dépense, ny le travail, ny les voyages, pour s'instruire de ce qu'ils croyoient le meilleur. Les Romains aussi n'estoient pas si generalement corrompus, qu'il ne restât en

V. Recognit. Clem. init. Iustin. in Tryp. init.

plusieurs de la magnanimité, de la fermeté, & de ces autres vertus qui avoient tant éclaté dans leurs ancestres.

La grace de l'Evangile venant sur ces belles dispositions naturelles, ne pouvoit manquer de faire de grands effets. Saint Corneille, le premier des Gentils qui reçut cette grace, estoit un Capitaine Romain. On voit la generosité Romaine dans plusieurs illustres martyrs, comme S. Laurent: saint Vincent, saint Sebastien; & dans plusieurs grands Evêques, comme saint Cyprien, saint Ambroise, saint Leon. Pour la gravité des Philosophes Grecs, on peut la voir dans les Actes de saint Polycarpe, dans ceux de saint Pionius Prestres de Smyrne, & dans les écrits de saint Iustin & de saint Clement Alexandrin; & dans ces mesmes écrits nous voyons une érudition profonde & une extrême politesse. L'humilit-

Chrétienne ayant corrigé la fierté des Romains, & l'orgueil des Philosophes, on fit de veritables sages: ayant une fois compris par la foy, le but où ils devoient tendre, il ne visoient plus à autre chose. Ces hommes, si habiles & si fins, estant devenus chastes & desinteressez, devinrent aussi, doux, tranquilles & simples, de cette noble simplicité qui méprise tous les artifices.

Ainsi la Religion Chrétienne s'établit au milieu de l'Empire Romain, & au milieu de Rome mesme lorsqu'elle étoit la plus florissante, dans le siecle le plus éclairé qui fut jamais, & en mesme tems le plus corrompu. La Divinité de l'Evangile ne pouvoit mieux éclater qu'en triomphant des deux dispositions humaines qui luy estoient les plus opposées. La science & l'élevation d'esprit resistoient à la simplicité de la doctrine Chrêtienne, &

à l'humilité de la foy : la depravation du cœur & la corruption des mœurs, repugnoit à la pureté & à la severité de sa morale. Ce qu'il est necessaire d'inculquer, afin que personne ne s'imagine que les Apôtres n'ayent eu affaire qu'à des gens grossiers & faiciles à persuader.

IV. *Instruction. Baptesme.* La methode de prescher l'Evangile estoit differente suivant la disposition des sujets. On convainquoit les Juifs par les propheties, par les autres *Ambros. in Luc. 9 21. l. 2.6.c. ult.* preuves tirées de l'Ecriture, & de leurs traditions. On persuadoit les Gentils par des raisonnemens, ou plus simples, ou plus subtils, selon leur capacité, & par l'autorité de leurs poëtes & de leurs philosophes. Les miracles excitoient l'at-*Act. 2. 14.3.12 13. 16. 14. 14. 14. 22.* tention des uns & des autres. Les Actes des Apôtres nous fournissent des exemples de toutes ces differentes manieres d'instruire. On ne parloit des choses de Dieu qu'à ceux

qui les écoutoient serieusement & tranquillement. Si-tost que les Infidelles commençoient à se fâcher, ou à rire, comme il arrivoit souvent, le Chrétien se taisoit, pour ne pas profaner les choses saintes, & exciter des blasphêmes. Avec le tems on publia quelques écrits, pour montrer aux payens le peu de fondement de leur religion, & les desabuser de leurs préjugez. Tels sont les Avis aux Gentils, de saint Justin martyr, & de saint Clement Alexendrin. Mais ce qui en attiroit le plus, estoit les miracles encore frequens, la sainte vie des Chrétiens, & leur constance dans le martyre.

Clem. recogn. 1.
Just. in. Tryph.

Quand quelqu'un demandoit à estre fait Chrétien, on le menoit à l'Evesque, ou à quelqu'un des Prestres, qui d'abord examinoit si sa vocation estoit solide & sincere; car il y avoit quelquefois des imposteurs qui feignoient de se convertir, pour

Act. SS. Hippol. & Eus. ap. Baron. an. 259. n. 13.

trahir les Chrétiens, & les livrer aux persecuteurs: & d'ailleurs on craignoit de se charger de gens foibles & legers, capables de deshonorer l'Eglise par leur chûte, à la premiere persecution. Apres ces précautions, on instruisoit avec soin le Catechumene, de toute la doctrine Chrétienne, & principalement des regles de la morale, afin qu'il sçut comment il devoit vivre aprés son baptéme. Cette instruction de morale est le sujet du Pedagogue de saint Clement Alexandrin.

Orig. cõt. Cels. 8. insi.

Lorsque l'Evesque jugeoit les Catechumenes suffisamment instruits & éprouvez, il leur donnoit le baptesme. C'étoit la veille de Pasque ou de la Pentecoste, si l'on pouvoit choisir le jour; mais s'il y avoit quelque raison de se presser, comme si la persecution étoit ouverte, on baptisoit en tout tems. On ne laissoit pas de be-

Acta S. Cornelij P. ap. Brat. an. 255. n. 60.

nir les fonds exprés, de preparer le Catechumene, le faisant jeûner jusques au soir, de l'interroger, & luy faire rendre compte de la foy. L'Evêque le confirmoit tout de suite aprés l'avoir baptisé, & aussi-tost il offroit le saint Sacrifice, & luy donnoit la communion, puis luy faisoit manger du lait & du miel qu'il avoit benis, pour marquer l'entrée dans la vraye terre promise, c'est-à-dire, dans l'Eglise. On baptisoit les enfans des fidelles si-tost que leurs parens les presentoient, même avant l'âge de raison, même avant huit jours; & on leur donnoit volontiers les noms des Apôtres, ou quelques autres noms pieux. Mais pour les adultes, il ne paroît pas qu'ils changeassent de nom: puisque nous voyons tant de Saints dont les noms venoient des faux Dieux; comme Denis, Martin, Bacchus, Demetrius. Les nouveaux baptisez

Acta SS. Hipoliti & Eus. sup. n. 10. 11.

Acta S. Stephani p. ap. Bar. an. 259. n. 23.

Acta S. Sus. ap. Bar. an. 294. 9. 12.

S. Cypr.

Dionys. Al. ap. Eusеb. lib. 7. c. 10.

étoient aydez par ceux qui les avoient presentez au baptême, & par des Prêtres, qui les observoient encore long-tems pour les dresser à la vie Chrêtienne.

V. *Vie Chrétienne. Priere.* Ils commençoient donc à mener une vie nouvelle, toute interieure & toute surnaturelle. La premiere & la principale de leurs occupations, étoit la priere, qui est aussi celle que S. Paul recommande la premiere: & comme il exhorte à prier sans cesse, suivant le precepte de Jesus-Christ, ils employent toutes sortes de moyens pour n'interrompre que le moins qu'il étoit possible, l'application de leur esprit à Dieu & aux choses celestes.

1. Tim. 2. 18.

1. Thess. 5. 17.

Ils prioient en commun le plus qu'ils pouvoient, étant persuadez que plus il y a des personnes unies ensemble pour demander à Dieu les mêmes graces, plus ils ont de force pour les obtenir; suivant la pa-

Ignat. ep. ad Ephes. & al.

role du Sauveur : *Si deux de vous s'accordent ensemble sur la terre, quoy qu'ils demandent, il leur sera donnée par mon Pere qui est dans les Cieux. Car où il y a deux ou trois personnes assemblées en mon nom je suis là au milieu d'elles.* De plus la presence des Pasteurs donne plus d'autorité à ces prieres, & on s'excite par les exemples reciproques de ferveur & de modestie.

Matt. 18. 19. 10.

Les prieres publiques où ils assistoient le plus, estoient celles du matin & du soir, que nous appellons aujourd'huy, Laudes & Vespres. On les exhortoit à consacrer ainsi le commencement & la fin de la journée, & ne point s'en excuser pour les occupations temporelles, qui ne devoient estre que l'accessoire des spirituelles. Les Matines, que nous appellons Laudes, à cause des pseaumes de loüange que nous y chantons, semblent avoir succedé au sacrifice du matin

Const. Ap. 2. 59.

de l'ancienne loy. C'est encore une des parties les plus solemnelles de l'office, comme il paroît par les commemoraisons, le luminaire & l'encens. Les Vespres tiennent la place du sacrifice du soir, & sont instituées pour sanctifier le commencement de la nuit. On les nommoit quelquefois la priere des lampes, parce que c'étoit l'heure où l'on commençoit à les allumer ; & nous y chantons des hymnes qui font mention de la lumiere & du souper qui suivoit ordinairement cette priere. Ceux que quelque necessité empêchoit de se trouver aux prieres publiques, les malades, les prisonniers, les voyageurs, s'assembloient en particulier le plus qu'ils pouvoient; & s'ils étoient seuls, ils ne laissoient pas de prier aux heures marquées.

Car outre les Matines & les Vespres, on prioit encore à Tierce, à Sexte, à None ; &

Lucernarium.
O lux beata Trinit.
Lucis creator opt.
Conditor alme sid.
Verg. mundi vespere
Ad cœnã agni prov.
v. Baró. an. 34. n. 251. &c.
Const. Ap VIII. 34. 35. &c.

pendant la nuit. Tertullien, S. Cyprien, & saint Athanase, marquent expressément toutes ces prieres, les établissent par les exemples de l'ancien & du nouveau Testament, & en rendent des raisons mysterieuses. Ces heures se comptoient suivant l'usage des Romains, qui divisoient tout le jour, depuis le lever jusques au coucher du soleil, en douze heures égales en chaque jour, mais inégales suivant que les jours étoient plus longs ou plus courts. La nuit étoit aussi divisée en douze heures & en quatre parties, que l'on nommoit veilles ou stations, parce qu'à la guerre on ne relevoit les gardes que quatre fois. Ainsi, pour nous regler sur les jours de l'équinoxe, on comptoit Prime, ou la premiere heure, depuis six heures du matin jusques à sept, Tierce à neuf heures, Sexte à midy, None à trois heures, la douziéme

Ter. adv. Psych. cap. 10. Cypr. de Orat. dom. in fine. Athan. de virg.

heure, ou les Veſpres, à ſix heures du ſoir ; de ſorte que l'on prioit pendant le jour, de trois heures en trois heures.

Bar. an. 51. n. 68. &c Pſ. 118. Act. 16. 25. Ils ſe relevoient la nuit pour prier, & au milieu de la nuit, ſuivant l'autorité du pſeaume, & l'exemple de S. Paul lorſqu'il eſtoit en priſon, aprés avoir eſté foüetté avec Silas. *Tertull. ad uxor. Cypr. de or. in fine. Clem. Alex. 2. pæd. c. 9. Chriſ. hom. 26. in acta 14. in ep. ad Rom.* Tertullien fait mention de cette priere de la nuit, & ſaint Cyprien la recommande fort. Cette coûtume de veiller en prieres une partie de la nuit, eſt loüée par tous les Peres, comme tres-utile pour mortifier le corps, & pour élever l'eſprit à Dieu dans le tems le plus tranquille. On recommandoit même de profiter des intervales du ſommeil, pour mediter les Pſeaumes & l'Oraiſon Dominicale. *Aug. ho. 41. Ambr. lib. 3. de virg.* On recommandoit de reciter le ſymbole tous les matins, & à toutes les occaſions de peril.

Enfin pour renouveller en-

core plus souvent l'attention à Dieu, & approcher le plus qu'ils pouvoient de l'oraison continuelle, ils faisoient des prieres particulieres à chacune de leurs actions. Tous les travaux, comme le labour, les semailles, la moisson, & la recolte des fruits, commençoient & finissoient par des prieres. On prioit en commençant à bâtir une maison, ou à l'habiter, à faire une piece d'étoffe ou un habit, ou à s'en servir, & ainsi de toutes les autres choses les plus communes. Nous voyons des exemples de ces prieres en plusieurs benedictions qui sont encore dans les rituels. La salutation au commencement d'une lettre, & dans les autres rencontres, n'étoit pas seulement un témoignage d'amitié, mais une priere. Pour les moindres actions, ils se servoient du signe de la croix, comme d'une benedi-ction plus abregée. Ils le mar-

Chrys. hom. 5. in ep. ad Thess.

quoient ſur le front, & l'employoient preſque à tous momens; c'eſt-à-dire, toutes les fois qu'il falloit entrer, ſortir, marcher, s'aſſeoir, ſe lever ſe coucher, s'habiller, ſe chauſſer, boire, manger, & ainſi du reſte.

Tert. de cor. c. 3. *S. Cyr. Ieruſ. Catech.*

VI. *Etude de l'Ecriture Sainte.*

Le corps des prieres à toûjours été les pſeaumes, qui étant prononcez gravement, & diſtinctement étoient d'une grande inſtruction; puiſqu'ils renferment en abregé tout ce que concernent les autres livres ſacrez, & donnent des modeles des ſentimens que doit avoir un homme de bien, dans tous les differens états de la vie. On y joignoit toûjours quelque lecture des autres livres ſaints, d'où ſont venus les petits chapitres des heures. Comme les prieres nocturnes étoient les plus longues, elles étoient accompagnées de plus de lectures; & comme la meſſe eſt la partie la plus ſolemnelle de tout l'office, c'étoit

Athanaſ.

aussi celle où il avoit le plus d'instruction. On ne lisoit comme Ecritures divines, que celles qui étoient dans le Canon, c'est-à-dire, celles que la tradition constante des Eglises autorisoit : & l'on nommoit apocryphes, c'est à-dire, cachées ou obscures, celles que quelques particuliers y vouloient ajoûter.

L'Eglise n'étoit donc pas seulement la maison de priere, mais l'école du salut. L'Evêque expliquoit l'Evangile, & les autres livres sacrez, avec l'assiduité d'un professeur, quoy qu'avec plus d'autorité ; d'où vient que dans le stile des anciens, le nom de docteur ne s'applique guere qu'aux Evêques. Ils instruisoient & publiquement dans l'assemblée des fidelles, & par les maisons, comme dit saint Paul ; & ils accommodoient leurs instructions à chaque genre de personnes, comme il est marqué

Act. 20. 20.
Ignat. ep. ad Polycarp.

Tert. de præscr. dans les Epîtres à Tite & à Timothée. Ils faisoient profession de ne rien inventer & ne rien dire d'eux mesmes, mais *S. Iren.* seulement de rapporter fidellement ce qu'ils avoient appris *S. Clem. Al. strom. unit.* de leurs Peres spirituels, c'est à dire, des Peres & des Evesques plus anciens, par une tradition qui remontoit sans interruption jusques aux Apôtres. Ils imprimoient dans l'esprit des fidelles une grande horreur de toute sorte de nouveauté, principalement dans la doctrine; ensorte que si les particuliers entendoient quelque discours contraire à leur foy, ils ne s'amusoient pas à le contredire, laissant ce soin à leurs *Ignat. ep ad Trall. & at.* Pasteurs; mais ils bouchoient leurs oreilles, & s'enfuyoient. De-là vient que tant d'heresies qui s'éleverent dans les premiers siecles, furent condamnées sans Conciles & sans jugemens en forme. Les Pasteurs Catholiques étoient tous d'ac-

cord de la tradition, & les peuples inviolablement attachez à leur doctrine.

Les fidelles étudioient encore la loy de Dieu chacun en son particulier, & la méditoient jour & nuit. Ils relisoient dans leurs maisons ce qu'ils avoient oüy lire à l'Eglise, & s'imprimoient dans la memoire les explications du Pasteur, s'en entretenant les uns avec les autres; sur tout, les peres avoient soin de faire ces repetitions dans leurs familles. Car chacun dans la sienne étoit comme un Pasteur particulier, qui presidoit aux prieres & aux lectures domestiques, instruisoit sa femme, ses enfans & ses serviteurs, les exhortoit familierement, & les entretenoit dans l'union de l'Eglise, par la soumission parfaite qu'il avoit à son Pasteur. Une marque du grand soin qu'avoient les peres de bien instruire leurs familles,

Const. Apost. 4. c. 10.

eſt que l'on ne voit dans toute l'antiquité, aucun veſtige de catechiſme pour les enfans, ny aucune inſtruction publique pour ceux qui avoient été baptiſez avant l'âge de raiſon. Les maiſons particulieres étoient alors des Egliſes, dit S. Chryſoſtome.

Chryſ. hom. 36. in ep. ad Cor.

Il y avoit pluſieurs Chrêtiens, même des Laïques, qui ſçavoient l'Ecriture Sainte par cœur, tant ils la liſoient aſſiduëment. Ils la portoient d'ordinaire ſur eux, & on a trouvé pluſieurs Saints enterrez avec l'Evangile ſur la poitrine. Les femmes la liſoient auſſi. On voit des ſaintes martyres, qui, dans la perſecution de Diocletien, ayant été obligées de tout abandonner, & ſe retirer dans des cavernes, ne regrettoient que les livres ſacrez, qu'elles n'avoient plus la conſolation d'étudier jour & nuit comme auparavant. Les Chrêtiens liſoient encore les écrits

Acta SS. Agapes &c. ap. Bar. an. 304. n. 46.

des Evêques & des Prêtres, à mesure qu'ils se rendoient celebres, & que l'Eglise les autorisoit. Mais on écrivoit peu dans ces premiers tems. Les Evêques avoient assez d'autres occupations, ils n'avoient nul desir de gloire humaine, & ils craignoient de divulguer les mysteres par des écrits qui tombent en toutes sortes de mains.

On recommandoit aux fidelles de s'abstenir des livres des Payens comme étant capables de renverser la foy des foibles, & d'ailleurs inutiles: *Car, que vous manque-t'il dans la loy de Dieu?* disoit un ancien Auteur: *Si vous voulez de l'histoire, vous avez les livres des Rois. Si vous voulez de la philosophie & de la poësie, vous avez les Prophetes, Iob, les Proverbes, où vous trouverez plus d'esprit que dans tous les Poëtes & les Philosophes, parceque ce sont les paroles de Dieu qui est le seul Sage. Si vous aymez les Can-*

Const. Apost. l. 6.

tiques, vous avez les Pseaumes. Si vous cherchez les antiquitez, vous avez la Genese : Enfin, la loy celebre du Seigneur vous fournit des preceptes & des avis salutaires. Les Evêques & les Prêtres ne laissoient pas de lire les livres profanes, & de s'en servir utilement pour combattre les Gentils par l'autorité de leurs Poëtes & de leurs Philosophes. Ils faisoient profession d'embrasser toutes les veritez quelque part qu'elles se trouvassent écrites, comme leur appartenant, puisqu'ils étoient les Disciples de Jesus-Christ, qui est le Verbe, c'est-à-dire, la souveraine raison.

Logos S Clem. Alex. 1. strom.

VII. *Travail. Métiers. professions. Const. Apost. l. c. 4.*

C'étoit particulierement aux riches que l'on commandoit de lire assiduëment l'Ecriture, pour éviter loisiveté & la curiosité. Les autres faisoient des métiers, pour gagner dequoy vivre, payer leurs dettes, & faire l'aumône ; & ils choisissoient les métiers les plus in-

nocens, & qui s'accommodoient le mieux avec la retraite & l'humilité. Plusieurs même d'entre les riches, se reduisoient à la pauvreté volontaire, en distribuant leurs biens aux pauvres, principalement dans le tems de persecution, pour se preparer au martyre; & plusieurs travailloient de leurs mains pour éviter l'oisiveté. Car il étoit fort recommandé de fuir ce vice, entre les autres, & ceux qui en sont les plus inseparables, sçavoir, l'inquietude, la curiosité, la medisance, les visites inutiles, les promenades, l'examen de la conduite d'autruy. Au contraire, on exhortoit chacun à demeurer en repos & en silence, occupé à quelque travail utile, & principalement aux œuvres de charité envers les malades, les pauvres, & tous les autres qui avoient besoin de secours.

2. Thes. 3.6 &c. Cass. de sp. Acced. cap. 7. const. Ap. 1. 4. 2 ult. Clem. Alex. pædag. 3. c. 10.

La vie Chrêtienne étoit donc

une ſuite continuelle de prie-re, de lecture, & de travail : qui ſe ſuccedoient ſelon les heures, & n'étoient interrompus que le moins qu'il ſe pouvoit par les neceſſitez de la vie. Mais quelque occupation qu'ils euſſent, ils la regardoient toûjours comme l'acceſſoire de la religion, qu'ils comptoient pour le principal & pour l'unique affaire qui les devoit occuper toute leur vie. Leur profeſſion étoit d'être Chrêtiens purement & ſimplement. Ils ne prenoient point d'autre qualité, on leur demandoit qui ils étoient : quand les juges les interrogeoient ſur leur nom, leur païs, leur condition, ils diſoient pour toute réponſe : *Je ſuis Chrêtien.*

Conſt. Apoſt. 2. 61. 63.

Ils n'aymoient pas les profeſſions qui occupent ou diſſipent trop ; le trafic, la pourſuite des affaires, les charges publiques ; & toutesfois ils demeuroient dans les emplois

Orig. cont. Celſ. 8. in fi.

où ils étoient avant leur baptême, quand ils n'avoient rien d'incompatible avec la pieté. Ainsi on n'obligeoit point les gens de guerre à quitter le service quand ils se faisoient Chrêtiens : on leur faisoit seulement observer la regle qui leur est donnée dans l'Evangile : de se contenter de leur paye, & ne point faire de concussions, ny de fraudes. Il y avoit grand nombre de soldats Chrêtiens, témoin la legion fulminante du tems de Marc Aurele, & la Thebéenne, qui souffrit le martyre toute entiere avec saint Maurice son tribun. La discipline militaire des Romains subsistoit encore : & consistoit principalement dans la frugalité, le travail, l'obeïssance & la patience ; toutes vertus fort à l'usage des Chrêtiens Ils évitoient pourtant quelquefois de s'enrooller, ou même quittoient le service, pour ne point prendre part aux

1. Cor. 7. 20.

Tert. de coro, c. 11.

Luc. 3. 4.

Tertull. Apol. c. 37.

Acta Martyr. Theb. ep. Baron. an. 297. Acta sancta Marcelli Centur. ap Barō an. 298. n. 2. Tert. de Coron. superstitions des Payens : de manger des viandes immolées, d'adorer les enseignes où il y avoit des idoles, de jurer par le genie de l'Empereur, de se couronner de fleurs aux pompes profanes.

VIII. *Jeûnes.* *Matth. 9. 15.* Les Chrêtiens jeûnoient souvent, suivant la predication du Sauveur que ses Disciples jeûneroient, quand il leur auroit été enlevé. Dés les premiers tems, ils jeûnoient en memoire de cét enlevement ; c'est-à-dire, de la Passion de Jesus-Christ, le Carême tous les ans, & toutes les semaines le Mercredy & le Vendredy. Ils jeûnoient aussi pour les ordinations ; & en plusieurs autres occasions où les Prelats ordonnoient des jeûnes pour les necessitez publiques. De plus, il y avoit des jeûnes que les particuliers s'imposoient par devotion, ou qui leur étoient prescrits par penitence.

Quand ils jeûnoient, ils ne

mangeoient qu'une fois le jour & vers le soir ; c'est à dire, en Caresme, aprés Vespres, au commencement de la nuit : les autres jours, aprés None. Tels étoient les jeunes ordinaires. Il y en avoit de plus grands, comme celuy de la Semaine Sainte, que plusieurs passoient toute entiere sans manger, au moins les trois derniers jours. Plusieurs aussi, par devotion particuliere, continuoient leurs jeûnes deux ou trois jours sans manger, principalement dans les grandes occasions, comme quand ils se preparoient au martyre. Tous ceux qui jeûnoient s'abstenoient de boire du vin, & de manger de la chair : la plufpart ne mangeoient que des legumes avec le pain, & quelques-uns ajoûtoient quelques petits poissons : mais on retranchoit toûjours toutes sortes de ragouts & de friandises. On ne mangeoit que des viandes communes & à bon

V. Epist. Can. Dion. Alex.

marché, & l'on dépensoit beaucoup moins pour la table que les autres jours. Quelques-uns observoient l'homophagie; c'est à dire, la nourriture des viandes cruës, ou la xerophagie, c'est-à-dire, la nourriture des viandes seiches, comme les noix, les amandes, & les fruits semblables; & quelques-uns jeûnoient au pain & à l'eau.

Je sçay que l'on est aujourd'huy peu touché de ces exemples. On croit que ces anciennes austeritez ne sont plus praticables. La nature, dit-on, est affoiblie depuis tant de siecles, on ne vit plus si long-tems, les corps ne sont plus si robustes. Je demanderois volontiers des preuves de ce changement. Car il n'est point icy question des tems Heroïques de la Grece, ny de la vie des Patriarches, ou des hommes devant le deluge: il s'agit du tems des premiers Empereurs Romains, & des auteurs Grecs & Latins les

plus connus. Que l'on y cherche tant que l'on voudra, on ne trouvera point que la vie des hommes ſoit accourcie depuis ſeize cens ans. Délors & long-tems devant, elle étoit bornée à ſoixante-dix ou quatre-vingt ans. Dans les premiers ſiecles du Chriſtianiſme, quoy qu'il y eût encore quelques Grecs & quelques Romains qui pratiquaſſent les exercices de la gymnaſtique pour ſe faire de bons corps, il y en avoit encore plus qui s'affoibliſſoient par les débauches; particulierement par celles qui ruinent le plus la ſanté, & qui font qu'aujourd'huy les Levantins vieilliſſent de ſi bonne heure. *Cependant de ces débauchez d'Egypte & de Syrie, ſont venus les plus grands jeûneurs, & ces grands jeûneurs ont vêcu plus long-tems que les autres hommes. Il eſt vray que les gens des païs chauds, ont moins de peine à jeûner

que nous ; mais on ne laiſſe pas de voir de grands exemples d'abſtinence & en Gaule & dans des païs plus froids ; & cela plus de mille ans aprés les Apôtres.

Les Chrêtiens regardoient le jeûne comme un eſtat d'affliction, de meſme que les Juifs. Mais au lieu que les Juifs appliquoient ſouvent à ſatisfaire la triſteſſe naturelle, cauſée par la perte d'une perſonne chere, ou par quelqu'autre malheur qui ne regardaſt que le temporel ; les Chrêtiens ne s'en ſervoient que pour exciter la triſteſſe qui opere le
1. Cor 7. 10. ſalut ; c'eſt à dire, la componction des pechez : & pour prévenir les tentations, en affoibliſſant le corps, & le ſoûmettant à l'eſprit. C'étoit donc une ſuite du jeûne de s'éloigner de toutes ſortes de plaiſirs, meſme permis. Les perſonnes mariées vivoient en continence. On obſervoit plus de retraite & de

ſilence : on étoit plus aſſidu à l'Egliſe, on prioit & on liſoit beaucoup plus.

IX. *Repas.*

Les repas des Chrêtiens, même hors les jours de jeûne, étoient toûjours accompagnez de frugalité & de modeſtie. On leur recommandoit de ne pas vivre pour manger, mais de manger pour vivre : & de ne prendre de nourriture que ce qu'il faut pour la ſanté & la force neceſſaire au travail : de renoncer à toutes les viandes exquiſes, à l'appareil des grands repas, & à tout ce qui a beſoin de l'art des cuiſiniers, & des patiſſiers. Pluſieurs ne vivoient que de legumes, de fruits ou de laitages. S'ils mangeoient de la chair de quelques animaux, c'étoit plûtoſt du poiſſon ou de la volaille, que de la groſſe viande des bêtes à quatre pieds, qu'ils eſtimoient trop ſucculente & trop nourriſſante. Pluſieurs ne faiſoient qu'un repas par jour, qui étoit le ſou-

S. Clem. Alex. 2. Pædag. 1.

Prud. hymn. ante cib.

Tertull. apol. c. 9. per. Dans ces premiers siecles, & encore fort long-tems apres les Chrétiens s'abstenoient du sang & des viandes suffoquées, suivant la decision du Concile des Apôtres. *Act. 15. 29.* Il est vray que toute cette abstinence n'étoit pas si extraordinaire alors Qu'elle seroit aujourd'huy. Quoy que le luxe des tables fût excessif, comme l'on voit dans les auteurs Grecs & Latins de ces tems-là, particulierement dans Athenée, il n'étoit pas encore au point où il est aujourd'huy parmi nous. Les Epyptiens & plusieurs autres Orientaux, gardoient encore leurs abstinences superstitieuses. L'abstinence des Pythagoriciens étoit fort estimée; comme il paroît par l'exemple d'Apollonius de Tyane, & par les écrits de Porphyre. Horace, tout Epicurien qu'il étoit, compte pour son ordinaire des legumes & des herbes, & ne promet autre chose à un amy

Inde domũ me, ad porri & ciceris refero laganique catinũ. Lib. 1. sat. 6.

amy qu'il prie à souper. L'Empereur Auguste vivoit le plus souvent de pain bis, de fromage, de figues, de dattes, de raisins, de petits poissons. On trouvera une infinité d'exemples semblables. Il estoit ordinaire de ne faire par jour qu'un grand repas le soir, aprés que toutes les affaires étoient expediées, & que chacun étoit retiré chez soy : c'étoit le souper ou cene. Pour ce qu'ils appelloient prandium, c'étoit plûtost un déjeûner qu'un dîner à nôtre maniere: puisque ce n'estoit qu'un repas leger pour se soûtenir le long de la journée ? & plusieurs n'en faisoient point. On compte entre les excez de Vitellius, qu'il faisoit souvent quatre repas, & toûjours trois.

Nec modica cœnate timeas olus omne patella. 5. Ep. 5. Suet. in Aug. 76.

Les Chrétiens vivoient au moins comme les Payens les plus sages ; & par consequent n'usoient que de viandes fort simples, plûtost de ce qui se mange sans feu & sans apprests,

Pransus non avide, quantum interpellet inani ventre diem durare. Hor. 1 Sat. 6. Suet. in Vitell. c. 13.

que ce qu'il faut cuire ; & ne faiſoient au plus que deux repas, condamnant abſolument
Gal. 5. 21. Rom. 13. 13. 1. Pet. 4. 3. ſuivant la doctrine des Apôtres, ces collations aprés ſouper, appelées comeſſations, qui faiſoient paſſer les nuits en débauches. Pluſieurs ne beuvoient point de vin, principalement les femmes & les jeunes gens ; & ils en beuvoient toûjours tres-peu & meſlé d'eau. Le repas quelque ſimple & quelque
Clem. Alex. 2. Pædag. 1. leger qu'il fuſt, eſtoit precedé & ſuivi de grandes prieres dont nous avons encore une formule entre les prieres Eccleſiaſtiques ; & Prudence à fait deux
Cathemerin. 3. 4. hymnes ſur ce ſujet, où l'eſprit de ces premiers ſiecles eſt bien marqué.

Il eſtoit ordinaire en ces
Sat. 11. tems-là de faire lire pendant le repas. Pline n'y manquoit jamais ; & Juvenal invitant un de ſes amis à ſouper avec luy, promet de faire lire Homere & Virgile. Les Chrétiens fai-

soient lire l'Ecriture sainte, & chantoient des cantiques spirituels & des airs graves, au lieu des chansons profanes & des boufonneries, dont les Payens accompagnoient leurs festins. Car ils ne condamnoient ny la musique, ny la joye : pourveû qu'elle fust sainte, & qu'elle eust Dieu pour objet. Ils ne mangeoient point avec les heretiques & les autres excommuniez, ny mesme avec les Cathecumenes ; mais ils mangeoient quelquefois avec les infidelles, pour ne pas rompre avec eux toute societé.

Clem. 2. Pædag. 4.

1. Cor 5. 6. &c. Ibid. 10. 27.

X. *Modestie & serieux des Chrêtiens.*

Tout le reste de la vie des Chrétiens estoit du mesme air de modestie. Ils ne faisoient cas que de la grandeur & de la noblesse interieure ; ils n'estimoient que les richesses spirituelles. Ils condamnoient tout ce que le luxe avoit introduit dans cette richesse prodigieuse de l'Empire Romain. La dépense en grands bâtimens ou

en meubles precieux ; les tables d'yvoire, les lits d'argent, garnis d'étoffes de pourpre & d'or, la vaisselle d'or & d'argent, cizelée & ornée de pierreries. Voicy les meubles que les persecuteurs trouverent dans la chambre où sainte Domne vierge fort riche de Nicomedie vivoit enfermée avec l'Eunuque saint Inde. Une croix, les Actes des Apôtres, deux nattes sur le plancher, un encensoir de terre, une lampe, un petit cofre de bois où ils gardoient le saint Sacrement pour se communier. Les Chrêtiens rejettoient aussi les habits de couleur trop éclatante ou d'étoffes trop fines sur tout la soye, lors encore si rare qu'elle se vendoit au poids de l'or ; les bagues, les joyaux, la frisure des cheveux ; les parfums, l'usage trop frequent des bains, la trop grande propreté ; en un mot tout ce qui peut exciter l'amour sensuel & la vo-

Clem. Alex. 2. Pædag. 3.

Acta martyr. Nicom. ap. Ba. an. 293.

Clem. Alex. 2. Pædag. S. 1. 11. & 3. c. 1. 2. 3 &c. Const. Apost. 1. c. 3. & 5 c. 9.

lupté. Prudence compte pour *Periſtep. hymn.* 13 la premiere marque de la converſion de ſaint Cyprien, le changement de la figure exterieure, & le mépris de la parure. Un martyr pour convaincre d'impoſture un faux Chretien repreſentoit aux Iuges que ce trompeur étoit friſé, & qu'il aymoit les barbiers, qu'il regardoit les femmes avec trop d'application, qu'il mangeoit beaucoup, & ſentoit le vin. Tout l'exterieur des Chrétiens étoit ſevere & negligé, au moins ſimple & ſerieux. *Act. S. Sebaſt. apud Baron. an.* 289. *n.* 16. 17.

Il y avoit peu de divertiſſemens qui fuſſent à leur uſage. On ſçait qu'ils fuyoient tous les ſpectacles publics, ſoit du theatre, ſoit de l'amphiteatre, ſoit du cirque. Au theatre ſe joüoient les tragedies & les comedies; à l'amphiteatre ſe faiſoient les combats des gladiateurs ou de beſtes; le cirque étoit pour les courſes des chariots. Tous ces ſpectacles fai- *Conſt. Apoſt.* 2. 62.

Tertull. de spect. soient partie du culte des faux dieux, & c'estoit assez pour en bannir les Chrêtiens: mais ils les regardoient encore comme une grande source de corruption pour les mœurs. *Cypr. ep. 1.* Le theatre estoit une école d'impudicité, l'amphiteatre de cruauté; tous ces jeux fommentoient toutes sortes de passions; *August. confess. c. 7. 7.* ceux mesme du cirque qui paroissoient les plus innocens, sont détestez par les Peres à cause des factions qui y regnoient, & qui produisoient tous les jours des querelles & des animositez furieuses, souvent mesme des combats sanglants. *Clem. 3. Pædag. 11.* Enfin ils blâmoient la grande dépense de ces spectacles, l'oisiveté qu'ils fomentent, la rencontre des hommes & des femmes qui s'y trouvent mêlez; disposez à se regarder avec trop de liberté & de curiosité. *Cypr. de Oper. & elem.* *Clem. Pæd. 3, c. 11.*

Les Chrêtiens condannoient aussi les dez & les autres jeux

ſedentaires ; dont le moindre mal eſt d'entretenir la faineantiſe. Ils blâmoient les grands éclats de rire, & tout ce qui les excite : les actions & les diſcours ridicules, les contes plaiſans, les bouffonneries, les badineries : & à plus forte raiſon ils rejettoient toutes ſortes de geſtes & de diſcours des-honneſtes. Ils ne vouloient pas méme qu'il y euſt rien dans la vie des Chrêtiens, d'indecent, de bas, & d'indigne d'honneſtes gens ; point de diſcours fades, & de ce babil inutile ſi ordinaire au petit peuple, & ſur tout aux femmes, mais condamné par ſaint Paul, lors qu'il dit que nos diſcours doivent toûjours eſtre aſſaiſonnez du ſel de la grace. C'eſtoit pour retrancher tous ces maux que l'on recommandoit ſi fort le ſilence.

Apollon. ap. Euſeb lib. 5. c. 17. Idem. 2. Pædag. 7 6. 7. Ambroſ. 1. Off. 2. Conſt. Apoſt. 5. c. 9. Epheſ. 5. 4. ſcurrilitas. Coloſſ. 4. 6.

Cette diſcipline paroîtra ſans doute aujourd'huy bien ſevere mais on s'en étonnera moins,

si l'on considere combien les
Prov. 3. railleurs sont blâmez & mau-
34. 9. 7. dits dans les saintes Ecritures,
12. 19. & combien a esté serieuse la
29. &c. vie de Iesus-Christ & de ses
Disciples. De plus les plaisirs que j'ay marquez sont criminels dangereux, & le Chrétien doit user fort sobrement même des plus innocens. En effet, toute la vie Chrétienne consiste à expier les pechez passez par la penitence, & se prémunir contre les pechez futurs par la Mortification des passions. Le penitent pour se punir d'avoir abusé des plaisirs, doit commencer par se priver de ceux mesme qui sont permis; & pour éteindre la concupiscence, ou du moins l'affoiblir, il ne faut que luy accorder que le moins qu'il est possible. Ainsi un veritable Chrétien ne doit jamais chercher le plaisir sensible, mais seulement prendre en passant celuy qui se trouve attaché aux

fonctions necessaires de la vie, comme de manger & de dormir. S'il prend quelque divertissement, ce doit estre un divertissement veritable ; c'est à dire, un relâchement, un repos : pour satisfaire à la foiblesse de la nature, qui succomberoit si le corps travailloit toûjours, & si l'esprit étoit continuellement appliqué. Mais de chercher le plaisir sensible pour le plaisir, d'en faire sa fin ; rien n'est plus contraire à l'obligation de renoncer à nous-mesmes, qui est l'ame des vertus Chrétiennes.

Cette disposition serieuse & mortifiée des vrais Chrétiens, se voit par le genie des heresies de ces premiers tems ; qui ne venoient la pluspart, que d'un excez de severité, & de haine du corps. Les Marcionites, & ensuite les Manichéens, soûtenoient que la chair estoit mauvaise, & l'ouvrage du mauvais principe ; d'où ils concluoient,

qu'il n'eſtoit pas permis d'en manger, ny de la multiplier par la generation, ny d'eſperer qu'elle reſſuſcitaſt. Ce mépris du corps, cette abſtinence, & cette continence, avoient quelque choſe de fort ſpecieux. Les Montaniſtes ajoûtoient pluſieurs jeûnes d'obligation à ceux de l'Egliſe, condamnoient les ſecondes noces, & ne vouloient point de penitence; ne croyant pas que l'Egliſe euſt le pouvoir de relever ceux qui tomboient dans de grands crimes aprés leur baptême. Qui voudroit aujourd'huy ſoûtenir des erreurs ſemblables, ne trouveroit gueres de ſectateurs.

Mais quelque ſevere que nous paroiſſe la vie des premiers Chrêtiens, il ne faut pas nous imaginer qu'elle fuſt triſte. Saint Paul ne leur demandoit pas l'impoſſible, quand il les exhortoit à ſe rejouyr. S'ils ſe privoient des plaiſirs vio-

Phil. 3. 1. 4. 4.

ſens que cherchent la plûpart des hommes : auſſi eſtoient-ils exempts de chagrins & des autres paſſions qui les tourmentent ; puiſqu'ils vivoient ſans ambition, ſans avarice, & ſans attachement aux biens de la vie preſente. Ils avoient la paix de la bonne conſcience, la joye des actions vertueuſes, par leſquelles ils s'efforçoient de plaire à Dieu ; & ſur tout l'eſperance de l'autre vie, qu'ils regardoient comme fort proche. Car ils ſçavoient que tout ce monde viſible paſſe promptement, & les perſecutions leur paroiſſoient n'eſtre que les préliminaires du jugement univerſel.

Ainſi le ſoin de la poſterité ne les inquietoit pas : & s'ils laiſſoient des enfans orfelins, comme il arrivoit ſouvent aux martyrs ; ils ſçavoient que l'Egliſe ſeroit leur mere, & qu'ils ne manqueroient de rien. Ils vivoient donc la plûpart au-

jours la journée ; du travail de leurs mains, ou de leur revenu qu'ils partageoient avec les pauvres : ſans inquietude, ſans affaires ; éloignez, non ſeulement de tout gain ſordide, ou tant ſoit peu ſuſpect d'injuſtice ; mais encore de tout deſir d'amaſſer & de s'enrichir. Auſſi le deſordre dont on ſe plaignoit le plus dans l'intervalle des perſecutions, eſtoit que les Chrêtiens acqueroient des immeubles & cherchoiẽt des établiſſemens ſur la terre. Des hommes ſi détachez de toutes les choſes temporelles, n'avoient pas grand gouſt pour les plaiſirs des ſens ; & nous ne ſommes pas bien Chrétiens, ſi nous n'avons au moins un deſir ſincere de leur reſſembler.

Cypr. de lapſ.

Mariage

Avec tout ce détachement des choſes temporelles la plûpart des Chrétiens ne laiſſoient pas d'eſtre mariez. Le celibat des Payens eſtoit odieux ; parce qu'il n'eſtoit fondé que ſur la

libertinage & la debauche. Aussi les loix civiles avoient voulu le reprimer par diverses peines & par des recompenses pour ceux qui augmenteroient le nombre des citoyens par des mariages legitimes. Les Chrétiens ne connoissoient que deux états ; le mariage ou la continence. Ils preferoient le dernier en connoissant l'excellence, & souvent ils trouvoient moyen de les accorder : car il y avoit plusieurs personnes mariées qui vivoient en continence. Mais tous les Chrétiens s'abstenoient de l'usage du mariage aux jours solemnels de feste ou de jeûne, & toutesles fois qu'ils vouloient vaquer plus librement à l'oraison, suivant le precepte de l'Apôtre.

Tac. an. 3. v. tit. Cod. de infirm. pœn. cœ. lib. v. Baron. an. 57 c. 44. &c.

Tert. 1. ad ux. c. 6. de resur. carn c 8. Cypr. de sing. cler.

Les secondes noces étoient regardées comme une foiblesse, jusques-là qu'en certaines Eglises on mettoit en penitence ceux qui se remarioient.

1 Cor. 5. 5.

Mais quelque amour que les Chrétiens eussent pour la continence, ils honoroient fort le mariage, comme étant un grand sacrement. Ils le regardoient noblement, y considerant l'image de l'union de Jesus-Christ avec son Eglise ; & cette benediction du Createur, qui n'a esté ostée ny par le peché originel, ny par le deluge ; c'est à dire, la fecondité. Ils sçavoient estimer la dignité des peres & des meres, qui sont les images de Dieu d'une façon particuliere, puisqu'ils ont l'honneur de cooperer avec luy en la production des hommes.

Orat. in bened. spons.

Clem. Alex. 2. Pad. c. 10.

Entre les preceptes pour l'éducation des enfans, on recommandoit de les marier de bonne heure, pour prévenir la débauche. Et on exhortoit ceux qui avoient la charité de nourrir des orphelins, à les marier quand ils seroient en âge ; & avec leurs enfans plû-

Const. Apost. 4. c. 10.

tost qu'avec d'autres. Ce qui montre combien l'interest avoit peu de part aux mariages des Chrétiens. On consultoit l'Evesque sur les mariages, comme sur les autres affaires importantes ; afin dit S. Ignace, qu'ils se fissent selon Dieu & non selon la concupiscence. Estant accordez on les celebroit publiquement & solemnellement dans l'Eglise où ils estoient consacrez par la benediction du Pasteur, & confirmez par l'oblation du saint Sacrifice. Les époux se donnoient la main ; & la femme recevoit du mari un anneau, où devoit estre gravée la croix, ou une figure symbolique de quelque vertu, une colombe, un ancre, un poisson : car tels estoient les cachets des Chrétiens : or chez les anciens les anneaux servoient de cachets.

Ibid. c. 1. *Ignat. Epist. ad Polyc.* *Tert. 2. ad ux. in fi.* *Clem. Alem. Pæd. c. 11.*

XII. *Union des Chrétiens.*

Telle estoit à peu prés la vie de chaque Chrétien en particulier. Voyons maintenant

qu'elles estoient leurs assemblées. Le nom d'Eglise qui ne signifie qu'assemblée, se prenoit dans les villes Grecques pour l'assemblée du peuple, qui se faisoit d'ordinaire dans le
Act. 19. theatre, pour traiter des affai-
32. res publiques. Nous avons dans les Actes des Apôtres un exemple de cette Eglise profane d'Ephese : & pour en distinguer l'assemblée des fidelles, on l'appelloit l'Eglise de Dieu. Origene
Cont. Cels. lib. 3. *c.* 13. disputant contre Celse, fait la comparaison de ces deux sortes d'Eglises : & soûtient comme un fait constant, que les moins zelez des Chrétiens, qui étoient fort peu en comparaison des autres, étoient si fort au dessus des autres hommes, que les Eglises Chrétiennes étoient comme des astres dans le monde. Les Chrétiens de chaque ville faisoient donc un corps : & c'étoit un des principaux pretexte de persecution ; car on traitoit leurs as-

ſemblées d'illicites, parce qu'elles n'étoient point autoriſées par les loix de l'Etat. On leur faiſoit auſſi un crime de l'union que la charité formoit entre eux, & on la faiſoit paſſer pour une conjuration.

Tertull. Apol. 9. 39.

En effet les Chrétiens d'un meſme lieu ſe connoiſſoient tous; quand ce n'euſt eſté que par les aſſemblées qu'ils tenoient pour les prieres & les autres exercices de religion, & où ils ſe rencontroient preſque tous les jours. Ils eſtoient ſouvent enſemble, & ſe conformoient les uns aux autres, meſmes pour les choſes indifferentes. Leurs joyes & leurs afflictions étoient communes. Si quelqu'un avoit receu de Dieu quelque grace particuliere, tous y prenoient part: ſi quelqu'un étoit en penitence, tous demandoient miſericorde. Ils vivoient enſemble comme parens: s'appellant peres, enfans, freres & ſœurs ſelon

l'âge & le sexe.

Cette union se maintenoit par l'authorité de chaque pere en sa famille & par la soumission aux Prestres & à l'Evesque, tant recommandée dans les lettres du martyr S. Ignace. Les Evesques sur tout étoient fort unis entre eux. Ils se connoissoient, au moins de nom & de reputation, & entretenoient un grand commerce de lettres : ce qui étoit fort facile par la grande étenduë de l'Empire Romain : que Dieu sembloit avoir formé exprés pour la propagation de l'Evangile. Mais comme l'Eglise s'étendoit bien au de-là de l'Empire, par tout aux environs : l'uniformité de créance & de mœurs, qui se voyoit entre tous les Chrêtiens, étoit encore plus admirable dans cette grande diversité de peuples : où l'on voyoit que la vraye religion avoit corrigé en ses sectateurs, toutes les coûtumes barbares

Bardesan apud Euseb. 6. prap. c. 8.

& déraisonnables. Enfin l'Eglise universelle étoit veritablement un seul corps : dont les membres étoient unis, non seulement par une mesme foy, mais encore par une grande charité.

XIII. *Assemblées Ecclesiastiques. Liturgie. Inst. 2. Apol. in fi.*

Chaque Eglise particuliere s'assembloit le Dimanche, que les Payens nommoient le jour du Soleil, & que les Chrêtiens ont toûjours honoré en memoire de la creation de la lumiere, & de la Resurrection de Jesus-Christ. Le lieu de l'assemblée étoit une maison particuliere, où l'on choisissoit une de ces salles à manger; que les Latins nommoient cenacles, & qui étoient au haut des maisons. Souvent la persecution obligeoit de se cacher dans des cryptes ou caves souterraines hors les villes, comme les Catacombes que l'on voit encore à Rome. Quand on avoit plus de liberté, on s'assembloit dans des lieux publics, connus

v. Baron. an. 57. n. 99.

Idem an. 224. n. 3. an. 245. an. 302. de tout le monde pour estre les Eglises des Chrétiens. On en voit des exemples sous l'Empereur Alexandre & sous Gordien; & la persecution de Dioclétien commença par la ruine de ces bâtimens. *Euseb. 8. hist. c. 3.*

Dans ces assemblées on faisoit les prieres que j'ay marquées aux differentes heures du jour & de la nuit : mais de plus on y faisoit le sacrifice, que l'on ne pouvoit faire sans les Prestres. On le nommoit, ou par les noms de l'Ecriture, Cene, ou fraction du pain, ou *Dominicum. Collecta* oblation, ou Synaxe ; c'est à dire, assemblée, en latin Collecte, ou Eucharistie ; c'est à dire, action de graces, ou Liturgie, qui veut dire Service public. On le celebroit quelquefois avant le jour dans les tems *Cypr. epist. 6. ad Cæcil.* de persecution, afin de n'estre point troublez par les infideles. Il n'y avoit qu'un sacrifice dans chaque Eglise ; c'est à dire, dans chaque Diocese : c'é-

t l'Evesque qui l'offroit, & Prestres ne le faisoient qu'au faut de l'Evesque absent ou alade; mais ils y assistoient l'offroient tous avec luy. ordre de la Liturgie a chan- selon les téms & les lieux, y a aioûté quelques cere- onies indifferentes, on en a tranché quelques-unes; mais essentiel a toûjours esté le ême. Voicy ce que nous en ouvons écrit dans les premiers ems. *S. Iust. 2. Apol. in fi.*

Aprés quelques prieres on soit les saintes Ecritures, pre- ierement de l'Ancien Testa- ient, puis du Nouveau. On fi- issoit toûjours par la lecture e l'Evangile, que le Prelat ex- liquoit ensuite, y ajoûtant uelque exhortation convena- le au besoin de son troupeau. Puis ils se levoient tous, & se ournant vers l'Orient les mains levées au Ciel, ils faisoient des rieres pour toutes sortes de ersonnes, Chrétiens, Infidel-

les, grands & petits, particulierement pour les affligez, les malades, & les autres qui souffroient. Un Diacre exhortoit à prier : le Prestre faisoit la priere, & le peuple y consentoit répondant, *Amen*. En suite on offroit les dons ; c'est à dire, le pain & le vin meslé d'eau, qui devoit estre la matiere du sacrifice. Le peuple se donnoit le baiser de paix, les hommes aux hommes, les femmes aux femmes, en signe de parfaite union : puis chacun offroit les dons au Prestre, qui les offroit à Dieu au nom de tous. Il commençoit alors l'action du Sacrifice, en avertissant le peuple d'élever leurs cœurs à Dieu, de luy rendre grace, & de l'adorer profondement avec les Anges & toutes les vertus celestes ; puis il continuoit jusques à ce que racontant l'institution de l'Eucharistie, & repetant les paroles de Iesus-Christ, il fist la consecration ;

Cypr. ep. 63.

S. Cypr. de Orat.

S. Iust.

aprés laquelle il recitoit avec le peuple l'Oraiſon Dominicale ; & aprés avoir pris la communion, il la diſtribuoit à tous par les mains des Diacres, & l'envoyoit par des Diacres ou des Acolytes, à ceux qui n'avoient pû aſſiſter au Sacrifice. On reſervoit auſſi une partie de l'Euchariſtie pour le viatique des mourans, c'eſt à dire, pour leur proviſion dans le grand voyage qu'ils alloient faire. On permettoit aux fideles de l'emporter chez eux, pour la prendre tous les matins avant toute autre nourriture, ou dans les occaſions de peril, comme lorſqu'il falloit aller au martyre ; parce que l'on n'avoit pas liberté de s'aſſembler tous les jours pour celebrer les myſteres. Ce qui s'emportoit ainſi dehors, n'étoit que la ſeule eſpece du pain : quoy que dans l'aſſemblée tous ordinairement communiaſſent ſous les deux eſpe-

Tert. 1. ad ux. c. 5.

Cypr. de jaiſ. ces ; hors les petits enfans, à qui l'on ne donnoit que l'eſpece du vin. La communion ou participation de l'Euchariſtie, étoit ſuivie dans les premiers tems d'un repas de viandes ordinaires qu'ils faiſoient tous enſemble dans le meſme lieu. On le nommoit particulierement Agape ; c'eſt à dire, charité. Depuis on le donna ſeulement aux veuves & aux pauvres. Il y avoit toûjours une portion pour le Paſteur quoy qu'abſent. Les Preſtres & les Diacres y avoient double portion : on en donnoit une à chacun des Lecteurs, des Chantres & des Portiers.

Conſt. Apoſt 2. c.28.

XIV. *Secret des Myſteres.*

C'étoit dans ces meſmes aſſemblées que l'on donnoit tous les autres ſacremens autant qu'il eſtoit poſſible : & c'eſt pour cela que les infidelles en étoient exclus avec tant de ſoin. Car on obſervoit inviolablement ce precepte du Sauveur, de ne point donner aux chiens

ens les choſes ſaintes, & ne *Matth.*
nt jetter les perles aux 7. 6.
rceaux. De-là vient que l'on
nmoit les ſacremens my-
es; c'eſt-à-dire, choſes ca-
es, & que l'on y gardoit un
et inviolable. On les ca-
it non ſeulement aux infi-
es, mais aux Catechume-
. Non ſeulement on ne les
broit pas devant eux, mais
n'oſoit même leur racon-
ce qui s'y paſſoit, ny pro-
cer en leur preſence les
les ſolemnelles, ny même
er de la nature du ſacre-
it. On en écrivoit encore
ns: & ſi dans un diſcours
lic, ou dans un écrit qui
tomber en des mains pro-
s, on étoit obligé de par-
le l'Euchariſtie, ou de quel-
autre myſtere, on le fai-
en termes obſcurs & enig-
iques. Ainſi dans le Nou-
Teſtament *rompre le pain,* *Act.* 2.
fie conſacrer & diſtribuer 42. 46.
chariſtie, ce que les infi- *Id.* 20.
7. 11.

delles ne pouvoient entendre. Cette diſcipline a duré pluſieurs ſiecles aprés la liberté de l'Egliſe.

Il n'étoit pas étrange aux Payens de voir des ſecrets dans la religion, ils en faiſoient autant pour leurs ceremonies profanes. Ceux qui étoient initiez aux myſteres d'Iſis, d'Oſiris, de Ceres d'Eleuſine, ou de Cybele, ou des dieux de Samothrace, ou d'autres ſemblables, ſe croyoient obligez à les cacher ſous de grandes maledictions; & paſſoient pour impies & pour ſcelerats s'ils venoient à les reveler. Apulée en fournit un exemple fort precis, & c'eſt ce qui fait ſouvent dire à Herodote parlant de diverſes ceremonies de la religion des Egyptiens ou des autres: J'en ſçay bien la raiſon, mais je n'oſe pas le dire.

Apul. Aſin. lib. 11.

XV. *Fondemens de la haine contre les Chrétiens.*

Ce ſecret des myſteres ne laiſſoit pas d'être un grand ſujet de calomnie contre les

rêtiens. Car on se cache plus
vent pour le mal que pour
ien, & il n'étoit que trop
oire que dans les autres re-
ons, la plûpart des myste-
que l'on cachoit avec tant
oin, n'étoient que des infa-
s : comme dans les cere- *v. Clem.*
nies de Ceres & de Cybe- *Alex.*
& dans ces sacrifices de *protrep.*
chus, qui furent défendus
ordre du Senat l'an de Ro-
568. où de plus on commet-
des cruautez execrables.
prévention où l'on étoit *Liv. 39.*
tre les Chrétiens, faisoit *ca. 9.*
nent présumer que ce qu'ils
oient si secret, étoit quel-
chose de semblable. Ces
çons étoient appuyez par *v. Bar.*
crimes détestables que les *an. 120.*
ostiques, les Carpocratiens, *n. 22.*
'autres heretiques commet- *&c.*
nt dans leurs assemblées; *Epiph.*
ue l'on a peine à croire sur *hæres.*
ecit qu'en font les Peres: *26. &*
ces heretiques portoient *27.*
le nom de Chrétiens. Dans *Iren.*
lib. 4.
c. 24.

is commun, où ils mangeoient
beuvoient avec excez, on
ttoit un morceau à un chien
taché au chandelier, que ce
iien en fautant renverfoit la
ule lampe qui les éclairoit, & *Min. Fel.*
l'enfuite à la faveur des tene-
es, tout ce qu'ils étoient
hommes & de femmes fe
éloient indifferemment com-
e des bêtes, felon que le ha-
rd les affembloit. Quelque *Tert. Apol. c.7.8.9.*
fudes que fuffent ces fables
peuple les croyoit, & on *Orig.*
oit reduit à s'en juftifier fe- *cont.*
ufement. L'exemple des Bac- *Celf.6.*
anales, où deux cens ans au- *p.293.*
ravant on avoit découvert
s crimes fi horribles; qui
rfuadoit en general, qu'il n'y
oit point d'abomination qui
pût s'introduire fous pre-
te de religion.

On accufoit encore les Chrê-
ns d'étre ennemis de tout
genre humain, & de la puif-
nce Romaine en particulier;
fe réjoüyr des calamitez pu-

Luc. Philopatr. bliques, de s'affliger du bon ſuccez des affaires, & de ſouhaiter la ruine de l'Empire. Tout cela ſur le fondement de ce qu'ils diſoient de la vanité de toute la grandeur temporelle, & la fin du monde, & du jugement : & peut-étre ſur quelque raport indiſcret ou malicieux de ce qui eſt predit dans l'Apocalypſe, touchant la punition de Rome idolatre, & la vangeance que Dieu feroit un jour du ſang des martyrs. Ce qui confirmoit cette *Tertull. Apol. c. 35.* calomnie, eſt qu'ils ne prenoient point de part aux réjouyſſances publiques : qui conſiſtoient en des ſacrifices, des feſtins, & des ſpectacles, pleins d'idolatrie & de diſſolution. *Conſt. Apoſt. 5 c. 5 Clem. 2. Pædag.* Au contraire, ils affectuoient de paſſer ces jours-là dans l'affliction, & dans la penitence ; en veuë des pechez innombrables qui s'y commettoient : & ils ſe réjouyſſoient plûtoſt aux jours que la ſuperſtition des

Payens leur faisoit compter pour lugubres & malheureux. Ils fuyoient même les foires, à cause des jeux qui s'y faisoient. S'ils y alloient, c'étoit pour acheter en passant quelque chose necessaire à la vie, ou quelque esclave, afin de le convertir. Const. Apost. c. 26.

Enfin, c'étoit assez pour les rendre odieux au peuple, que la profession qu'ils faisoient de détester toutes les religions établies. Ils avoient beau dire qu'ils adoroient en esprit le Dieu createur du Ciel & de la Terre, à qui ils offroient continuellement le sacrifice de leurs prieres. Le peuple idolatre n'entendoit point ce langage: il leur demandoit le nom de leur Dieu, & les appelloit athées, parce qu'ils n'adoroient aucun des dieux que l'on voyoit dans les temples, qu'ils n'avoient point d'autels allumez, ny de sacrifices sanglants. Les sacrificateurs des idoles, les

augures, les aruspices, & tous les autres devins; en un mot tous ceux dont les professions étoient fondées sur le Paganisme; ne manquoient pas de fomenter & d'exciter cette haine du peuple; & d'employer à cet effet les pretendus prodiges, & les malheurs qui arrivoient; comme les sterilitez, les mortalitez, les guerres. C'étoit les Chrêtiens, à ce qu'ils disoient, qui attiroient la colere des dieux; sur tout ceux qui les laissoient vivre.

Tertull. apol. 40. Arnob. init.

Ces préventions faisoient que l'on empoisonnoit jusques à leurs vertus, pour en faire des sujets de calomnies. La charité qu'ils avoient les uns pour les autres étoit odieuse. Les noms de freres & de sœurs qu'ils se donnoient, étoient interpretez en mauvaise part; parce qu'en effet les Payens en abusoient pour la débauche. Leurs grandes aumônes passoient pour des moyens de se-

Tertull, Apolog. c. 39.

Petron,

duire les pauvres & de les attirer à leur cabale ; ou pour un effet de l'avarice des Prelats, afin d'amasser dans les Eglises de grands tresors, dont ils pussent disposer. Leurs miracles étoient, disoit-on, des malefices & des impostures de magie. En effet tout étoit plein de charlatans, qui se vantoient de prédire l'avenir, par diverses sortes de divinations, & de guerir des maladies par des caracteres, & des enchantemens, par des mots barbares ou des figures extravagantes. Ils faisoient même des choses surprenantes pour tromper les yeux ; soit par art, soit par operation du demon. Ainsi on ne s'étonnoit pas trop d'entendre raconter des miracles, ny même d'en voir ; on confondoit les vrais avec les faux, & l'on méprisoit également tous ceux qui passoient pour en faire. Le païs aidoit encore à cette erreur ; car la plûpart de ces im-

Acta SS. Hippolyti, &c. apud Baron. an. 259. n. 13. Prud. hymn. in S. Laur.

Tertull. Apol. c. 50. postleurs venoient d'Egypte & d'Orient.

Baron. an. 138. num. 5. Blaothanathi, Sarmenticij, Semaxij. v. Bar. 385. num. 5.

Les perſecutions même étoient un ſujet de haine contre les Chrêtiens. On ſuppoſoit qu'ils étoient criminels, puiſqu'ils étoient par tout traitez en criminels ; & on jugeoit de la grandeur de leurs crimes, par la rigueur des ſupplices. On les regardoit comme des gens devoüez à la mort, deſtinez au feu & au gibets ; on leur en faiſoit des noms injurieux. Voilà ce qui rendoit les Chrêtiens ſi odieux au peuple & aux ignorans. Voilà le fondement de ce qu'en diſent Suetone & Tacite, ſuivant l'opinion commune. Suetone dit que l'Empereur Claude *chaſſa de Rome les Juifs qui broüilloient ſans ceſſe à la ſolicitation de Chriſt*. Comme ſi Jeſus-Chriſt eût été encore ſur terre, & qu'il eût été un chef de parti entre les Juifs. Ils content entre les bonnes actions de Neron, d'avoir fait ſouffrir

Suet. Claud. n. 25. Iudæos impulſore Chriſto aſſiduè tumultuãtes Romã expulit.

Suet. Ner. n. 16. Affecti ſuppliciis Chriſtianis.

ces supplices aux Chrêtiens : *Gens*, ajoûte-t'il, *d'une superstition nouvelle & mal faisante.*

Tacite parlant du feu que Neron fit mettre à Rome pour se divertir dit, qu'il en accusa *des gens odieux par leurs crimes, que le peuple appelloit Chrétiens* : Puis il ajoûte : *Ce nom venoit de Christ, que Ponce Pilate avoit fait supplicier sous l'Empire de Tibere. Et cette pernicieuse superstition arrestée pour lors, s'élevoit de nouveau ; non seulement par la Judée source de ce mal ; mais à Rome même, où tout ce qu'il y a de noir & d'infame dans le monde se rassemble & se pratique. On prit d'abord ceux qui avoüent, puis sur leur raport une grande multitude fut convaincuë, non pas tout de l'incendie que de la haine du genre-humain.* Il les traite encore ensuite de *coupables*, & *qui meritoient les derniers exemples.*

Les gens d'esprit, & ceux mesme qui entroient en quelque examen, avoient aussi leurs

genus hominũ superstitionis novæ ac malefica.

Tacit. 15. annal. Quos per flagitia invisos vulgus Christianos appellabat. Repressaque in præsens exitiabilis superstitio, &c. Quo omnia undique atrocia & pudenda confluit, celebranturque.

ſujets d'averſion contre les Chrêtiens. Car ces gens d'eſprit étoient des Grecs ou des Romains, accoûtumez à mépriſer les autres peuples, qu'ils nommoient barbares; & ſur tout les Juifs, décriez depuis long-tems, & tenus pour des gens d'une ſuperſtition ridicule & d'une forte credulité. *Un Juif le pourroit croire*, dit Horace parlant d'un certain prodige, *mais non pas moy*. Ainſi quand on leur diſoit, qu'il y avoit des Juifs qui adoroient comme Fils de Dieu un homme qui avoit été pendu; & que leur principale diſpute contre les autres Juifs, étoit de ſçavoir ſi cet homme étoit encore vivant aprés ſa mort, & ſi c'étoit leur veritable Roy; on peut juger de quelle abſurdité leurs paroiſſoient tous ces diſcours. Ils voyoient que ceux de cette nouvelle ſecte étoient haïs & perſecutez par tous les autres Juifs, juſques à exciter

Credat Iudæus appella, non ego. Hor. ſat.

souvent de grandes seditions : & de-là ils concluoient que c'étoit les pires de tous.

On leur disoit de plus, que ces gens n'employoient pour persuader ny raisonnement, ny éloquence : qu'ils exhortoient seulement à croire les faits qu'ils avançoient, & qu'ils pretendoient confirmer par leurs miracles : que la plûpart étoient ignorans, & n'étudioient que les livres des Juifs : qu'ils faisoient profession d'instruire les ignorans, les femmes, le petit peuple les trouvant bien mieux disposez à recevoir leur doctrine, que les gens plus éclairez. Ce procedé étoit fort nouveau : car il n'y avoit chez les Payens aucune sorte d'instruction pour les gens du commun. Il n'y avoit que les Philosophes qui parlassent de morale, & leurs disputes n'avoient rien de commun avec l'exercice de la religion. Enfin, comme tous les heretiques pas-

Orig. in Cels.

Aug. de verâ Rel. init.

Orig. cont. Cels.

ſoient ſous le nom de Chrêtiens, on attribuoit à toute l'Egliſe les réveries des Valentiniens, & de tous ces viſionaires que S. Irenée a combatus: les Payens confondoient toutes ces extravagances avec la doctrine Catholique. Le Chriſtianiſme paroiſſoit donc un enteſtement des gens ignorans & opiniâtres.

v. Bar. an. 179. n. 27. & 28.

Il eſt vray que la morale des Chrêtiens étoit tres-pure, & que leur vie répondoit à leur doctrine. Mais tout étoit plein de Philoſophes, qui faiſoient auſſi profeſſion de pratiquer la vertu, & de l'enſeigner. Il y en eût même pluſieurs, dans ces premiers ſiecles de l'Egliſe, qui, peut-être à l'imitation des Chrêtiens, coururent le monde, prétendant reformer le genre-humain; & ſouffrirent quelque mauvais traitemens: comme Apollonius de Tyane, Muſonius, Damia, Epitecte & quelques autres. Les Philoſo-

v. Barõ. an. 75. num. 6.

phes étoient en grand credit depuis plusieurs siecles : on croyoit qu'ils avoient tout dit : & on ne pouvoit s'imaginer que les barbares pussent en sçavoir plus que Pythagore, Socrate, Platon, ou Zenon. On croyoit bien plûtost que s'ils avoient quelque chose de bon, ils l'avoient emprunté de ces sages si fameux. *Orig. in Cels.*

D'ailleurs les Philosophes étoient bien plus commodes que les Chrêtiens. La plûpart ne rejettoient point le plaisir ; & quelques-uns en faisoient le souverain bien. Ils laissoient chacun suivre son opinion, & vivre à sa mode ; se contentant de mépriser ceux qui n'étoient pas Philosophes, & de s'en moquer. Sur tout, ils ne choquoient point les religions établies. Quelques-uns y croyoient & donnoient des explications mysterieuses aux fables les plus ridicules, d'autres gardant pour eux la connoissance du pre-

mier Estre auteur de la nature, laissoient les superstitions à ceux qu'ils estimoient incapables de la sagesse. Les Epicuriens même, qui se declaroient le plus ouvertement contre les opinions populaires touchant les dieux, ne laissoient pas d'assister aux sacrifices, & prendre part aux ceremonies de la religion des lieux où ils se trouvoient. Ils convenoient tous de ne point combatre les coûtumes autorisées par les loix & par le tems.

Assisto divinis. Horat.

La créance de la pluralité des dieux s'étendoit jusqu'à croire que chaque nation, chaque ville, chaque famille avoit les siens, qui en prenoient soin, & vouloient y étre honorez d'un culte particulier. Ainsi ils estimoient bonnes toutes les religions, pour ceux chez qui elles étoient receuës depuis long-tems. Les femmes & le peuple leger & ignorant avoient toûjours grande inclination à

en embrasser de nouvelles; croyant que plus ils serviroient de dieux & de déesses, plus ils observeroient de diverses ceremonies, plus ils auroient de religion. Les hommes graves & les politiques, reprimoient cette inquietude autant qu'il leur étoit possible, & ne vouloient aucun changement en cette matiere. Sur tout ils condamnoient toutes les religions étrangeres, & les Romains en faisoient un point capital de leur politique. Ils persuadoient au peuple que c'étoit à ses dieux tutelaires, que Rome étoit redevable de ce grand Empire; & qu'il falloit bien que ces dieux fussent plus puissans que les autres, puisqu'ils leurs avoient soûmis toutes les nations du monde. Aussi quand le Christianisme fut entierement établi, les Payens ne manquerent pas d'attribuer à ce changement la chute de l'Empire qui le suivit d'assez

Liv. 29.

prés : & S. Auguſtin fut obligé de compoſer ſon grand ouvrage de la Cité de Dieu, pour répondre à leurs calomnies.

Le mépris que les Chrêtiens faiſoient de la mort n'étonnoit pas beaucoup les Payens. Ils étoient accoûtumez à voir des gladiateurs volontaires, qui pour un petit interêt, ou même pour rien, s'expoſoient à ſe faire égorger en plein amphitheatre. On voyoit tous les jours les plus honnêtes gens ſe tuër eux-mêmes pour le moindre déplaiſir : & il y avoit des Philoſophes qui le faiſoient par oſtentation, comme les Juriſconſultes le témoignent : le Peregrin de Lucien en eſt une exemple bien memorable. Ainſi voyant que les Chrêtiens fuyoient les plaiſirs de cette vie, & n'attendoient de bonheur que dans la vie future ; ils s'étonnoient qu'ils ne ſe tuaſſent point. *On nous dira*, dit S. Juſtin, *Tuez vous donc tous, & vous*

Vel jactatione ut quidã Philosophi. l.6. §.5. ff. de injusto, rump. & irr.

Iuſtin. apol. 1. init.

en allez tout à l'heure trouver Dieu, sans nous embarasser davantage. Et Antonin Proconsul d'Asie, voyant les Chrêtiens accourir en foule autour de son tribunal pour se presenter au martyre, s'écria : *Ah miserables ! si vous voulez mourir, vous avez des cordes ou des precipices.* *Tert. ad Scap. c. ult.*

Tout le monde étoit donc contre les Chrêtiens ; le peuple, les Magistrats, les ignorans, les sçavans : Ils étoient haïs des uns comme des imposteurs, des scelerats, des impies ; & méprisez des autres comme des misantropes, des visionnaires & des foux mélancoliques, qu'une opiniatreté enragée faisoit courir à la mort. On les méprisoit jusques à ne pas daigner leur parler ; & la prévention étoit telle, qu'on les condamnoit sur le seul nom de Chrêtien, sans examiner davantage ? ce nom suffisoit pour détruire tout le bien que l'on en sçavoit d'ail- *Tert. Apol. cap. 3.*

Bonus vir C. Sejus tantum quod Christianus.

leurs : & l'on diſoit communément : *Un tel eſt un honneſte homme, c'eſt dommage qu'il eſt Chrêtien.*

XVI. *Perſecutions.*

Forme des Jugemens. Supplices.

Il n'eſt pas merveilleux que cette haine publique attirât aux Chrêtiens des perſecutions; mais peut-être quelqu'un s'étonnera que les Romains ſi ſages & ſi remplis d'humanité, exerçaſſent ſur d'autres Romains, & enfin ſur des hommes, les cruautez que nous liſons dans les hiſtoires des martyrs. Que les Juges fiſſent tourmenter les accuſez en leur preſence, dans la place publique devant tout le peuple ; & qu'ils employaſſent, des ſupplices ſi divers, qu'ils ſemblent avoir été arbitraires. Tout cela eſt fort éloigné de nos mœurs.

Il faut ſçavoir que les Romains faiſoient publiquement & à l'audiance tous leurs actes judiciaires ; les procez criminels auſſi bien que les civils, l'inſtruction auſſi bien que le

jugement : & que les audiances se tenoient dans la place publique, le magiſtrat étant ſous une galerie couverte, aſſis ſur un tribunal élevé, environné de ſes officiers avec des licteurs portant les haches & les faiſſeaux de verges, & des ſoldats toûjours prêts à executer ſes ordres : car les magiſtrats Romains avoient l'exercice des armes auſſi bien que de la juſtice. Les peines de chaque crime étoient reglées par les loix ; mais differentes ſelon les perſonnes ; toûjours plus rigoureuſes contre les eſclaves, que contre les libres ; contre les étrangers, que contre les citoyens Romains. De-là vient que S. Paul fut décolé comme citoyen, & S. Pierre crucifié comme Juif. La croix étoit le plus infame de tous les ſupplices ; & ceux qui devoient y être attachez, étoient d'ordinaire battus de verges auparavant, & brûlez aux côtez avec

Cir. verr. 4. c. 40.

l. 6. §. 2. ff. de pœn. l. 9. §. 11. l. 10. l. 28. &c. ibid.

Cic. Ver. ult. n. 63. des fers rouges ou des flambeaux. La queſtion ſe donnoit auſſi en public, & étoit fort cruelle ; mais on ne l'employoit guere que contre les eſclaves & les perſonnes viles. Cependant on y doit raporter la plûpart des tourmens des martyrs : car les loix Romaines comme les noſtres ne permettoient de tourmenter les accuſez qu'à la queſtion ; & on employoit pour *Tertull. Apol. cap. 2.* faire nier aux Chrêtiens leur pretendu crime, les mêmes moyens dont on ſe ſervoit pour faire avoüer aux autres leurs crimes effectifs.

L. 8. § 4. 5. &c. §. ff. de pœn. Il étoit ordinaire de condamner les perſonnes viles à travailler aux mines, comme aujourd'huy aux galeres ; ou de les deſtiner à étre expoſez aux bêtes dans l'amphitheatre, pour divertir le peuple. Il pouvoit y avoir encor divers genres de ſupplices uſitez en diverſes Provinces ; & on ne peut nier que les magiſtrats n'en

ayent quelquefois inventé de nouveaux contre les Chrêtiens, principalement dans les dernieres persecutions. Je ne croy pas qu'il se trouve d'exemple que l'on ait condamné d'autres que des vierges Chrêtiennes à être prostituées. L'amour de la chasteté qui éclatoit dans les Chrêtiens, fit imaginer cette espece de supplice : comme aussi celuy dont parle saint Jerôme, de ce martyr qui fut attaché mollement sur un lit dans un lieu delicieux, pour être tenté par une femme impudique, à qui il cracha sa langue au visage. Enfin, il y a eu un très-grand nombre de Martyrs tuez ou tourmentez sans aucune forme de justice, soit par la populace mutinée, soit par leurs ennemis particuliers.

Hier. init. vita S. paul.

La persecution commençoit d'ordinaire par quelque Edit, qui défendoit les assemblées des Chrêtiens, & condamnoit certaines peines tous ceux

v. Cypr. ep. 15. &c. qui ne voudroient pas sacrifier aux dieux. Les Evêques s'en donnoient avis, & s'exhortoient les uns les autres à redoubler les prieres & encourager le peuple. Plusieurs alors s'enfuyoient suivant le conseil Matth. 10. 23. de Jesus-Christ. Les Pasteurs même & les Prêtres se partageoient; les uns se retiroient, les autres demeuroient avec le peuple; & ils se cachoient avec grand soin, parce que c'étoit eux que l'on cherchoit le plus; comme ceux dont la perte pouvoit causer la dispersion du Acta S. Pion. Baron, an. 254 n. 10. troupeau. Quelques-uns changeoient de nom, pour n'étre pas si aisément reconnus. D'autres se rachetoient de la persecution par de l'argent, qu'ils v. Can. 12. Petri Alex. 50. 1. Conc. donnoient, pour n'étre point inquietez: & c'étoit toûjours souffrir en leurs biens, & montrer combien ils estimoient plus leurs ames. Les regles de l'Eglise défendoient de s'exposer de soy-même au martyre,

n'y

n'y de rien faire qui pût irriter les Payens, & attirer la persecution : comme de renverser leurs idoles, mettre le feu aux temples, dire des injures à leurs dieux, ou attaquer publiquement leurs superstitions. Ce n'est pas qu'il n'y ait des exemples de saints Martyrs qui ont fait des choses semblables ; & de plusieurs entr'autres qui se sont dénoncez mêmes. Mais on doit attribuer ces exemples singuliers à des mouvemens extraordinaires de la grace. La maxime generale étoit de ne point tenter Dieu, & d'attendre en patience que l'on fût découvert, & interrogé juridiquement, pour rendre compte de sa foy. Il y avoit sur ce point deux heresies opposées à éviter. Les Gnostiques & les Valentiniens décrioient le martyre comme inutile, puisque Jesus-Christ est mort : pour nous sauver de la mort : ne distinguant pas de quelle mort il

Orig. Cels. 8.

Const. Apost. 5. cap. 5.

Baron an. 145. n. 3. & 10. an. 205. n. 12. &c. Tert. in scorp. cap. 1.

nous ſauve. Ils diſoient même que c'étoit faire injure à Dieu ; & que puiſqu'il refuſe le ſang des boucs & des taureaux, il n'y a pas d'apparence qu'il veüille le ſang des hommes. Les Marcionites au contraire s'expoſoient au martyre en haine de la chair, & de celuy qui l'avoit crée, qu'ils diſoient être le mauvais principe. On examinoit ſur ces regles ceux qui étoient mort pour la foy, afin de juger s'ils devoient être honorez comme Martyrs. Ce qui ſemble être l'origine des Canoniſations.

Baron. an. 146. n. 12.

v. Barō. an. 301. n. 126.

Quand les Chrêtiens étoient pris, on les menoit devant le Magiſtrat, qui les interrogeoit juridiquement aſſis ſur ſon tribunal. S'ils nioient qu'ils fuſſent Chrêtiens, on les renvoyoit d'ordinaire ſur leur parole, parce que l'on ſçavoit bien que ceux qui l'étoient veritablement ne le nioient jamais, ou délors ceſſoient de

l'être. Quelquefois neanmoins pour s'en aſſurer, on leur faiſoit faire ſur le champ quelque acte d'idolatrie, ou dire quelque parole injurieuſe contre Jeſus-Chriſt. S'ils confeſſoient, on s'efforçoit de vaincre leur conſtance, premierement par la perſuaſion & les promeſſes, puis par les menaces, & enfin par les tourmens. On tâchoit de les ſurprendre, leur faiſant commettre quelque impieté, même involontaire, afin de leur perſuader qu'ils ne pouvoient plus s'en dédire. Comme le jugement ſe faiſoit dans la place publique, y avoit toûjours quelque idole & quelque autel. On leur mettoit de l'encens avec des charbons ardens dans la main, que l'on tenoit ſur l'autel, afin qu'en la ſecoüant ils s'emblaſſent offrir de l'encens à l'idole. Et il s'en eſt trouvé qui ſe ſont laiſſé brûler la main, plûtoſt que de donner le moindre ſcandale

v. Can. 14. Petri Alex. 10. 1. Conc. p. 967. Acta SS. Tharaci Probi & Andron. n. 290. Matth. 15. 11. 18.

au foibles. On leur ouvroit la bouche de force, pour y faire entrer quelque morceau de chair, ou du moins quelque goute de vin offert aux faux dieux; mais les Chrêtiens étoient bien instruits, que *ce n'est pas ce qui entre dans la bouche; mais ce qui sort du cœur qui rend l'homme impur.*

Les tourmens ordinaires étoient: étendre sur un chevalet avec des cordes attachées aux pieds & aux mains, & tireées des deux bouts avec des poulies, ou pendre par les mains avec des poids attachez aux pieds: battre de verges, ou de gros bâtons, ou de foüets garnis de pointes de fer, nommez scorpions, ou de lasnieres de cuir cru, ou garnies de balles de plomb. On a veu grand nombre mourir sous les coups. D'autres étant étendus, on leur blûloit les côtez avec des flambeaux, ou des lames de fer rouge, & on les déchiroit avec

des ongles ou des peignes de fer ; en ſorte que ſouvent on découvroit les côtes, & juſques aux entrailles , & le feu entrant dans le corps étouffoit les patiens. Pour rendre ces playes plus ſenſibles , on les frotoit quelquefois de ſel & de vinaigre , & on les rouvroit lors quelles commençoient à ſe refermer.

Pendant ces tourmens on interrogeoit toûjours. Tout ce qui ſe diſoit , ou par le Juge,ou par les patiens , étoit écrit mot pour mot par des Greffiers : & il en demeuroit des procez verbaux bien plus exacts que tous ceux que font aujourd'huy les Officiers de Juſtice. Car comme les anciens avoient l'art d'écrire par des notes abregeés , dont chacune ſignifioit un mot , ils écrivoient auſſi vîte que l'on parloit , & redigeoient précisément les mêmes paroles qui avoient été dites , faiſant parler directe-

ment les perſonnages ; au lieu que dans nos procez verbaux tous les diſcours ſont en tierce perſonne, & redigez ſuivant le ſtile Greffier.

C'étoit ces procez verbaux qu'ils appelloient Actes : les Chrêtiens étoient ſoigneux d'avoir des copies des procez faits à leurs freres ; & tant ſur ces Actes que ſur ce qu'ils obſervoient de leur côté, les paſſions des Martyrs étoient écrites & conſervées par autorité publique dans les Egliſes : particulierement à Rome : car S. Clement y avoit établi ſept Notaires, dont chacun avoit cette charge en deux quartiers de la ville. La plûpart de ces Actes des Martyrs perirent dans la perſecution de Diocletien ; & quoy qu'Euſebe de Ceſarée en eût encore ramaſſé un grand nombre, ſon recüeil a été perdu : de ſorte qu'il nous en reſte peu. Mais on a conſervé les noms des Martyrs les

Lib. pôtif. in Clem.

plus illustres dans les Menologes, & les Martyrologes, qui marquent pour chaque jour ceux dont on fait la feste en chaque lieu ; & l'on y a depuis ajoûté les autres Saints.

Dans ces interrogatoires, on pressoit souvent les Chrêtiens de dénoncer leurs complices, c'est-à-dire, les autres Chrêtiens, sur tout les Evêques & les Prêtres qui les instruisoient, & les Diacres qui les assistoient, & de livrer les saintes Ecritures. Ce fut particulierement dans la persecution de Dioclctien, que les Payens s'attacherent à faire perir les livres des Chrêtiens, étant persuadez que c'étoit le moyen le plus seur d'abolir leur religion. Ils les rechercherent avec grand soin, & en brûlereut autant qu'ils en purent saisir ; ils alloient méme faire perquisition dans les Eglises & dans les maisons des Lecteurs & des particuliers. Sur toutes ces sortes de que-

Acta Cir. exs. an. 303.

ſtions, les Chrêtiens gardoient le ſecret, auſſi religieuſement que ſur les myſteres. Ils ne nommoient jamais perſonne, mais ils diſoient que Dieu les avoit inſtruits, que Dieu les avoit aſſiſtez, qu'ils portoient les ſaintes Ecritures gravées dans leur cœur. On appelloit Traditeurs ou traîtres, ceux qui étoient aſſez lâches pour livrer les ſaintes Ecritures, ou pour découvrir leurs freres ou leurs Paſteurs. Si les Martyrs pendant les tourmens profe-roient quelque paroles, ce n'étoit guere que pour loüer Dieu, & implorer ſa miſericorde & ſon ſecours.

Acta Martyr. Alutin. apud Baron, an. 303. n. 35. &c. Acta SS. Agapes, &c apud Baron. an. 304. n. 40. &c,

XVII. *Priſons.* Aprés l'interrogatoire, ceux qui perſiſtoient dans la confeſſion du Chriſtianiſme, étoient envoyez au ſupplice : Mais le plus ſouvent on les renvoyoit en priſon, pour les éprouver plus long-tems, & les tourmenter à pluſieurs fois. Cependant les priſons mêmes étoient

une autre eſpece de tourmens. Les Confeſſeurs de Jeſus-Chriſt, étoient mis dans les cachots les plus noirs & les plus infects. On leur mettoit les fers aux pieds & aux mains. On leur mettoit au cou de grandes pieces de bois, ou des entraves aux jambes, pour les tenir élevées ou écartées, le patient étant poſé ſur le dos. Quelquefois on ſemoit le cachot de petits morceaux de pots de terre ou de verres caſſez, & on les y mettoit tous nuds, & tous déchirez de coups. Quelquefois on laiſſoit pourrir leurs playes, & on les faiſoit mourir de faim & de ſoif: quelquefois on les nourriſſoit, & on les penſoit avec ſoin, mais c'étoit afin de les tourmenter de nouveau. On défendoit d'ordinaire de les laiſſer parler à perſonne, parce que l'on ſçavoit qu'en cét état ils convertiſſoient beaucoup d'infidelles; ſouvent juſques aux

V. Paulini Nat. 4. S. Felic. Prud. Periſtep. 4. de S. Vincent. & al.

geoliers & aux soldats qui les gardoient. Quelquefois on donnoit ordre de faire entrer ceux que l'on croyoit capables d'ébranler leur constance. Un pere, une mere, une femme, des enfans, dont les larmes & les discours tendre étoient une autre espece de tentation, souvent plus dangereuse que les tourmens.

Acta SS. Perpet. & Fejicit.

Cependant l'Eglise avoit un soin particulier de ces saints prisonniers. Les Diacres les visitoient souvent, pour les servir, faire leurs messages, leur donner les soulagemens necessaires. Les autres fidelles alloient aussi les consoler & les encourager à souffrir. Ils benissoient leurs peines, & souhaitoient d'y avoir part. Ils baisoient leurs chaînes, ils pensoient leurs playes, & leur apportoient toutes les commoditez qui leur manquoient: des lits, des habits, des rafraîchissemens, de la nourriture. Jus-

Const. Apost. 5. c. 2. Cyp. ep. 11.

Tert. 2. ad. ux. cap. 4.

ques-là que Tertullien se plaignoit que l'on faisoit bonne chere dans ces prisons. Les fidelles n'épargnoient rien en ces occasions. Si on leur refusoit l'entrée, ils tâchoient de gagner par argent les gardes & les geoliers. Ils ne se rebutoient point de leurs mauvais traitemens, ils souffroient les injures & les coups, ils demeuroient patiemment aux portes des prisons, jusques à y veiller les nuits, attendant le moment favorable de satisfaire leur charité. Quand ils pouvoient entrer, ils regardoient comme des Eglises ces prisons consacrées par la presence des Saints; ils y faisoient les prieres, & y celebroient même le sacrifice: soit pour donner aux confesseurs la consolation de ne point sortir du monde sans la protection du Corps & du Sang de Jesus-Christ; soit pour profiter de l'occasion, si c'étoit un Evêque ou un Prêtre qui fût

Tert. de jejun. cap. 12.

v. Cypr. ep. 5. &c.

en priſon ; afin de recevoir l'Eucharistie & l'emporter dans leurs maiſons. En ces rencontres on mettoit tout en uſage. On a vû des Prelats, faute d'Autel, conſacrer ſur les mains des Diacres : & l'illuſtre martyr ſaint Lucien d'Antioche conſacra ſur ſa poitrine, étant attaché de ſorte, qu'il ne pouvoit remuer. On peut juger de quel poids étoient les exhortations dont ces Meſſes étoient accompagnées. Toute l'Egliſe reſpectoit ces ſaints priſonniers, comme étant déja preſque couronnez dans le Ciel. Ils avoient grand credit auprés des Prelats, pour obtenir la grace de ceux qui par foibleſſe étoient tombez dans l'idolatrie : juſques-là que l'on fut obligé d'apporter de la moderation aux recommandations indiſcretes de quelques-uns.

Acta apud Baron an. 311.

Cypr. ep. 10. n. 12.

XVIII. *Soin des Reliques.*

Les Chrêtiens ſuivoient encore les Martyrs, & dans les places publiques, où on les

tourmentoit, & dans les autres lieux où on les menoit enfin pour les executer à mort. Car les executions se faisoient d'ordinaire hors les villes : & la plûpart des Martyrs aprés avoir surmonté les tourmens, ou par miracle ou par leur force naturelle, ont fini par avoir la tête coupée. Les fideles accouroient en furie pour les admirer, & se fortifier par leur exemple, ou même pour les encourager, & les ayder de leurs prieres. Ils recüeilloient avec soin le sang qui couloit de leurs playes, l'amassoient avec des linges ou des éponges, pour le conserver dans les fioles qu'ils mettoient dans les sepulcres. On fit mourir sept femmes qui avoient ramassé les goutes du sang de saint Blaise pendant qu'on le tourmentoit : & quand S. Cyprien eût la tête tranchée, les fidelles avoient étendu des linges autour de luy pour recevoir son sang. Ils

Martyr. Rom. 3. Feb.

Pont. Diac.

s'exposoient aussi hardiment pour enlever les corps des Martyrs, ou en recüeillir les restes ; car souvent il ne demeuroit que des os ou des cendres, comme quand ils avoient été brûlez ou devorez par les bêtes. Ils n'épargnoient point la dépence pour racheter ces precieuses reliques des mains des bourreaux, & les ensevelir honorablement.

v. Acta SS. Tharaci, &c. an. 290. & S. Bonif. an. 605.

Ce soin des reliques étoit la cause de l'acharnement des Payens à dissiper les corps des Martyrs aprés leur mort : joint qu'ils croyoient diminuer par là l'esperance de la resurrection. Vous vous flatez, disoient-ils que vos corps demeureront jusqu'au jour que vous croyez les reprendre : & vous esperez qu'ils seront embaumez & conservez dans des étofes précieuses, par les femmes que vous avez infatuées de vos reveries. Nous y donnerons bon ordre. Ils les fai-

v. Roma Sotter. an. lib. 1. c. 2. 3. &c.

Epist. Eccles. Vienn. apud Euseb. 5. cap. 1.

soient manger aux bêtes, ils les méloient avec des corps de gladiateurs, ou d'autres criminels, ils les jettoient dans l'eau attachez à des grosses pierres, ils les brûloient, & jettoient les cendres au vent. Mais malgré toutes leurs précautions, la plûpart des reliques étoient conservées, soit par le zele ardent des fideles, soit par les miracles que Dieu faisoit souvent en ces occasions. *Acta SS. Tharaci &c. Prud. de S. Vinc.*

XIX. *Confesseurs.*

Ceux que l'on ne vouloit pas faire mourir, étoient ou releguez simplement, ou bannis de cette espece de bannissement, que les Romains appelloient déportation, & qui emportoit mort civile. On envoyoit ces bannis ou dans les Isles les moins habitées, ou dans les païs barbares aux frontieres de l'Empire. La relegation étoit pour les personnes de grande qualité, la déportation pour les moindres; & pour ceux qui étoient encore au

dessous, on les condamnoit à travailler aux ouvrages publics, particulierement aux mines. Ils étoient esclaves du public, avoient toûjours les fers aux pieds, étoient fort mal nourris, fort mal vêtus, souvent battus & mal-traittez : enfin pour le moins aussi miserables que nos forçats de galere. Les Chrêtiens avoient grand soin de les assister, & d'adoucir leurs peines autant qu'ils pouvoient. Tous ceux qui mouroient en cét état pour la foy, étoient comptez au nombre des martyrs ; & ceux qui revenoient de leur exil ou de leur servitude, étoient mis au rang des Confesseurs : car on donnoit ce nom à tous ceux qui avoient souffert quelque peine pour la foy, & generalement à tous ceux qui l'avoient confessée publiquement devant les Juges. On leur faisoit de grands honneurs tout le reste de leur vie, & souvent on les élevoit

v. Serm. Cypr. ad Matt.

Const. Apost. 5. cap. 1. 3.

aux Ordres pour recompenſe.

Mais ceux qui avoient été vaincus dans la perſecution, & qui avoient renoncé à la foy, même par foibleſſe, & par la violence des tourmens, étoient excommuniez, s'ils ne faiſoient penitence publique. L'excommunicarion conſiſtoit à les priver non ſeulement des Sacremens, mais encore de l'entrée de l'Egliſe; & de tout commerce avec les Chrêtiens. Ils ne mangeoient point avec eux, ne leur parloient point, & les fuyoient comme des gens frapez d'un mal contagieux. Auſſi ſaint Paul ordonne d'éviter les mauvais Chrêtiens avec plus de ſoin que les Payens mêmes: dont il étoit impoſſible de ſe ſeparer entierement, ſans ſortir du monde & de la vie. On traitoit ainſi non ſeulement les apoſtats qui retournoient à l'idolatrie, mais les heretiques, les ſchiſmatiques, & tous les pecheurs publics. Il n'y

XX. *Excommunication. Penitence.*

Conſt. Apoſt. 5. c. 2.

1. *Cor.* 5. 9.

avoit guere que les Prelats & les Prêtres qui puſſent converſer avec eux, pour les exciter à ſe convertir, tant qu'ils y voyoient de l'eſperance : au reſte on ne laiſſoit pas de prier pour eux. Voilà comme étoient traitez ceux qui ne demandoient point la penitence.

Quant à ceux qui la demandoient, on les recevoit avec grande charité, mais accompagnée de diſcretion. On leur faiſoit ſentir que c'étoit une grace qui ne devoit pas s'accorder facilement, & on éprouvoit auparavant par quelque delay, ſi leur retour étoit ſincere & ſolide. La penitence s'impoſoit publiquement dans l'Egliſe. Le pecheur revêtu d'un cilice & couvert de cendre, ſe proſternoit au milieu de l'aſſemblée, embraſſoit les genoux, & baiſoit les pieds des fideles, pour les exciter à compaſſion & demander leurs prieres : & le Prelat y excitoit auſſi

Tert de Pudic. c. 13.

par un diſcours. On éprouvoit encore long-tems le penitent par divers exercices laborieux. On le faiſoit jeûner ou tous les jours, ou tres-ſouvent, au pain & à l'eau, ou avec quelqu'autre ſorte d'abſtinence : ſelon ſes forces, ſon peché, & ſa ferveur. On le faiſoit prier long-tems, à genoux ou proſterné ; veiller, coucher ſur la terre, faire des aumônes ſelon ſon pouvoir. Pendant la penitence il s'abſtenoit non ſeulement des divertiſſemens, mais des converſations, des affaires, & de tout le commerce, même avec les fideles, qui n'étoit pas neceſſaire. Il n'alloit à l'Egliſe que pour les inſtructions & les prieres, mais il étoit exclus du ſacrifice.

Cependant l'Evêque viſitoit les penitens, ou leur envoyoit quelque Prêtre pour les examiner, & les traiter diverſement ſuivant leurs diſpoſitions, qu'il obſervoit avec grand ſoin. *Chryſ. fac. Conſt. Apoſt. liv. 2. 61. 7. &c.*

Ibid. 41. Il excitoit ou épouvantoit les uns, il consoloit les autres : il proportionoit les remedes aux sujets & aux malades. Car les Prelats regardoient la dispensation de la penitence comme une medecine spirituelle : & ils étoient persuadez, que la guerison des ames, demande pour le moins autant de science, de conduite, de patience, & d'application, que celle des corps; & que l'on ne peut détruire les habitudes vitieuses, que par beaucoup de tems, & un regime tres-exact. On distinguoit délors les divers degrez de penitence, & le tems en étoit reglé ; mais il dépendoit fort de la discretion des Evêques, qui l'allongeoient ou l'abregeoient suivant la ferveur & le progrez du penitent. La principale regle étoit de ne rétablir entierement au rang des autres Chrêtiens, que ceux qui faisoient des fruits dignes de penitence, & de la conver-

Epist. Can. S. Greg. Thaum. Cypr. epist. 10. *ep. Can. Petr. Alex.*

sion desquels on étoit assuré autant qu'on le peut être humainement. Mais le tems de la penitence étoit toûjours long, à moins qu'il n'y eût quelque raison particuliere de l'abreger, comme la ferveur extraordinaire du penitent, une maladie mortelle, une persecution. En ces rencontres on avoit grand soin de ne les pas laisser mourir sans Sacremens. Cette dispense, qui abregeoit la penitence reguliere, s'appelloit Indulgence : & on l'accordoit souvent aux prieres des confesseurs prisonniers ou exilez. *v. S.Cypr. epist. 51. epist. 31. apud Cypr. &c.*

Si le penitent retomboit dans un nouveau crime, il falloit recommencer la penitence : si l'on voyoit qu'il ne profitât point, & qu'il ne changeât point de vie, on le laissoit au même état sans luy donner de Sacremens : & si aprés avoir receu l'absolution, il retomboit encore dans un peché ca-

pita, il n'y avoit plus de Sacremens pour luy; car la penitence publique ne s'accordoit
S. Aug. epist. 54. Maced. qu'une fois; on se contentoit de prier pour luy, & de l'exhorter à se convertir. Il y avoit des crimes dont la penitence, quoy que fidelement pratiquée, duroit toute la vie: & aprés lesquels on n'accordoit la communion qu'à l'article de la mort. Ceux qui avoient été mis une fois au rang des penitens, quoy qu'ils eussent été absous & reconciliez, n'étoient plus capables de recevoir les Ordres, ny d'étre élevez à aucun ministere Ecclesiastique: & si un Prêtre ou un Clerc commettoit un peché qui meritât penitence publique, il perdoit seulement son rang; c'est-à-dire, qu'il étoit interdit pour toûjours de ses fonctions, & reduit à l'état des simples laïques: mais on ne leur impo-
Can. Apost. 24. soit point d'autre penitence, pour ne les pas punir deux fois,

& pour la reverence du Sacrement d'Ordre.

Si quelqu'un s'étonne de cette ancienne discipline, qu'il considere qu'alors les pechez dignes de telles penitences, étoient rares parmi les Chrêtiens. Comme les gens d'honneur bien élevez & bien établis dans le monde, ne commettent guere des crimes qui attirent la vengeance des loix & l'infamie du supplice : aussi il n'arrivoit pas souvent que des Chrêtiens si bien choisis & si bien instruits, commissent des adulteres, des homicides, & d'autres pechez dignes de mort. Tertullien reproche hardiment aux Payens, que leurs prisons n'étoient pleines que de Payens comme eux, ou de Chrêtiens accusez seulement d'être Chrêtiens. *S'ils sont accusez d'autre chose*, ajoûte-t'il, *ils ne sont plus Chrêtiens. L'innocence est pour nous une necessité. Nous la connoissons parfaitement, l'ayant*

Apolog. c. 4. 5.

apprise de Dieu, qui est un Maître parfait : & nous le gardons fidellement comme commandée par ce Juge, que l'on ne peut mépriser.

XXI. *Ascetes. Vierges. Veuves. Diaconesses.* Il y avoit des Chrêtiens qui pratiquoient volontairement tous les exercices de la penitence, sans y étre obligez, & sans étre exclus des Sacremens; mais pour imiter les Prophetes & saint Jean Baptiste, & suivre les conseils de saint Paul, s'exerçant à la pieté, & châtiant leur corps pour le reduire en servitude. On les appelloit Ascetes; c'est-à-dire, Exercitans. Ils s'enfermoient d'ordinaire dans des maisons, où ils vivoient en grande retraite: ajoûtant à la fragilité ordinaire des Chrêtiens des abstinences & des jeûnes extraordinaires: la Xerophagie ou nourriture seiche, les jeûnes renforcez de deux ou trois jours de suite ou des semaines entieres, porter toûjours le cilice, dormir sur la terre, veiller beaucoup

1. Tim. 4. 7. 1. Cor. 9. 26.

coup, lire assiduëment l'Ecriture sainte, & prier le plus continuellement qu'il étoit possible Origene a mené quelque tems cette vie: & plusieurs de ces Ascetes ont été de grands Evêques & des Docteurs fameux. *Eusib, lib. 6.*

Tous les Ascetes vivoient en continence, & tous les Chrêtiens faisoient grand cas de cette vertu si recommandée par Jesus-Christ & par les Apôtres. Un jeûne homme d'Alexandrie, du tems de l'Empereur Antonin, presenta requeste au Gouverneur, afin qu'il permît à un Chirurgien de le faire Eunuque; & plusieurs se le firent réellement, en telle sorte que l'Eglise fut obligée de faire une loy expresse pour reprimer ce zele indiscret. *Iustin. orat. ad Anton. Pium.*

Il y avoit toûjours un grand nombre de filles qui consacroient à Dieu leur virginité, soit par le conseil de leurs pa- *Can. Nic. 1.*

rens, soit de leur propre mouvement. Elles menoient la vie Ascetique : & on ne comptoit pour rien la virginité, si elle n'étoit soutenuë par une grande mortification, par le silence, la retraite, la pauvreté, le travail, les jeûnes, les veilles, les oraisons continuelles. On ne tenoit pas pour de veritables vierges, celles qui vouloient encore prendre part aux divertissemens du siecle, même les plus innocens : faire de grandes conversations, parler agréablement, & montrer leur bel esprit : encore moins celles qui vouloient faire les belles, se parer, se parfumer, traîner de longs habits, & marcher d'un air affecté. Saint Cyprien ne recommande presque autre chose aux Vierges Chrêtiennes, que de renoncer aux vins ornemens, & à tout ce qui appartient à la beauté. Il connoissoit combien les filles sont attachées à ces bagatelles.

Cypr. ad Virg.

& il en sçavoit les pernicieuses consequences. Dans ces premiers tems, les Vierges consacrées à Dieu, demeuroient chez leurs parens : & vivoient en leur particulier, ou bien deux ou trois ensemble : ne sortant que pour aller à l'Eglise, où elles avoient leur place separée du reste des femmes. Si quelqu'une violoit sa sainte resolution pour se marier, on la mettoit en penitence.

Les Veuves qui renonçoient aux secondes noces, vivoient à peu prés comme les vierges ; dans les jeûnes, les oraisons, & les autres exercices de vie ascetique. Mais elles n'étoient pas si enfermées, parce qu'elles s'appliquoient fort aux œuvres exterieures : à visiter & soulager les malades & les prisonniers, particulierement les Martyrs & les Confesseurs : à nourrir les pauvres, à retirer & servir les étrangers, & enterrer les morts, & generalement

à toutes les œuvres de charité. Toutes les femmes Chrêtiennes veuves ou mariées s'y employoient fort, & ne sortoient guere que pour ces bonnes œuvres ou pour aller à l'Eglise. Les veuves étant plus libres, s'y adonnoient entierement : si elles étoient riches, elles employoient leurs biens en aumônes, si elles étoient pauvres, l'Eglise les nourrissoit. On choisissoit pour Diaconesses les veuves les plus âgées, c'est-à-dire, de soixante ans & au dessus; les plus sages, & les plus éprouvées par toutes sortes d'exercices de charité. On donnoit aussi quelquefois cette charge à des vierges. On les nommoit Diaconesses, non qu'elles fussent comptées entre le Clergé; car les femmes ne sont capables d'aucune partie du Sacerdoce : mais parce qu'elles exerçoient à l'égard des femmes une partie des fonctions des Diacres.

Tert. 2. ad ux. cap. 4.

1. Tim. 5. 9. v. Const. Ap. lib. 3.

Const. Apost. 6. cap. 17.

Elles visitoient toutes les personnes de leur sexe, que la pauvreté, la maladie, ou quelque autre misere rendoit dignes du soin de l'Eglise. Elles instruisoient celles qui étoient Catechumenes, ou plûtost leur repetoient les instructions du Catechiste. Elles les presentoient au Baptême, leur aidoient à se dépoüiller & se revêtir, & conduisoient ensuite ces nouvelles baptisées pendant quelque tems, pour les dresser à la vie Chrêtienne. Dans l'Eglise, elles gardoient les portes du côté des femmes; & avoient soin que chacune fût placée en son rang, & observât le silence & la modestie. Les Diaconesses rendoient compte de toutes leurs fonctions à l'Evêque, & par son ordre aux Prêtres ou aux Diacres. Elles servoient principalement à les avertir des besoins des autres femmes, & faire sous leur direction, ce

qu'ils ne pouvoient faire eux-mêmes avec autant de bienſeance.

Les Prelats avoient beſoin de beaucoup de patience & de diſcretion, pour gouverner toutes ces femmes. Pour maintenir les Diaconeſſes dans la ſobrieté & l'activité neceſſaire à leurs fonctions, mais difficile à leur âge : empêcher qu'elles ne devinſſent trop faciles & trop credules, ou qu'elles ne fuſſent inquiétes, curieuſes, malicieuſes, coleres, & ſeveres avec excez : que ſous pretexte de Catechiſme elles ne fiſſent les ſçavantes & les ſpirituelles ; qu'elles ne parlaſſent indiſcretement des myſteres, ou ne ſemaſſent des erreurs & des fables : qu'elles ne fuſſent parleuſes & diſſipées. Il falloit encore bien de la charité pour guerir ou ſupporter les défauts des autres veuves & des autres femmes : la triſteſſe, la jalouſie, l'envie, les médiſances, les

Chryſ. de Sacerd.

Conſt. Ap. 3. c. 5. 6. 7.

murmures contre les Pasteurs mêmes : enfin tous les maux qui suivent ordinairement la foiblesse du sexe & de l'âge ; sur tout quand elle est jointe à la pauvreté, à la maladie, ou à quelqu'autre grande incommodité.

L'Eglise prenoit soin de tous les pauvres, de tout âge & de tout sexe. Mais on ne comptoit pas pour pauvres ceux qui pouvoient travailler, & gagner leur vie ; puisqu'ils étoient en état de n'être à charge à personne, ou même d'assister les autres pauvres. Car on croyoit qu'un bon Chrêtien ne devoit pas se contenter de travailler pour se nourrir, & qu'il devoit encore contribuer à la nourriture de ceux qui ne pouvoient travailler. D'ailleurs la loy civile avoit pourveu à empêcher qu'il n'y eût des mendians valides. Car, comme l'esclavage étoit un usage, s'ils étoient libres, on les attachoit à des ter-

XXII. Soin des pauvres. Const. Apost. lib. 2. c. 4. & lib. 4. c. 1. 2. &c.

v. S. Basil. reg. fus. inter. 42.

res comme des esclaves du public : & s'ils étoient esclaves, on les abandonnoit à qui s'en voudroit saisir. Il en étoit de même des enfans exposez : ils apprenoient à ceux qui se chargeoient de leur nourriture. Ainsi il n'y avoit presque point d'autres mendians que de vieux esclaves, dont les maîtres étoient assez inhumains pour les abandonner, quand ils ne pouvoient plus servir : des aveugles, des estropiez, ou d'autres miserables invalides.

l. 7. Cod. de mcd. valid. lib. 11. C. lonatu perpetuo fulciatur. Argum. l. 5. Cod. de inf. Expos.

C'étoit ceux-là dont les Chrêtiens prenoient soin : & Prudence nous les décrit, quand il represente ceux que saint Laurent fit voir au Prefet de Rome, comme les tresors de l'Eglise. Ils prenoient aussi grand soin des enfans : premierement des orphelins enfans des Chrêtiens, & sur tout des Martyrs ; puis des enfans exposez, & de tous ceux dont-ils pouvoient être les maîtres,

Peri. steph. 2.

Const. Apost. 4. c. 1. 2.

pour les élever dans la veritable religion. Tout ce ſoin des pauvres, avoit pour but de leur procurer les biens ſpirituels, à l'occaſion des temporels. C'eſt pourquoy on preferoit toûjours les Chrêtiens aux infideles : & entre les Chrêtiens, les plus vertueux : & on abandonnoit les incorrigibles. On ne recevoit pas non plus les aumônes de toutes ſortes de gens indifferemment. On refuſoit celles des excommuniez, & des pecheurs publics, comme les uſuriers & les adulteres. On aymoit mieux expoſer les pauvres à manquer du neceſſaire, ou plûtoſt on ſe confioit à la Providence, qui ſçauroit y pourvoir d'ailleurs.

Conſt. Apoſt. 4. cap. 5. 6. 7. 9.

Chaque Egliſe faiſoit un fonds conſiderable pour la ſubſiſtance des pauvres, pour l'hoſpitalité, les ſepultures, & les autres dépenſes communes; comme l'entretien des Clercs, le luminaire, les vaſes ſacrez, &

v. Barõ, an. 44. n. 68. &c. Tertull. Apol. cap. 39.

tout le reste. L'Eglise Romaine sous le Pape S. Corneille l'an 250. nourrissoit cent cinquante-quatre Clers, & plus de quinze cens pauvres. Et depuis sa fondation, tant que les persecutions durerent elle eût toûjours soin d'envoyer de grands secours aux pauvres Eglises des Provinces, & aux pauvres Confesseurs condamnez aux mines. Ces biens communs des Eglises pendant les trois premiers siecles ne consistoient guere qu'en meubles, en provisions de bouche, en habits, en argent comptant, qui venoient de ce que les fidelles offroient toutes les semaines, tous les mois, ou quand ils vouloient : car il n'y avoit rien de reglé, ny de forcé en ces offrandes. Quant aux immeubles, les persecutions ne permettoient pas d'en aquerir, ou de les conserver long-tems. Voilà ces tresors de l'Eglise dont les Payens étoient si avi-

Euseb. lib. 6. hist. c. 43.

Epist. Dion. Corinth. ap. Euseb. 4. hist. cap. 23.

v. Acta Colon. Cirtens. an. 303.

Tertul. Apol. c. 39.

des, & qui entroient dans les causes des persecutions, comme on voit en l'exemple de saint Laurent. C'étoit les Diacres qui en avoient le soin. Il étoit de leur charge de recevoir tout ce qui étoit offert pour les besoins communs de l'Eglise : de le mettre en reserve, le garder seurement, & le distribuer suivant les ordres de l'Evêque, qui en ordonnoit sur le raport qu'ils luy faisoient des necessitez particulieres. Il étoit donc encore de leur devoir de s'informer de ces necessitez : d'avoir des listes & des matricules exactes de tous les Clercs, des vierges & des veuves que l'Eglise nourrissoit, & de tous les autres pauvres, d'examiner ceux qui se presentoient de nouveau, & veiller sur la conduite de ceux qui étoient déja receus, pour voir s'il étoient dignes d'étre assistez : de pourvoir au logement des étrangers, & sçavoir

Prud. Peri Steph. hym. 2.

v. Barõ. an. 34. n. 287.

Const. Ap. 3. cap. 19.

par qui & comment ils devoient étre défrayez. C'étoit à eux que s'adressoient les laïques, pour tout ce qu'ils vouloient demander ou faire sçavoir à l'Evêque, dont ils n'approchoient pas si librement par respect, & de peur de l'importuner. Ainsi la vie des Diacres étoit fort active. Il falloit aller & venir souvent par la ville, & quelquefois même faire des voyages : & c'est pour cette raison qu'ils ne portoient ny manteaux, ny grands habits comme les Prêtres, mais seulement des tuniques & des dalmatiques, pour étre plus disposez à l'action & au mouvement.

Const. Ap. 2. cap. 28.

Const. Apost. 2. c. 57.

XXIII. *Hospitalité.* L'hospitalité étoit d'un usage ordinaire même entre les Payens. Chez les Grecs & les Romains les hostelleries publiques, n'étoient guere que pour les miserables : la plûpart des honestes gens avoient des amis dans toutes les villes où

v. Lib. de Tesser hospital.

ils pouvoient avoir affaire, qui les y recevoient : & qui reciproquement logeoient chez eux quand ils venoient à leur ville. Ce droit se perpétuoit dans les familles. C'étoit un des principaux liens d'amitié entre les villes de Grece & d'Italie, & il s'étendit depuis par tout l'Empire Romain. Ils regardoient ce droit comme une partie de leur religion : Jupiter, disoit-on, y presidoit, la personne de l'hoste & la table où l'on mangeoit avec luy, étoient sacrées.

Il ne faut donc pas s'étonner si les Chrêtiens exerçoient l'hospitalité, eux qui se regardoient tous comme amis : & comme freres : & qui sçavoient que JESUS-CHRIST l'a recommandée entre les œuvres les plus meritoires. Pourvû qu'un étranger montrât qu'il faisoit profession de la foy orthodoxe, & qu'il étoit dans la communion de l'Eglise, on le recevoit

Matth. 25 34.

à bras ouverts : qui eût pensé à luy refuser sa maison, eût craint de rejetter Jesus-Christ même. Mais il falloit qu'il se fit connoître. Pour cét effet, les Chrêtiens qui voyageoient prenoient des lettres de leur Evêque : & ces lettres avoient certaines marques, qui n'étoient connuës que des Chrêtiens. Elles faisoient voir l'état de celuy qui voyageoit : s'il étoit Catholique : si apres avoir été heretique ou excommunié, il étoit rentré dans la paix de l'Eglise : s'il étoit Catechumene, ou Penitent : s'il étoit Clerc & en quel rang. Car les Clercs ne marchoient point sans les dimissoires de leur Evêque. Il y avoit aussi des lettres de recommandation pour distinguer les personnes de merite, comme les Confesseurs ou les Docteurs, ou ceux qui avoient besoin de quelque assistance particuliere.

v. Barō. an. 142. num. 7. V. Prior. de litt. Can.

La premiere action d'ospi-

talité étoit de laver les pieds aux hostes. On voit cette coûtume en plusieurs endroits de l'Ecriture, & la maniere dont les anciens étoient chaussez, rendoit ce soulagement necessaire. De-là vient que dans saint Paul l'action de laver les pieds est jointe à l'hospitalité. Si l'hoste étoit dans la pleine communion de l'Eglise, on prioit avec luy, & on luy deferoit tous les honneurs de la maison; de faire la priere, d'avoir la premiere place à table, d'instruire la famille. On s'estimoit heureux de l'avoir, le repas où il prenoit part étoit estimé plus saint. On honoroit les Clercs à proportion de leur rang: & si un Evêque voyageoit, on l'invitoit par tout à faire l'office & à prescher, pour montrer l'unité du Sacerdoce & de l'Eglise. Que si le voyageur étoit infidelle ou en tel état que l'on ne pût prier ou manger avec luy, on ne laissoit

Mœurs Isr. x. p. 102.

1. Tim. 5. 10.

Const. Ap. 2. cap. 58.

pas de le recevoir & de le bien traiter. Ainsi les Chrêtiens executoient avec grande charité les ordres du Prince qui les obligeoient à loger les gens de guerre, les officiers, & les autres qui voyageoient pour le service de l'Etat, ou à leur fournir des vivres. Saint Pacome *Vie de S. Pacome, c 4.* ayant été engagé fort jeûne à servir dans les troupes Romaines, fut embarqué avec sa compagnie, & aborda en une ville, où il fut fort étonné de voir, que les habitans les recevoient de si bonne grace & les traitoient si bien, que l'on eût dit qu'ils étoient leurs anciens amis. Il demanda qu'ils étoient & on luy dit, que c'étoit des gens d'une religion particuliere, que l'on appelloit Chrêtiens. Il commença délors de s'informer de leur doctrine, & ce fut là le commencement de sa conversion.

XXIV. *Malades, Sepultures.* Les Chrêtiens avoient grand soin de la visite des malades, si-

recommandée dans l'Evangile. Les Prêtres sur tout les visitoient, pour les consoler, prier pour eux, & leur administrer l'onction de l'huile sacrée, suivant l'ordonnance de S. Iacques. Souvent aussi ils les guerissoient par l'application d'une autre huile benite, qui se donnoit indifferemment aux fidelles & aux infidelles, par les Clercs ou par les laïques, selon qu'ils avoient receu le don des miracles. Quelquefois on employoit pour cét effet l'huile des lampes qui brûloient devant les sepulcres des Martyrs.

Matth. 25. 36.

v. Baro. an. 63. n. 16.

Les Payens n'ayant point d'esperance aprés la mort, la regardoient purement comme un mal, qui les privoit des biens de la vie; ou comme un aneantissement qui les delivroit de tous leurs maux. Il n'y avoit presque plus personne qui crût ce que les Poëtes racontoient des supplices ou des

Adeone me delirare censes ut ista credam.

Cic. Tusc. quæst. lib. 1. num. 6. Nec pueri credunt. Iuven.

recompenses de l'autre vie. Ainsi on ne songeoit point à exhorter les mourans, mais à les divertir : & ils travailloient de leur côté à faire durer le plus qu'ils pouvoient les plaisirs de la vie. Leur maxime étoit celle que raporte S. Paul aprés Isaïe : *Beuvons & mangeons, puisque nous mourrons demain.* C'est là où se terminent toutes les moralitez d'Horace. La mort de Petrone sous Neron en est l'exemple le plus fort que je connoisse. Ceux qui étoient plus serieux, se consoloient par la Philosophie, & cherchoient à mourir tranquillement.

Isai. 22. 13. 1. Cor. 15. 32.

Tacit. Annal. 16.

Les Chrêtiens ayant d'autres maximes, ne regardoient la mort que comme la porte de l'éternité. Ainsi vivant bien la plûpart, ils la souhaitoient plus qu'ils ne la craignoient : & ils s'affligeoient moins de la perte sensible de leurs parens & de leurs amis, qu'ils ne

ſe rejoüyſſoient de leur bonheur éternel, & de l'eſperance de les révoir dans le Ciel. Ils ne comptoient leur mort que pour un ſommeil, ſuivant le langage de l'Ecriture; & de la vient le nom de Cimetierie, qui en Grec ne ſignifie qu'un dortoir. Pour mieux témoigner la foy de la reſurrection, ils avoient grand ſoin des ſepultures, & y faiſoient grande dépenſe, à proportion de leur maniere de vivre. Ils ne brûloient pas les corps, comme les Grecs & les Romains: ils n'approuvoient pas non plus la trop grande curiôſité des Egyptiens, qui les gardoient embaumez & expoſez à la veuë ſur des lits dans leurs maiſons. Saint Antoine combattit fort cette coûtume qui duroit encore de ſon tems. *Vie S. Anton. cap. 32.*

Les Chrêtiens enterroient les corps comme les Juifs. Aprés les avoir lavez, ils les embaumoient, & y employent *v. Barõ. an. 34. n. 310. &c.*

Apol. cap. 42. plus de parfums, dit Tertullien, que les Payens à leurs sacrifices. Ils les envelopoient de linges trés fins, ou d'étoffes de soye, quelquefois ils les revêtoient d'habits precieux. Ils les laissoient exposez trois jours, ayant grand soin de les garder cependant, & de veiller auprés en prieres. Ensuite ils les portoient au tombeau : accompagnant le corps avec quantité de cierges & de flambeaux, & chantant des pseaumes & des hymnes, pour loüer Dieu & marquer l'esperance de la resurrection. On prioit aussi pour eux : on offroit le sacrifice ; & l'on donnoit aux pauvres le festin que l'on nommoit Agape, & d'autres aumônes. Au bout de l'an, on en renouvelloit la memoire, & on continuoit d'année en année, outre la commemoraison que l'on en faisoit tous les jours au saint Sacrifice.

Const. Ap. 6. c ult. 8 c. 41. 42. &c. Prud. hym. in exeq.

Tert. de Cor. mil. cap. 3. Orig. in Iob. hom. 3. Cypr. ep. 66.

L'Eglise avoit des officiers

destinez pour les enterremens, que l'on appelloit fossoyeurs ou travailleurs, & qui se trouvent quelquefois comptez entre le Clergé. On enterroit souvent avec les corps diverses choses pour honorer les défunts, ou en conserver la memoire. Comme les marques de leur dignité, les instrumens de leur martyre : des phioles ou des éponges pleine de leur sang : les actes de leur martyre : leur epitaphe, ou du moins leur nom : des medailles : des feüilles de laurier, ou de quelque autre arbre toûjours vert : des croix : l'Evangile : quelquefois même l'Eucharistie. On observoit de poser le corps sur le dos, le visage regardant vers l'Orient. Au lieu que les Payens pour garder les cendres des morts bâtissoient des sepulcres magnifiques, le long des grands chemins, & par tout ailleurs dans la campagne ; les Chrêtiens cachoient sous terre

Fossores. laborantes.
v. Barō. an. 14. n.288.

v. T massf.dis. p. 2. l. 3. c.13.14.

les corps, les enterrant ſimplement, ou les rangeant dans des caves, comme étoient auprés de Rome les tombes ou catacombes.

C'étoit des lieux ſouterrains, taillez dans le ruf, ou pratiquez dans les veines de ſable, dont les Chrêtiens avoient fait leurs cimetieres. On y deſcend par des eſcaliers, & on trouve de longues ruës, qui des deux côtez ont deux ou trois rangs de niches profondes où les corps étoient poſez; car on les en a tirez pour la plûpart. De diſtance en diſtance ſont des chambres ſpacieuſes, voûtées & bâties avec la même ſolidité, & percées de pluſieurs niches ſemblables à celle des ruës. La plûpart de ces chambres ſont peintes de diverſes hiſtoires de l'ancien & du nouveau Teſtament, comme les Egliſes l'étoient: & en quelques-uns de ces cimetieres il y a des Egliſes ſouterraines. En

plusieurs on a trouvé des coffres de marbre, ornez de figures de relief, qui representent les mêmes histoires que les peintures. C'étoit des sepulcres pour les personnes les plus considerables. Chacun de ces cimetieres est comme un grand faux-bourg sous terre, & quelques-uns ont deux ou trois étages en profondeur. Aussi les Chrêtiens y trouvoient des retraites assez seures, dans les tems de persecution, pour garder les reliques des Martyrs, pour s'assembler & celebrer les saints Offices, & même pour y demeurer, comme il est écrit de plusieurs Papes. Le livre de Rome souterraine est la description de ces anciens cimetieres. Ils étoient demeurez la plûpart inconnus depuis long-tems, les entrées en ayant été comblées, & n'ont été découverts que depuis la fin du siecle passé.

On a toûjours eu grande de- *Tomass.*

disc. p. 1. liv. cap. 55. n. 11. &c. votion à se faire enterrer auprés des Martyrs, & c'est ce qui a enfin attiré tant de sepultures dans les Eglises : quoy que l'on ait long-tems gardé la coûtume de n'enterrer que *Const. Ap. 6. cap. ult.* hors la Ville. La veneration des reliques & la créance distincte de la resurrection, ont effacé parmi les Chrêtiés l'horreur que les anciens, même les Israëlites, avoient des corps morts & des sepultures.

XVX. *Evéques. Prêtres, Clercs.* Pour achever le tableau de ce premier tems, il faut encore dire un mot des Pasteurs & de Ministres de l'Eglise. Ori- *Cont. Cels. 3. p. 130.* gene faisant la comparaison des assemblées des Villes avec les Eglises Chrêtiennes, dit comme une chose évidente que ceux qui president aux Eglises, ont en effet la vertu & le merite, dont les Magistrats des Villes n'ont que le nom. Et il le dit dans l'ouvrage contre Celse, disputant avec les Payens, à qui il se seroit rendu

rendu fort ridicule s'il n'eût pas dit vray. Aussi l'Empereur Alexandre Severe proposoit l'exemple des Chrêtiens, pour montrer avec quel soin l'on devoit choisir les officiers publics. On choisissoit donc entre les Chrêtiens tels que j'ay tâché de les décrire, ceux dont la sainteté étoit la plus éclatante, & la vertu la plus éprouvée. C'étoit la recompense ordinaire des Confesseurs, qui avoient montré le plus de constance dans les tourmens. Tels étoient Aurelius & Celerinus que S. Cyprien fit Lecteur. Le dernier avoit plusieurs cicatrices sur son corps, outre que son ayeule & ses deux oncles étoient d'illustres martyrs. Tel étoit le Prestre Numidicus, qui aprés avoir fait plusieurs martyrs par ses exhortations, & sa femme entre autres, avoit été luy-même laissé pour mort.

Lãprid. in Alex.

Tertull. Apoc. cap. 19. v. Orig. cont. Cels. lib. 8. in fin. Cypr. epist. 33. 34. 35.

L'Evêque choisissoit les Clercs souvent sur la priere du

v. Cypr. epist. 53.

peuple, du moins avec sa participation, & toûjours avec le conseil de son Clergé. Mais on avoit peu d'égard à la volonté des Ordinans. Non seulement on n'attendoit pas qu'ils demandassent l'ordre, souvent on les ordonnoit contre leur gré, par force ou par artifice: jusques-là qu'il s'en est trouvé qui n'ont jamais pû se resoudre à exercer leurs fonctions. L'Evêque étoit choisi en presence du peuple, par les Evêques de la Province assemblez dans l'Eglise vacante, du moins au nombre de deux ou trois: car il étoit difficile en ces tems, de tenir des Conciles nombreux sinon dans les intervalles des persecutions, & quelquefois les sieges des Eglises demeuroient long-tems vacans.

Cypr. ep. 68. Can. Apost. 1. Const. Ap. 2. c. 4. &c.

Les ordinations étoient toûjours precedées d'un jeûne & accompagnées de prieres. Elles se faisoient d'ordinaire la nuit du Samedy au Dimanche. On

Act. 13. 2. 3. v. Barõ. a. 44. n. 74.

veilloit cette nuit, enſuite on faiſoit l'ordination, dont la principale ceremonie a toûjours été l'impoſition des mains ; & elle étoit ſuivie du ſacrifice.

L'Evêque n'ordonnoit ny Prêtres, ny Diacres, ny autres Clers, qu'autant preciſément qu'il en avoit beſoin pour le ſervice de ſon Egliſe, c'eſt-à-dire, de tout le Dioceſe. Le nombre n'en étoit pas grand, puiſque du tems du Pape S. Corneille l'an 250. de Jeſus-Chriſt, l'Egliſe Romaine n'avoit que quarante-ſix Prêtres, & en tout cent cinquante-quatre Clers, quoy qu'il y eût un peuple innombrable. Ils étoient entierement dans la dépendance de l'Evêque : comme des diſciples qu'il avoit ſoin d'inſtruire, de former & d'élever de degré en degré, pour les appliquer aux differentes fonctions ſuivant leurs talens. Ils ne pouvoient quiter, pour aller ſer-

Enſel. hiſt. c. 6. 43.

vir sous un autre Evêque, sans la permission du leur ; & celuy qui les auroit receus, en eût été repris comme d'une espece de larcin.

Cette autorité des Evêques sur leur Clergé n'étoit pourtant rien moins qu'une domination, & un pouvoir despotique ; c'étoit un gouvernement de charité. Les Clers avoient part à la puissance de l'Evêque, puisqu'il ne faisoit rien d'important sans leur conseil. Il consultoit sur tout les Prêtres, qui étoient comme le Senat de l'Eglise. Ils étoient si venerables & les Evêques si humbles, qu'il y avoit à l'exterieur peu de difference entre eux. Les Clercs avoient une espece d'autorité sur l'Evêque même, étant les inspecteurs continuels de sa doctrine & de ses mœurs. Ils l'assistoient dans toutes les fonctions publiques, comme les officiers des Magistrats, ou plûtost comme des

Const. Apost. 2. c. 28.

disciples qui suivent leur maître. S'il eût entrepris d'ensei- gner ou de faire quelque chose contraire aux traditions Apostoliques ; les anciens Prêtres & les anciens Diacres ne l'eussent pas souffert : ils l'en eussent averty charitablement, & s'il n'eût pas profité de leurs avis, ils s'en fussent plains aux autres Evêques, & l'eussent enfin accusé dans un Concile. *Const. Ap. 8, cap. 12.*

La plûpart des Clercs menoient la vie ascetique ; n'usant que de legumes ou de viandes seiches, jeûnant souvent, & pratiquant les autres austeritez, autant que le grand travail de leurs fonctions le pouvoit permettre. Sur tout la continence étoit fort recommandée aux Evêques, aux Prêtres & aux Diacres. Ce n'est pas que l'on n'élevât souvent à ces ordres des gens mariez. Car comment auroit-on trouvé, entre les Juifs & les Payens qui se convertissoient tous les jours,

des hommes qui eussent gardé la continence jusques à un âge meurs ? C'étoit beaucoup d'en trouver qui n'eussent eu qu'une seule femme, dans la liberté où étoient les Juifs & les autres Orientaux d'en avoir plusieurs à la fois ; & dans l'usage universel du divorce, qui donnoit occasion d'en changer souvent. Mais quand celuy que l'on faisoit Evêque avoit encore sa femme, il commençoit délors à ne la plus regarder que comme sa sœur, & l'Eglise Latine a toûjours fait observer la même discipline aux Prêtres & aux Diacres. On s'en est depuis relâché en Grece & en Orient. Mais en quelque lieu que ce soit, de l'Eglise Catholique, il n'a jamais été permis à un Prestre de se marier aprés son ordination. S'il le faisoit, on le déposoit, pour peine de son incontinence, & on le reduisoit à l'état d'un simple laïque. Quant aux Clercs infe-

rieurs, comme les Lecteurs & les Portiers, ils étoient mariez pour l'ordinaire, & habitoient avec leurs femmes. Aussi plusieurs passoient leur vie dans ces ordres : du moins il y demeuroient plusieurs années, pendant lesquelles il pouvoit arriver, ou qu'ils perdissent leurs femmes, ou qu'ils s'en separassent de gré à gré, pour mener une vie plus parfaite. Quoy qu'il en soit, le mariage étoit d'autant plus honoré par les veritables Chrêtiens, qu'il y avoit des heretiques qui le detestoient, & d'autres qui condamnoient les secondes noces comme des crimes.

Tous les Clers, jusques aux Evêques, vivoient pauvrement ou du moins simplement, comme des gens du commun, sans qu'il y eût rien qui les distinguât à l'exterieur. Comme ils étoient les plus recherchez dans les persecutions, ils n'avoient garde de se faire recon-

noître par l'habit, ou par quelqu'autre marque de leur profession ; ils paroiſſoient tout au plus comme des Philoſophes. Pluſieurs avoient diſtribué aux pauvres leur patrimoine avant que d'étre élevez aux ordres. Pluſieurs aprés leur ordination, continuoient de vivre du travail de leurs mains, à l'exemple de S. Paul. Ce n'eſt pas qu'il ne puſſent vivre aux dépens de l'Egliſe. Elle fourniſſoit de ſon treſor tout ce qui étoit neceſſaire pour la
S. Cypr. ep. 34. ſubſtance des Clercs : & chacun recevoit, par mois ou par ſemaine, une certaine diſtribution en eſpeces ou en argent, ſelon ſes beſoins & ſelon ſon ordre. Car les portions des Clercs les plus élevez en dignité, & chargez par conſequent d'un plus grand travail, étoient plus grandes ſuivant le
1. Tim. 5. 17. precepte de S. Paul. Il y en avoit auſſi qui gardoient leur patrimoine. Saint Cyprien au

tems de ſon martyre, avoit encore une maiſon de campagne, qui luy étoit revenuë des grands biens qu'il avoit quittez.

Pont. Diac. Hortes.

Les Paſteurs & les Clercs n'étoient pas ſeulement venerables par leur autorité, leur utilité les rendoit encore aymables. L'Evêque ne manquoit jamais de preſider aux prieres publiques, d'expliquer les ſaintes Ecritures, & d'offrir le ſacrifice tous les Dimanches ou les jours de ſtation: luy & ſes Prêtres étoient continuellement occupez à inſtruire des Catechumenes, à conſoler des malades, exhorter des penitens, reconcilier des ennemis. Ils accordoient tous les differents. Car on ne ſouffroit point, ſuivant la déſenſe de S. Paul, que les Chrêtiens plaidaſſent devant les tribunaux des infideles: & ceux qui ne vouloient pas ſe ſoumettre à l'arbitrage de l'Evê-

Conſt. Apoſt. 2. c. 45. 46. &c. 1. Cor. 6. v. Patres apud Baron. an. 57. n. 37. 38. &c.

Tertu'l. apol. cap. 39. que étoient excommuniez comme pecheurs impenitens & incorrigibles. Mais les differens étoient rares entre les Chrêtiens : desintereſſez, humbles & patiens comme ils étoient. Les Evêques prenoient d'ordinaire le Lundy pour examiner les procez : afin que si les parties n'aquieſçoient pas d'abord au jugement, ils euſſent le loisir de les appaiser, & leur faire entendre raison, avant le Dimanche suivant, où ils devoient tous prier ensemble & communier. L'Evêque étoit aſſis avec ses Prêtres aſſiſté des Diacres, & les parties debout au milieu. Aprés les avoir oüyes, il faisoit son poſſible pour les faire convenir amiablement, & les reconcilier avant que de prononcer le jugement. On y recevoit auſſi les plaintes contre ceux qui étoient accusez de ne vivre pas en Chrêtiens.

Conſt. L'Evêque avoit la souve-

raine diſpoſition de tout le treſor de l'Egliſe : & on ne craignoit pas qu'il en abusât. Si l'on eût eu le moindre ſoupçon contre ſa probité, on ſe fût bien gardé de luy confier le gouvernement des ames, plus precieuſes, ſans comparaiſon, que tous les treſors. C'étoit donc à luy que s'adreſſoient tous ceux qui avoient beſoin de ſecours : il étoit le pere de tous les pauvres, & le refuge de tous les miſerables.

Apoſt. 1. cap. 24. 25.

Can. Apoſt. 41.

Qui pourra s'étonner aprés cela du grand reſpect que les fideles portoient aux Evêques & aux Prêtres ? Il alloit juſques à ſe proſterner devant eux en les abordant, & leur baiſer les pieds en attendant leur benediction, & le Preſtre commençoit la converſation par une oraiſon telle que les Collectes de la Meſſe & de l'Office. On ſe tenoit heureux de loger un Preſtre ou un Diacre, ou de l'avoir à ſa table. On

Acta SS. Hippolyti, &c. apud Baron. an. 259. num. 8. Acta S. Suſan. 294. n. 8. 10, 12.

n'entreprenoit aucune affaire importante sans le conseil du Pasteur, qui étoit l'unique directeur de tout son troupeau. On le regardoit comme l'homme de Dieu, comme celuy qui tenoit la place de Jesus-Christ, en sorte que la vanité ou le mépris des autres étoit la tentation que l'on craignoit le plus pour les Evêques & pour les Prêtres; comme pour ceux qui avoient le don de prophetie ou des miracles: car ces graces étoient encore frequentes.

Ignat. passim in epist.

Const. Ap. 8. cap. 1.

C'étoit ce respect & cét amour filial qui faisoit tout le pouvoir des Pasteurs. Car ils n'avoient pour se faire obeïr que la voix de la persuasion & les peines spirituelles: ils ne pouvoient user d'aucune autre contrainte, que d'intimider les consciences: & ceux qui étoient assez impies pour mépriser leurs censures, n'en souffroient aucune peine temporelle.

Telles furent à peu prés les

mœurs des Chrêtiens tant que le Paganiſme regna, & que les perſecutions durerent. En general, cét état les obligeoit à une grande vigilance & une attention continuelle à Dieu & ſur eux-mêmes. Lors que la perſecution êtoit ouverte, chacun n'attendoit que l'heure d'être dénoncé par ſa femme & par ſes plus proches parens; ou avides de ſes biens, ou paſſionnez pour leur religion. C'étoit un moyen ſeur à leurs debiteurs de ſe liberer, & à leurs eſclaves de s'affranchir. Si toſt qu'un Payen étoit amoureux d'une fille Chrêtienne, il pouvoit la mettre dans la cruelle neceſſité de s'abandonner à luy, ou de s'expoſer aux tourmens. Quand l'Égliſe étoit quelque tems en paix, on avoit ſujet de craindre tous les jours que la guerre ne recommençat: & cette paix n'étoit jamais ſi entiere, que beaucoup de Chrêtiens ne ſouffriſſent

XXVI. *Diſcretion & patience des Chrétiens.*

par des émotions populaires ou autrement : car nous voyons grand nombre de Martyrs sous des Empereurs qui n'ont point excité de persecution. Du moins si les supplices cessoient, la haine & le mépris ne cessoient jamais. Il étoit toûjours permis de dire des injures aux Chrêtiens, de parler & d'écrire contre eux, de s'en moquer, de les joüer en plein theatre. Tout cela étoit non seulement impuni, mais approuvé & autorisé ; & les seuls passages de Celse raportez par Origene suffisent pour faire voir avec quelle indignité ils étoient traitez. Ils ne pouvoient éviter de voir tous les jours les ceremonies profanes des Payens, de rencontrer par tout des statuës infames & des lieux publics de débauche, d'entendre de toutes parts des discours impies & dissolus. Il falloit sans doute de la force & de la fermeté de cœur, pour conserver

au milieu de tant d'obſtacles, une foy ſi vive, & des mœurs ſi pures.

Ils avoient beſoin d'ailleurs d'une grande diſcretion, pour retenir dans ſes juſtes bornes, cette liberté des enfans de Dieu, & cette hardieſſe fondée ſur le témoignage d'une bonne conſcience. Ils ſçavoient mépriſer les mépris mal fondez, & les calomnies les plus injuſtes, ſans ſe mutiner contre les calomniateurs, ſans murmurer, ſans les haïr. Ils avoient grand ſoin de ne rien faire qui pût attirer ou aigrir la perſecution : de garder la paix avec tous les hommes, autant qu'il leur étoit poſſible, & de vivre *Rom.*
même ſi bien qu'ils fermaſ- *12. 18.*
ſent la bouche aux indiſcrets
& aux ignorans. Pour cela il *1. Petr.*
falloit s'abſtenir de tout ce qui *2. 15.*
n'étoit pas neceſſaire pour la pieté, & qui pouvoit irriter les Payens : & s'étudier à leur gagner le cœur en toute manie-

res. Les Chrêtiens avoient assez de pratiques qui les distinguoient necessairement, sans affecter des singularitez superfluës. Ils vivoient donc à l'exterieur comme les autres Romains, les autres Grecs, & les autres habitans des païs où ils se trouvoient, en tout ce qui n'étoit point contraire à la religion & aux bonnes mœurs. Ils ne s'empressoient point de disputer & de prescher ceux qu'ils ne trouvoient pas disposez. Ils se contentoient de prier pour eux, & de les édifier par leur patience & leurs bonnes œuvres, leur rendant continuellement le bien pour le mal.

Leur patience éclatoit principalement à l'égard des Princes, des Magistrats, & des puissances du siecle. On ne les entendoit jamais se plaindre du gouvernement, ou parler avec mépris des puissances. Ils leur rendoient tout l'honneur &

toute l'obeïssance qui ne les engageoit à aucune idolatrie: ils payoient les tributs non seulement sans resistance, mais sans murmure : & plûtost que de les frauder , ils donnoient le travail de leurs mains pour y subvenir.

Bien loin d'exciter des seditions & des revoltes, ils n'eurent jamais de part à toutes les conspirations, qui se formerent contre les Empereurs pendant ces trois siecles ; quelques méchans que fussent les Empereurs , & quelques cruelles que fussent les persecutions. Les Chrêtiens furent les seuls qui ne chercherent point à se défaire de Neron , de Domitien , de Commode , de Caracalla , & de tant d'autres tyrans. Ces gens poussez à bout par tant d'injustices & de creautez inoüyes , ne songerent jamais à prendre les armes pour leur défense, quoy qu'ils fussent en plus grand nombre,

Tertull. apol. cap. 35. 36. 37.

qu'aucune des nations qui faisoient la guerre aux Romains. Bien plus, tant de soldats Chrêtiens dont les armées Romaines étoient remplies ne se servirent jamais des armes qu'ils avoient en main, que suivant les ordres de leurs Princes & de leurs Chefs : & l'on vit des legions entieres, comme celle de saint Maurice, se laisser massacrer sans aucune resistance, plûtost que de manquer à ce qu'ils devoient à Dieu ou à Cesar.

A peine purent-ils se resoudre à ouvrir la bouche, pour se défendre ; & à publier quelques réponses, contre les horribles calomnies dont on les chargeoit. Pendant prés d'un siecle, ils se contenterent de souffrir ; à l'exemple de leur divin Maître, qui ne répondoit rien à ses accusateurs, & se livroit sans resistance à celuy qui le jugeoit injustement. Ils se contentoient de leurs bonnes

Orig. cont. Cels. init.

1. *Pet.* 2. 28.

actions pour toute justification. Ce ne fut que du tems de l'Empereur Adrien qu'ils commencerent à écrire quelques Apologies : mais si respectueuses, & toutefois si fermes & si graves, qu'il étoit aisé de voir, qu'elles ne venoient que d'un zele sincere pour la verité.

Cette patience invincible, força à la fin toutes les puissances de se soumettre à l'Evangile. Les persecutions duroient encore, qu'il y avoit déja un nombre prodigieux de Chrêtiens. Il y en avoit plusieurs entre les domestiques de l'Empereur Alexandre : il y en avoit jusques dans le Palais de Diocletien : qui fut quelque tems la retraite des plus zelez Confesseurs de Rome : le Pape S. Caius & saint Gabinius pere de sainte Susane, étoient ses propres neveux. Le peuple touché de leurs vertus & de leurs miracles frequents, commençoit à leur faire justice ; à

Acta S. Sebast. & S. Susan.

publier hautement, que leur Dieu étoit grand, & qu'ils étoient innocens : & il arrivoit quelquefois, que tandis que l'on tourmentoit des Martyrs, la populace amassée à ce spectacle, prenoit leur party malgré eux, & chassoit le Magistrat de son tribunal à coups de pierres. Souvent les Greffiers, les Geoliers, les Bourreaux se convertissoient, s'écrioient tout d'un coup qu'ils étoient Chrêtiens, & se rendoient compagnons de leurs supplices. On a vû jusques à des comediens se convertir sur le theatre où ils joüoient les saints mysteres, & devenir des Martyrs illustres : comme sous Diocletien saint Ardelion & S. Genez. De-là vint la cruauté extrême de la derniere persecution; on voyoit que tout le monde se faisoit Chrêtien : mais elle ne fit, non plus que les autres, qu'étendre & affermir la religion : en sorte que tout luy

Acta S. Bonif. a. 303. S. Gassian. Exceptor Tingi. 3. Dec. S. Aproniã. Cõmentar. Roma. Martyrol. 2. Feb. S. Evilas. Martyr. 20. Sept. Acta SS 40. Martyr. 9. Mart. Baron. an. 303. n. 128.

étoit déja favorable, quand Conſtantin s'en declara le protecteur.

Me voicy à la troiſiéme partie de ce Traité, où je dois repreſenter les mœurs des Chrêtiens, depuis que l'Egliſe fut en paix & en liberté. On ſoûpiroit depuis trois cens ans aprés cette paix, comme un état où les fideles ſerviroient Dieu ſans aucun obſtacle : mais l'experience ne fit que trop voir que la perſecution étoit plus avantageuſe. Cependant les même mœurs que j'ay décrites ſubſiſterent encore long-tems : ainſi il ne me reſte icy qu'à remarquer les indifferences que cauſa d'abord le libre exercice de la religion.

XXVIII. III. Partie Egliſe en liberté.

Quoy que l'on eût toûjours apporté un grand ſoin à examiner ceux qui demandoient le Baptême : on eût beſoin d'une plus grande circonſpection, lors qu'il n'y eût plus de peril à être Chrêtien : &

Examẽ de preparation au Baptéme.

que l'interêt temporel, & divers autres mauvais motifs le purent faire desirer. On examinoit donc d'abord celuy qui se presentoit sur les causes de sa conversion : sur son état : de libre ou d'esclave, sur ses mœurs & sa vie passée. Ceux qui étoient dans une profession criminelle ou dans quelque autre peché d'habitude, n'étoient point receus qu'ils n'y eussent effectivement renoncé. Ainsi ont rejettoit les femmes publiques, & ceux qui en faisoient trafic; les gens de theatre; les gladiateurs; ceux qui couroient dans le cirque; qui dansoient ou chantoient devant le peuple; en un mot tous ceux qui servoient aux spectacles, & ceux qui y étoient adonnez : les charlatans, les enchanteurs, & les devins : ceux qui donnoient des caracteres pour guerir ou preserver de certains maux, & qui faisoient métier de quelque autre espece de superstition.

Const. Ap. 8. c. 23.

On ne recevoit point toutes ces ſortes de gens, qu'ils n'euſſent auparavant quitté leur mauvaiſe habitude, & on ne s'y fioit qu'aprés les avoir éprouvez quelque tems.

Celuy qui étoit jugé capable de devenir Chrêtien, étoit fait Catechumene par l'impoſition des mains de l'Evêque, ou du Preſtre commis de ſa part pour cette fonction : qui le marquoit du ſigne de la Croix, en priant Dieu qu'il profitât des inſtructions qu'il recevroit & qu'il ſe rendît digne de parvenir au ſaint Baptême. Il demeuroit en cét état pendant un longtems comme de trois ans ; & cependant on l'inſtruiſoit de veritez neceſſaire au ſalut : premierement de l'unité des Dieu & de la Trinité des perſonnes, de la creation, de la providence, de la nature de l'homme, & de la conduite de Dieu ſur le genre-humain : puis de l'Incarnation, & des autres

Conſt. Apoſt. 7.40.

mysteres de Jesus-Christ.

De Catech. rud. Saint Augustin a fait un Traité exprés pour montrer aux Catechistes la methode de ces instructions, & leur en donner un modele. Le tems en étoit plus long ou plus court, suivant le progrez du Catechumene. On ne regardoit pas seulement s'il apprenoit la doctrine, mais s'il corrigeoit ses mœurs : & on le laissoit en cét état jusques à ce qu'il fût entierement converti. De-là vient que plusieurs differoient leur Baptême jusques à la mort. Car on ne les donnoit jamais qu'à ceux qui le demandoient : quoy que l'on exhortât souvent les autres à le demander.

Ceux qui demandoient le Baptême, & qui en étoient jugez dignes, donnoient leurs *Phorizomeni.* noms, & étoient écrits sur la liste des Competens ou Illuminez. On les instruisoit encore plus particulierement pendant

dant tout le Carême, & on les faiſoit venir pluſieurs fois à l'Egliſe pour les examiner, & faire ſur eux des exorciſmes & des prieres en preſence des fideles. C'eſt ce que l'on appelloit les Serutins; que l'on a continué d'obſerver pendant pluſieurs ſiecles, même pour les petits enfans : & il en reſte encore des veſtiges dans l'Office de l'Egliſe. A la fin du Carême on leur expliquoit le Symbole par des inſtructions dont nous avons des exemples dans les Catecheſes de S. Cyrille de Jeruſalem, & dans pluſieurs Sermons de ſaint Auguſtin.

v. Cod. Sacram. edit. Romæ 1680. Ord. Rom. Miſſa Fer. 4. poſt Domin. 4. Quadr. & ibi Durand. De Symbol. ad Catech.

Aprés toutes ces preparations, on les baptiſoit ſolemnellement la veille de Pâque, afin qu'il reſſuſcitaſſent avec Jeſus-Chriſt : ou la veille de la Pentecoſte, afin qu'ils receuſſent le ſaint Eſprit avec les Apôtres : car on leur donnoit en même tems la confirmation. Regulierement on ne baptiſoit qu'à

ces deux festes : mais on baptisoit en tous tems ceux qui se trouvoient en peril. Les nouveaux baptisez portoient pendant toute l'octave la robbe blanche qu'ils avoient receuë à leur baptême, pour marque de l'innocence qu'ils devoient garder jusques à la mort : & délors ils assistoient librement à tous les offices de l'Eglise.

Il ne faut pas douter que dans ces tems de liberté, tous les Chrêtiens ne fussent plus assidus aux prieres publiques ; & plus exacts à s'assembler à toutes les heures de l'Office du jour & de la nuit. On bâtit aussi alors un plus grand nombre d'Eglises ou maisons d'oraison, & on les orna plus magnifiquement : & peut-estre ne sera-t'il pas inutile de décrire une de ces anciennes Eglises, suivant ce que l'on en voit & dans les livres & dans les bâtimens les plus anciens.

L'Eglise estoit separée autant qu'il se pouvoit de tous les bâtimens profanes : éloignée du bruit, & environnée de tous côtez de cours, de jardins, ou de bâtimens dépendans de l'Eglise même. D'abord on trouvoit un Peristyle, c'est à dire une cour carrée environnée de galeries couvertes, soûtenuës de colomnes, comme sont les cloistres des Monasteres. Sous ces galeries se tenoient les pauvres, à qui l'on prometroit de mandier à la porte de l'Eglise : & au milieu de la court étoit une ou plusieurs fontaines pour se laver les mains & le visage avant la priere : les benitiers leur ont succedé. Au fonds étoit un double vestibule, d'où l'on entroit par plusieurs portes dans la sale ou Basilique, qui étoit le corps de l'Eglise. Je dis qu'il estoit double, parce qu'il y en avoit un en dehors, & un autre en dedans que les Grecs

XXXIII *Formes des Eglises & leurs ornemens.* *v. Euseb, hist. Eccl.* 10, *cap.* 4. *de vita Const. lib.* 3. *c.* 34. 35. *&c. cap.* 50, *lib.* 4. *c.* 58. *Paulin. ep,* 12. *& Natal.* 10.

appelloient Narthex. Prés de la Basilique en dehors étoient d'ordinaire deux bâtimens. Le baptistere, à l'entrée : au fonds, la sacristie ou le tresor, nommé aussi Secretarium ou Diaconicum. Souvent le long de l'Eglise il y avoit des chambres ou cellules, pour la commodité de ceux qui vouloient mediter & prier en particulier : nous les appellerions des Chapelles.

La basilique étoit partagée en trois, suivant sa largeur, par deux rangs de colomnes, qui soûtenoient des galeries des deux côtez, & dont le milieu étoit la nef, comme nous voyons à toutes les anciennes Eglises. Vers le fonds à l'orient étoit l'autel, & derriere étoit le presbytere ou sanctuaire, où les Prestres étoient assis pendant l'office ayant au milieu d'eux l'Evêque, dont la chaire étoit ainsi tout au fonds de la basilique, & terminoit la veuë

de ceux qui entroient par la principale porte. Devant l'autel étoit un retranchement d'une balustrade à jour, que l'on peut appeller le chœur ou le chancel ; & à l'entrée, au milieu, étoit le pulpitre ou Ambon : qui étoit une tribune élevée, où l'on montoit des deux côtez, servant aux lectures publiques. Quelquefois on en faisoit deux, pour laisser le milieu libre, & ne point cacher l'autel : à la droite de l'Evêque & à la gauche du peuple étoit le pupitre de l'Evangile ; & de l'autre côté celuy de l'Epître. Depuis le pupitre jusques à l'Autel, étoit la place des Chantres, qui n'étoient que de simples Clercs destinez à cette fonction.

Casalli.

Descr. S. Mart. Mai.

L'autel étoit une table de matiere precieuse, d'argent, ou d'or enrichi de pierreries, au moins de marbre ou de porphyre ; placée autant qu'il étoit possible sur la sepulture de

quelque martyr. Car comme on avoit accoutumé de s'assembler à leurs tombeaux, on y bâtit les Eglises, ou bien on transfera leurs corps aux lieux où on les bâtit : & delà est venuë enfin la regle de ne point consacrer d'autel sans y mettre des reliques. Ce sont ces sepulcres des Martyrs que l'on appelloit Memoires ou Confessions. Elles étoient sous terre : & l'on y descendoit pardevant l'autel, qui étoit placé dessus. Il n'y avoit rien qui posât immediatement sur l'autel, ny qui y demeurât hors le tems du sacrifice : mais il étoit environné de quatre colomnes aux quatre coins, soûtenant une espece de tabernacle qui couvroit tout l'autel, & que l'on nommoit Ciboire, à cause de sa figure qui étoit comme une coupe renversée.

Derriere l'autel étoit, comme j'ay dit, la place des Prêtres. C'étoit une voûte en ber-

ceau, plus basse que le reste de l'Eglise qui s'appelloit Conque, comme estant en forme de coquille ou abside, à cause de l'arc qui la terminoit pardevant. On appelloit aussi ce fonds de l'Eglise, Tribunal : parce que dans les basiliques profanes c'étoit le lieu où le Magistrat étoit assis accompagné de ses Officiers. Aussi cette partie de la basilique étoit plus relevée que le reste : en sorte que l'Evêque descendoit pour s'approcher de l'Autel. *Ordo Rom.*

Tout cela étoit orné magnifiquement. Le ciboire & les colomnes qui se soûtenoient étoient souvent tout d'argent ; & il y en avoit du poids de trois mille marcs. Entre ces colomnes on mettoit des rideaux d'étoffe precieuse pour enfermer l'Autel des quatre côtez. Le ciboire étoit orné d'images, & avoit des pieces d'or massif, comme une croix pour la terminer par en haut : & la *Anast. in Silvest. in Leone III. &c. Id. in Steph. IV.*

boite où l'on gardoit l'Eucharistie pour les malades, que nous appellerions aujourd'huy ciboire. On suspendoit aussi sur les autels des colombes d'or ou d'argent, pour representer le saint Esprit : & quelquefois on y renfermoit le saint Sacrement. Quelquefois on couvroit d'argent l'Abside entiere : du moins on la revêtoit de marbre aussi bien que la conque. Les colombes qui soûtenoient la basilique étoient de marbre, avec des chapiteaux de bronze doré : elle étoit pavée de marbre & souvent toute incrustée en dedans.

Conc. Constãtin. an. 5. 6. Act, V.

On y employa fort, sur tout dans les siecles suivans, les ouvrages de Mosaïque : qui est une marqueterie de petites pieces de verre peintes de diverses couleurs, dont on fait toutes sortes de figures qui ne s'effacent jamais. Ce n'est pas que les Eglises n'eussent aussi d'autres peintures : leurs murailles

Opus mansivum.

en étoient couvertes pour la plûpart. On y voyoit diverses histoires de l'Ancien Testament, sur tout celles qui étoient figures des mysteres du Nouveau. L'Arche de Noé, le sacrifice d'Abraham, le passage de la mer rouge, Jonas jetté dans la mer. Daniel entre les Lions. On y voyoit en plusieurs endroits la figure du Sauveur, & quelques-uns de ces miracles: comme la multiplication des pains & la resurrection du Lazare. Enfin l'on representoit dans chaque Eglise l'histoire du Martyr dont les reliques y reposoient. Prudence nous en donne deux beaux exemples de S. Cassien & de S. Hippolyte. Ces peintures étoient faites principalement pour les ignorans, à qui elles servoient de livres, comme dit le Pape Gregoire II. écrivant à l'Empereur Leon auteur des Iconoclastes. *Les hommes* dit-il, *& les femmes tenans entre leurs bras les*

v. Roma Souterr. lib. 4. cap. 6. 7. &c.

Prud. Peri-step. 9. de S. Cass. ib. 11. de S. Hippolite.

Greg. II. ep. 1. in Conc. Nic. II.

petits enfans nouveaux baptisez, leur montrent du doigt les histoires, ou aux jeûnes gens, ou aux Gentils étrangers : ainsi ils les édifient & élevent leur esprit & leur cœur à Dieu. Les portes de l'Eglise étoient ornées d'ivoire, d'argent ou d'or : & toûjours garnies de rideaux.

Hieron. ad Demetr. paul. Natal. 3. & 6. Anast. in Leon III.

Le Diaconicum ou sacristie étoit un bâtiment considerable joignant l'Eglise. Là étoit le tresor des vases sacrez, des livres, des habits sacerdotaux, & des autres meubles precieux ; on y gardoit aussi les oblations des fideles, & quelquefois l'Eucharistie. L'Evêque s'y assembloit avec son Clergé, pour traiter en secret les affaires Ecclesiastiques ; ou pour se preparer au sacrifice : comme S. Martin, qui avoit accoûtumé d'y passer trois heures en oraison avant la Messe. C'est de-là que ce lieu prit le nom de Secretarium ; & il y en avoit de si spacieux, que l'on y a te-

Sever. de vita S. Mart.

nu des Conciles. En quelques Eglises il y avoit deux sales differentes pour ces deux usages : l'une pour serrer les vaisseaux sacrez, l'autre pour mediter ou conferer. *Paul.ep. 12.*

Ils avoient grand nombre de calices & de patenes ; qui dans les premiers tems n'étoient souvent que de verre, mais souvent aussi d'argent ou d'or, même durant les persecutions. Les calices étoient les coupes dont les Romains se servoient communément pour boire ; les patenes étoient leurs plats pour servir les viandes. Les calices des Eglises étoient la plûpart du poids de trois marcs ; les patenes étoient de grands bassins jusques au poids de quarante-cinq marcs & communément de trente. On se servoit délors de cierges, & on en allumoit toûjours grand nombre même en plein jour, avec grand nombre de lampes. C'étoit depuis long-tems des *Lib.Pōt. in Matt. & alibi passim lib.30. lib.20. v. Hier. in Vigilant. cap.3.*

marques de respect & de joye. On portoit du feu devant les Magistrats Romains. Horace le remarque en se moquant de la vanité d'un Preteur de la petite ville de Fondy : & la notice de l'Empire nous represente, entre les marques de la plûpart des grands Officiers, une table qui porte un livre posé sur un coussin, quelquefois découvert, quelquefois couvert d'un grand voile, & accompagné de deux chandeliers avec des cierges allumez ; ce qui a bien du raport à nos autels. On trouve des chandeliers d'or donnez aux Eglises dans les premiers tems jusques à trente-sept marcs la piece, & d'argent jusques à quarante-cinq marcs. On trouve l'usage des cierges parfumez même dans les provinces, comme au baptême de Clovis.

Prunaque batillum. 3. Sat. 5.

Anast. in Sylvestr, 25. lib.

Greg. Tur. lib. 2.

Le baptistere étoit d'ordinaire bâti en rond, ayant un enfoncement où l'on descen-

doit par quelques marches, pour entrer dans l'eau : car c'étoit proprement un bain. Depuis on se contenta d'une grande cuve de marbre ou de porphyre comme un baignoire : & enfin on se reduisit à un bassin comme sont aujourd'huy les fonts. Le baptistaire étoit aussi orné de peintures convenables à ce sacrement, & garni de plusieurs vases d'or & d'argent, pour garder les saintes huiles & pour verser l'eau. Ceux-cy étoient souvent en forme d'aigneaux ou de cerfs; pour representer l'Aigneau dont le sang nous lave, & pour marquer le desir des ames qui cherchent Dieu, comme un cerf alteré cherche une fontaine, suivant l'expression du Pseaume. On y voyoit aussi l'image de saint Jean Baptiste, & une colombe d'or, ou d'argent suspenduë sur le bain sacré, pour mieux representer toute l'histoire du baptême de Jesus-

Paulin. ep. 12.

Lib. Pōtif. in Innoc. I. & al.

Psalm. 41. 1.

Conc. Cõſtantin. an. 535.

Chriſt, & la vertu du S. Eſprit qui deſcend ſur l'eau baptiſmale. Quelques-uns même diſoient le Iourdain pour dire les fonts.

Telles étoient à peu prés les anciennes Egliſes & les bâtimens qui les accompagnoient : ſans parler de la maiſon de l'Evêque, & du logement des Clers, d'où vinrent dans la ſuite des ſiecles les cloiſtres des Chanoines ; ſans parler auſſi des hôpitaux de diverſes ſortes, qui étoient d'ordinaire prés de la principale Egliſe.

Orig. in Celſ. lib. 8.

Cependant les Gentils reprochoient aux Chrêtiens de n'avoir ny temples, ny autels, ny ſtatuës, ny ſacrifices, ny feſtes : & les Chrêtiens ne s'en défendoient qu'en diſant, que ny les temples, ny les autels materiels, ny les ſacrifices ſanglans, n'étoient pas dignes de la majeſté de Dieu. Qu'il n'avoit point d'autres images que ſon Fils, & les ames raiſonnables,

qui par l'imitation de ce Fils se rendoient semblables au Pere. Qu'ils luy offroient en tout tems & en tous lieux des sacrifices de loüanges, sur les autels de leurs cœurs, allumez du feu de la charité. Enfin, que les vrais Chrêtiens étoient toûjours en feste, par le détachement des choses temporelles, le repos de la bonne conscience, & la joye de l'esperance du Ciel. Voilà comme ils se défendoient des reproches des Payens. Ils ne disoient point. Nous avons des temples & des autels comme vous, quoy que d'une autre figure.

En effet ces mots donnoient aux Payens des idées toutes differentes des nôtres. Un autel étoit un foyer de pierre dressé dans une place devant un temple ou une idole, mais toûjours à découvert; où l'on faisoit brûler la chair des victimes, & où l'on versoit du vin, du lait, du miel & d'autres sor-

tes de libations. Un temple étoit un bâtiment d'une certaine forme ronde ou oblongue, où l'on observoit certaine proportion & certains ornemens, suivant la difference des divinitez, comme l'on peut voir dans Vitruve. Ils étoient petits, pour la plûpart, sans fenestres ou peu éclairez ; aussi ne contenoient-ils que les idoles & les presens que l'on leur faisoit ; le peuple ny entroit point, il demeuroit dehors autour de l'autel.

Virt. liv. 5 cap. 2. Baron, ad Martyr. S. Aug.

Nos Eglises ressembloient bien plus à des salles pour traiter les affaires, telles qu'étoient les basiliques, dont Vitruve fait la description : ou à des écoles publiques. On y voyoit un tribunal élevé avec la chaire de celuy qui presidoit à l'assemblée : un pupitre pour le lecteur, des bancs pour les auditeurs, de livres & des armoires, des lampes & des chandeliers ; une table, dont on ne sçavoit pas

bien l'uſage, ſeulement on ſçavoit qu'il y avoit quelque repas qu'ils prenoient enſemble. Auſſi les Chrêtiens donnoient plûtoſt aux lieux de leurs aſſemblées, les noms d'Egliſe, de Baſilique, d'Oratoire, de Dome, ou de Maiſon de Dieu, ou du Seigneur. Ils ſe ſervoient rarement du nom de Temple, & jamais que je ſçache de ceux de *Delubrum* & de *Fanum* : ils diſoient ſouvent la ſainte table pour l'autel. Dans la ſuite, on ſe ſervit même des temples bâtis par les Payens : quand ils ſe trouverent propre pour les uſages de la Religion. Ainſi dans Rome on a converti en Egliſes le Pantheon, la Minerve, la Fortune virile & quelques autres.

Domus Dei Dominicũ Kyriace Kirk.

Les Egliſes n'étoient pas ſeulement grandes & belles, elles étoient gardées avec ſoin & tenuës toûjours fort propres. Saint Jerôme loüe le Prêtre Nepotien du ſoin qu'il avoit

que l'Autel de son Eglise fût net, les murailles point enfumées, le pavé froté, la sacristie propre, les vases luisants : que le Portier fût assiduëment à la porte. C'étoit à quoy servoient les bas Officiers, quelque nom que l'on leur donnât, Portiers, Mansionaires, Chambriers, Sacristains ; & ces Officiers étoient toûjours en grand nombre dans les grandes Eglises. On voit encore, par la formule de l'ordination, que la charge des Portiers étoit de donner le signal de la priere aux heures reglées, soit par le son des cloches, lors que l'usage en fut receu, c'est à dire vers le septiéme siecle, soit de quelqu'autre maniere : ouvrir l'Eglise à ces heures, & en tenir les portes, pour n'y laisser entrer ny les infideles, ny les excommuniez : en garder les clefs en tout tems, & prendre garde que rien ne s'y perdît. On voit dans les Dialogues de S. Gre-

Cubicularij Æditui.

v. Barō. an. 58. n. 102.

Dial. 1. c. 5. & 3. c. 24.

goire, que les Mansionnaires avoient soin des lampes. C'étoit ces Officiers qui ornoient l'Eglise aux jours solemnels : soit avec des tapisseries de soye ou d'autres étoffes precieuses, soit avec des feüillages & des fleurs : en un mot, ils faisoient tout ce qui étoit necessaire pour tenir le lieu saint en état d'imprimer du respect, & de la pieté. Toutes ces fonctions paroissoient si grandes, que l'on ne permettoit pas à des laïques de les faire & l'on ayma mieux établir exprés de nouveaux ordres de Clercs, pour en soulager les Diacres.

Paul. Nat. 3. & 6.

XXIX. *Les choses sensibles servent à la Religion.*

En effet, quoy que la Religion Chrêtienne soit toute interieure & toute spirituelle, les Chrêtiens sont des hommes qui ressentent comme les autres les impressions des sens & de l'imagination. On peut dire même que la plûpart n'agissent & ne vivent que par là ; car combien peu y en a-t'il qui

s'appliquent aux operations purement intellectuelles, & ceux-là même, combien en sont-ils détournez? Il faut donc aider la pieté par les choses sensibles. Si nous étions des Anges, nous pourrions prier également en tous lieux : au milieu d'un marché, ou d'une ruë fort passante, dans un corps-de-garde, dans un cabaret, plein de tumulte & de débauche, dans la cloaque la plus infecte. Pourquoy fuyons-nous tous ces lieux où nous nous trouvons dissipez & incommodez, sinon pour aider la foiblesse de nos sens & de nôtre imagination? Ce n'est pas Dieu qui a besoin de temples & d'oratoires, c'est nous. Il est également present en tous lieux, & toûjours prêt à nous écouter : mais nous ne sommes pas toûjours en état de luy parler. Il est donc inutile de consacrer des lieux particuliers à son service, si on ne les met en état de nous inspi-

rer la pieté. N'éprouvons-nous pas tous les jours la difficulté qu'il y a de prier dans une Eglise si mal scitué, que l'on y entend le bruit d'une ruë ou d'une place publique : si salle que l'on ne sçait où se placer, ny où se mettre à genoux, où l'on est continuellement poussé & foulé aux pieds par les passans : & continuellement interrompu par des enfans qui crient, des quéteuses, des aveugles, & d'autres mandians de toutes sortes. Ajoûtez que les yeux ne soient frapez que d'une architecture Gothique, & de mauvais ornemens : de tableaux enfumez & poudreux, ou placez à contre-jour : de statuës mal-faites ou mutilées : de tapisseries d'histoires prophanes, & quelquefois scandaleuses, tenduës de sorte qu'elles rompent toute la symeterie du bâtiment : supposé encore que pendant l'office public on dise plusieurs Messes basses de dif-

ferents côtez, que les uns chantent, les autres prient en particulier, les autres causent, quelques-uns dorment. Au contraire si l'on trouve une Eglise éloignée du bruit, tranquille & bien arrangée, bien bâtie, bien propre; où un Clergé bien reglé fasse l'Office avec grande modestie; on sera porté à entendre cét office avec
1. Cor. 14. 15. attention, & prier du cœur en même tems que de la langue.

Les saints Evêques des premiers siecles avoient observé tout cela. Ces Saints étoient des Grecs & des Romains, souvent grands Philosophes & toûjours bien instruits de toute sorte de bien-seance. Ils sçavoient que l'ordre, la grandeur & la netteté des objets exterieurs, excite naturellement des pensées nobles, pures, & bien reglées; & que les affections suivent les pensées: mais qu'il est difficile que l'ame s'ap-

plique aux bonnes choſes, tandis que le corps ſouffre, & que l'imagination eſt bleſſée. Ils croyoient la pieté une choſe aſſez importante pour l'ayder en toutes manieres. Ils vouloient donc que l'office public, particulierement le ſaint Sacrifice, fuſt celebré avec toute la majeſté poſſible, & que le peuple y aſſiſtaſt avec toute ſorte de commodité : qu'il aymaſt les lieux d'oraiſon, & y gardaſt un profond reſpect. Mais ils ſçavoient bien en bannir le faſte ſeculier, le luxe effeminé, & tout ce qui peut amollir & fraper dangereuſement les ſens ; ils ne vouloient pas les flater, mais ſans ayder. Tout cecy s'entendra mieux en décrivant la Liturgie entiere.

On offroit le Sacrifice tous les Dimanches, les Feſtes des Martyrs, les jours de jeûne, ou plus ſouvent, ſuivant la coutume de chaque Egliſe. On diſoit XXX. *Ordre de la Liturgie.*

auſſi des Meſſes votives pour des devotions publiques ou particulieres. Les Dimanches & les Fêtes on la celebroit aprés Tierce les jours de jeûne plus tard, ſelon que l'on devoit manger aprés None, ou aprés Veſpres. L'heure venuë, le peuple s'aſſembloit en la principale Egliſe, pour de là ſe rendre avec l'Evêque & tout le Clergé au lieu où la Station étoit indiquée. Car l'Evêque viſitoit ainſi toutes ſes Egliſes tour à tour : & de cette marche pour y aller en corps & en ordre, ſont venuës les Proceſſions.

v. Cod. Sacram. edit. Romæ 1080

v. Ord. Rom.

Tandis que l'on entroit & que chacun s'arrangeoit, le chœur chantoit un Pſeaume avec ſon antienne, à qui le nom d'Introïte en eſt demeuré. Les Diacres, & ceux qui étoient inſtituez pour les ayder, c'eſt à dire les Soûdiacres & les Portiers, marquoient à chacun ſa place à meſure qu'il entroit :

entroit; en ſorte qu'il n'y avoit point de confuſion. Etant rangez ils prioient quelque tems en ſilence, puiſque l'Evêque ſaluoit le peuple, & concluoit la priere, prononçant tout haut l'oraiſon qui de là s'appelle Collecte.

L'Evêque s'aſſeoit alors dans ſon trône, qui étant au fonds de la Baſilique, étoit le point de vuë où ſe terminoient les regards de toute l'aſſemblée. Auſſi chaque Paſteur étoit l'image viſible de Dieu : & comme dit S. Paul, il étoit le modéle de ſon troupeau, ainſi que Jeſus Chriſt étoit le ſien. Les Prêtres l'environnoient, étant aſſis, des deux côtez à droit & à gauche dans le demi cercle de l'Abſide: les Diacres étoient debout. Ainſi l'Egliſe reſſembloit aſſez à l'image du Paradis que S. Jean raporte dans l'Apocalypſe.

1. Cor. 11 1. 1. Tim. 4. 12. Tit. 2. 7. Apoc. 4.

L'Evêque dans ſon trône, un livre à la main comme on

peint les Peres, tenoit la place de cette figure humaine sous laquelle Dieu paroissoit. Les Prêtres étoient ce Senat auguste marqué par les vingt-quatre Vieillards. Les Diacres & les autres Officiers étoient
Ordo Rom. les Anges, toûjours prêts à servir & executer les ordres de Dieu. Devant le trône de l'E-
Apoc. 8. 3. vêque étoient sept chandeliers, & l'Autel où l'on offroit les parfums, symbole des prieres,
Apoc. 5. & ensuite l'Agneau sans tache, quoy que sous une forme empruntée. Les troupes des fidéles dont tout le reste de la Basilique étoit plein, representoient assez bien la multitude innombrable des bien-heu-
Apoc. 7. 9. reux, qui revêtus de robes blanches & des palmes à la main, chantoient à haute voix les loüanges de Dieu. Telle étoit la face des assemblées Ecclesiastiques.

Aprés que chacun avoit pris sa place, un Lecteur montoit

ſur l'ambon, & faiſoit quelque lecture de l'ancien Teſtament puis du Nouveau, c'eſt à-dire des Actes ou des Epîtres des Apôtres : car la lecture de l'Evangile étoit reſervée à un Prêtre ou à un Diacre. Pour rendre ces lectures plus agreables, & donner le loiſir au peuple de les mediter, & aux Lecteurs de ſe repoſer, on les entremêloit de pſeaumes & d'antiennes, & du chant d'Alleluia, que l'on mettoit délors avant l'Evangile. Toutes les lectures ſe faiſoient en langue vulgaire; c'eſt-à-dire en la langue que parloient les honêtes gens de chaque païs. Car quoy que le langue Punique fût encore en uſage parmi le petit peuple d'Afrique du tems de S. Auguſtin, on ne voit pas que l'Egliſe s'en ſervît. Mais dans la Thebaïde il falloit que l'on fiſt les lectures en Egyptien, puiſque saint Antoine qui n'entendoit point d'autre langue, fut con- *Vie de S. Ant. c. 1.*

Concil. Eph. verti pour avoir oüy l'Evangile. Dans la haute Syrie la plûpart des Evêques n'entendoiēt point le Grec, & ne ſavoient que le Syriaque, comme il paroît par les Conciles où ils avoient beſoin d'interpretes. *Conc. Calced. Act.10. init.*

XXXI. *Sermon.* La lecture étoit ſuivie du ſermon. Le Prelat expliquoit ou l'Évangile ou quelqu'autre partie de l'Ecriture, dont il prenoit ſouvent un livre pour l'expliquer tout de ſuite : ou bien il choiſiſſoit les ſujets les plus importans. Nous avons des exemples d'explications ſuivies dans pluſieurs Homelies de S. Jean Chryſoſtome, & dans les Traitez de S. Auguſtin ſur le Pſeaume, ſur S. Jean, ſur S. Paul. Nous voyons des ſujets choiſis dans S. Ambroiſe, qui traite d'abord l'ouvrage des ſix jours à l'imitation de S. Baſile, puis l'hiſtoire de Noé, d'Abraham & des autres Saints de l'ancien Teſtament les plus illuſtres. La plûpart de ces Trai-

tez & des Commentaires des Peres ſur l'Ecriture, ne ſont que des Sermons qu'ils ont redigez enſuite, ou que l'on écrivoit ſous eux par cet art des notes dont j'ay parlé.

Ce n'étoit point des diſcoureurs oiſifs comme les Sophiſtes, qui diſputoient dans les écoles, par une mauvaiſe emulation de ſe contredire, ou de rafiner les uns ſur les autres; ou qui écrivoient dans leur cabinet, pour montrer leur erudition & leur bel eſprit. C'étoit des Paſteurs tres-occupez d'une infinité d'affaires de charité, entr'autres de l'accommodement des differens; qui ne laiſſoient pas de prêcher tres-ſouvent, pour s'acquiter de la fonction qu'ils regardoient comme la plus eſſentielle à leur miniſtere. Car dãs ces premiers ſiecles tous les Evêques prêchoient, & il n'y avoit guere qu'eux qui prêchaſſent. On commença en Orient à faire

v. Aug. de opere Monac. c. 29. & epiſt. ad Dioſc. v. Syneſ. ep. 57.

quelquefois prêcher des Prêtres d'un talent extraordinaire comme S. Jean Chryſoſtome: & en Occident ſaint Auguſtin fut des premiers.

De là vient que nos Predicateurs trouvent les Sermons des Peres ſi éloignez de l'idée de predication qu'ils ſe ſont formée : ſimples, ſans art, qui paroiſſe ; ſans diviſions , ſans raiſonnemens ſubtils, ſans eruditions curieuſes ; quelques-uns ſans mouvemens , la plûpart fort cours. Il eſt vray: ces ſaints Evêques ne pretendoient point être Orateurs ni faire des harangues; ils pretendoient parler familierement comme des peres à leurs enfans, & des maîtres à leurs diſciples. C'eſt pour cela que leurs diſcours ſe nomment Homelies en Grec, & en Latin Sermons , c'eſt à-dire entretiens familiers. Ils cherchoient à inſtruire en expliquant l'Ecriture, non par la critique , & par les recherches

curieuſes, comme les Grammairiens expliquoient Homere ou Virgile dans leurs Ecoles; mais par la tradition des Peres, pour la confirmation de la foy, & la correction des mœurs. Ils cherchoient à émouvoir; non pas tant par la vehemence des figures, & l'éfort de la declamation; que par la grandeur des veritez qu'ils prêchoient pour l'autorité de leurs charges, leur ſainteté perſonelle, leur charité.

Ils proportionnoient leur ſtile à la portée de leurs auditeurs. Les Sermons de S. Auguſtin ſont les plus ſimples de tous ſes Ouvrages; le ſtile en eſt bien plus coupé & plus facile que celui de ſes Lettres: parce qu'il prêchoit dans une petite ville à des laboureurs, des marchands & des gens de mer. Mais on voit dans ſes traitez de controverſe, particulierement dans les livres contre Julien, qu'il n'avoit pas oublié

la retorique qu'il avoit enseignée si long-tems. Au contraire, S. Cyprien, saint Ambroise, saint Leon, qui prêchoient dans de grandes villes, parlent plus noblement & avec plus d'art; mais leurs stiles sont differents, suivant leur genie particulier & le goût de leurs siecles. Car il ne faut pas attribüer aux sujets de pieté, les défauts que les Humanistes modernes reprochent aux Peres: de ne parler pas Latin purement, d'employer des preuves foibles, & des petits ornemens, comme des allegories trop recherchées, des jeux de paroles, des rimes. C'étoit les défauts de leur tems; s'ils fussent venus du tems de Ciceron ou de Terence, ils eussent parlé comme eux.

Les Peres Grecs sont moins differens des anciens auteurs. La langue n'avoit point tant changé en Orient; & l'étude des bonnes lettres s'y étoit

mieux conservée. Les ouvrages de ses Peres sont la plûpart fort solides & fort agreables, sur tout saint Jean Chrysôstome me paroît le modéle achevé d'un Predicateur. Il commence par expliquer l'Ecriture verset à verset, à mesure que le lecteur la lisoit : s'attachant toûjours au sens le plus literal, & le plus utile pour les mœurs. Il finit par une exhortation morale, qui souvent n'a pas grand raport à l'instruction qui precede; mais qui est proportionnée aux besoins les plus préssans des auditeurs : suivant la connoissance qu'en avoit ce Pasteur si sage & si vigilant. On voit même qu'il attaquoit les vices l'un aprés l'autre, & qu'il ne cessoit point d'en combattre un, qu'il ne l'eût exterminé, ou du moins notablement affoibli.

Ces saints Predicateurs qui ne regardoient ni reputation, ni autre interest temporel,

prenoient à tâche de convertir ; & ne croyoient pas avoir assez fait, s'ils ne voyoient quelque changement bien sensible. Ainsi saint Augustin entreprit d'abolir la coûtume de faire aux Fêtes des Martyrs des repas publics, qui degeneroient en débauches ; & quelque inveterée que fût cette coûtume il l'abolit : en montrant au peuple les textes formels de l'Ecriture qui condamnent les excez de bouche, & les exhortant avec larmes pendant deux jours de suite, jusques à ce qu'il les eût persuadez. Il n'étoit point à craindre qu'en une même Eglise on enseignât des doctrines differentes, puis qu'il n'y avoit point d'autre Predicateur, ni d'autre Docteur que l'Evêque, ou un Prêtre qu'il avoit choisi, & qui ne parloit que par son ordre & d'ordinaire en sa presence.

Ep. ep.

Pendant le sermon, l'Eglise étoit ouverte à tout le monde,

mêmes aux infidéles : d'où vient que les Peres y gardoiẽt exactement le secret des misteres, pour n'en point parler, ou seulement par enigmes. Delà vient aussi qu'il y a souvent dans leurs Sermons des discours adressez aux Payens pour les attirer à la foy. Durant les lectures & les instructions, les auditeurs étoient assis par ordre, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre ; & pour être plus separées, elles montoient aux galeries hautes, s'il y en avoit : les personnes agées étoient aux premiers rangs, les peres & les meres tenoient devant eux les petits enfans, car on les menoit à l'Eglise pourvû qu'ils fussent baptisez ; les jeunes gens demeuroient debout, quand les places étoient remplies. Il y avoit des Diacres continuellement appliquez à faire observer cet ordre, à prendre garde que chacun fût attentif, & ne souffrit

Const. Ap. 2. c. 57.

personne sommeiller, rire, parler à l'oreille, ou faire quelque signe à un autre ; en un mot à procurer par tout le silence & la modestie. En Afrique le peuple écoutoit debout toutes les instructions, au raport de saint Augustin, qui toutefois aprouve davantage la coutume des Eglises qu'il nomme de delà la mer, où les auditeurs étoient assis.

August. de Catechiz. rud. c. 23.

Const. Apost. VIII. c. 6.

Conc. Laod. c. 19.

Le sermon finy on faisoit sortir tous ceux qui ne devoiét pas assister au sacrifice, premierement les auditeurs & les infidéles. Ensuite on prioit pour les Catechumenes, puis on les faisoit sortir. On prioit pour les Energumenes ou possedez du demon, & on les faisoit sortir. On en faisoit de même aux Competens & ensuite aux Penitens : & les fidéles restant seuls & sans mélange, faisoient des prieres pour toute l'Eglise, pour tous les ordres du Clergé & du peuple, pour toutes sor-

res des perſonnes affligées, & pour leurs ennemis & leurs perſecuteurs. Le Diacre avertiſſoit pour qui il faloit prier, & l'Evêque prononçoit l'oraiſon en la forme qui nous eſt reſtée au Vendredy ſaint. Aux autres Meſſes nous ſuppléons ces priéres par celles du prône. Alors l'Evêque ſaluoit le peuple de nouveau, & le Diacre diſoit à haute voix: *Quelqu'un a-t'il quelque choſe contre quelqu'un? quelqu'un eſt-il icy avec diſſimulation? embraſſez vous les uns les autres.* Puis pour marque que tous étoient unis d'une charité parfaite, ils ſe donnoient le baiſer de paix; les Clercs ſeparément; & entr'autres les laïques, les hommes & les femmes ſeparément.

Aprés toutes ces preparatiõs, on commençoit le ſacrifice. Les Diacres aidez dès Soûdiacres mettoient la nape ſur l'autel, & ſur une autre table, que nous appellons credence, d'un mot

XXXII. *Sacrifice Habits ſacrez.*

Italien qui signifie un buffet, ils preparoient tous les vases sacrez, entre autres les patenes & les calices; & les couvroient d'un voile pour les tenir plus proprement. L'Evêque s'approchoit de l'autel revêtu d'une robe éclatante, dit l'Auteur des Constitutions Apostoliques : ce qui montre que délors on avoit des habits particuliers pour l'autel.

Const. Apost. 8. c. 12.

Ce n'est pas que ces habits fussent d'une figure extraordinaire. La chasuble étoit un habit vulgaire du tems de saint Augustin : la dalmatique étoit en usage dés le tems de l Empereur Valerien : l'étole étoit un manteau, commun même aux femmes ; & nous l'avons confondu avec l'orarium, qui étoit une bande de linge, dont se servoient tous ceux qui vouloient être propres pour arrêter la sueur autour du col & du visage. Enfin le manipule n'étoit qu'une serviete sur le

August. 22. Civit c. 8. de Florentio sartore Hippon v. ss de vestim. leg. v. Thomiss Disc. pl. p. 1 l. 1. c. 1. p. 2. l. 1. c. 22. Mappula.

bras, pour servir plus proprement à la sainte table. L'aube même, c'est-à-dire la robe blanche de laine ou de lin, n'étoit pas du commencement un habit particulier aux Clercs, puisque l'Empereur Aurelien en fit des largesses au peuple Romain, aussi bien que de ces grands mouchoirs qu'ils appelloient *oraria*.

Vopisc. in Aurel.

Mais comme depuis que les Clercs se furent accoûtumez à porter l'aube continuellement, on recommanda aux Prêtres d'en avoir qui ne servissent qu'à l'autel, afin qu'elles fussent plus blanches : ainsi il est à croire, que du tems qu'ils portoient toûjours la chasuble & la dalmatique, ils en avoient de particulieres pour l'autel, de même figure que les communes, mais d'étoffes plus riches & de couleurs plus éclatantes. Sur tout les Canons recommandent aux Prêtres & aux Diacres de

Hom. Leon. P. IV to. 8. Conc. p. 34. Const. t. Riculfi Suess. c. 7 an. 889 to. 9. conc.

Conc. Brac. 4. c. 3 an. 675.

Conc. Laod. c. 22. 23. ne point servir sans l'orarium défendu aux Ministres inferieurs.

Ils vouloient que les Ministres de l'autel donnassent une grande idée de leurs fonctions, même par leur exterieur : que la netteté de leurs visages, de leurs mains, de leurs vêtemens, fut un signe de la pureté du cœur & de l'innocence de la vie : que la modestie & la gravité de leurs regards, de leur contenance, de leurs démarches, imprimât le respect & la pieté. Les Prelats y étoient si delicats, que saint Ambroise rejeta de son Clergé deux personnes dont l'un avoit le port indecent : l'autre marchoit d'une maniere choquante : & l'evenement justifia qu'il avoit bien jugé de l'un & de l'autre. Il faut toûjours se souvenir que ces Peres étoient des Grecs & des Romains nourris dans une extrême politesse, & dans les plus nobles idées de la ve-

Amb. l. 1. off. c. 19.

ritable bienſeance.

L'Evêque étant à l'autel, recevoit des mains des Diacres les oblations qu'ils avoient reçuës du peuple. Toutefois en quelques Egliſes l'Evêque alloit luy-même recevoir les offrandes des perſonnes les plus honorables : comme à Rome des Senateurs, & de leurs femmes. Car tous les Chrêtiens, grands & petits, les Magiſtrats, les Princes mêmes aſſiſtoient enſemble à l'Office. On ne mettoit ſur l'autel que le pain & le vin qui devoit être la matiere du ſacrifice : car pour les autres eſpeces de vivres, le luminaire, l'argent, & tout ce que les fidéles offroient pour les beſoins de l'Egliſe, les Diacres le recevoient & le gardoient dans des lieux deſtinez à ces uſages. Il eſt vrai que l'on mettoit ſur l'autel les fruits nouveaux pour les benir à la fin du ſacrifice.

Ordo Rom.

Can. Apoſt. 3. 4.

On n'employoit à l'Eucha-

riſtie que le pain offert par les fidéles & beni par l'Evêque: & on envoyoit aux abſens en ſigne de communion de ce pain beny & non conſacré. On vouloit que tous les fidéles offriſſent, au moins tous ceux qui devoient communier: & on trouvoit mauvais que les riches vouluſſent communier de ce qu'avoient offert les pauvres. L'Evêque lui-même donnoit ſon offrande; & il y avoit à Rome pour cet effet un Soûdiacre oblationaire. Les pains étoient donc en ſi grand nombre, que l'Autel en étoit comblé, comme diſent quelques oraiſons, & le corporal étoit une grande nape, que deux Soûdiacres étendoient par les deux bouts de l'Autel. C'étoit le ſoin de l'Archidiacre de couvrir l'Autel de tous ces pains, en les arrengeant proprement: & y mettre le calice du vin qui devoit être conſacré. Afin d'être plus aſ-

Ord. Rõ.

Tua Domine muneribus altaria cumulamus Ser. in' Nativ. S. Io.

Ord. Rõ. componere altare.

ſuré qu'il fût pur, on le verſoit dans ce calice par une couloire d'argent, je veux dire un vaiſſeau percé comme un crible.

Le Paſteur ayant offert le pain & le vin, offroit auſſi l'encens, ſymbole des oraiſons des fidéles : comme il eſt marqué dans l'Apocalypſe, où l'on voit *Apoc. 8.* un Ange occupé à preſenter à 3. 4. 5. Dieu ces parfums ſpirituels. On encenſoit, comme l'on fait encore, l'Autel, les dons, le Clergé & le peuple. Mais on ſe ſervoit de veritables parfums, d'oliban & des autres aromates les plus precieux que l'on connût alors : & cela avec une telle magnificence, que l'Egliſe Romaine avoit des terres en Syrie & en d'autres Provinces d'Orient deſtinées ſeulement à lui fournir ces parfums. Pendant l'Offertoire on chantoit un pſeaume dont il n'eſt reſté qu'un verſet qui en étoit l'antienne.

Depuis l'offrande les portes

XXXIII étoient fermées & gardées avec grand soin, par des Diacres ou des Portiers, qui y demeuroient; & ne les ouvroient plus, même aux fidéles, jusques aprés la communion. D'autres Diacres se promenoient doucement par l'Eglise pour prendre garde que personne ne fit le moindre bruit ou le moindre signe. Il y en avoit un qui observoit en particulier les enfans, dont la place étoit prés le tribunal de l'Evêque: & pour les plus petits, avertissoit les meres de les prendre entre leurs bras. Ainsi tout le peuple attentif & en silence écoutoit avec un profond respect les prieres de la Preface & de l'action que nous appelons le Canon. Car le Prelat les disoit tout haut, & le peuple répondoit *Amen*, comme aux autres oraisons. Ces prieres étoient beaucoup plus longues, & le sont encore en la plûpart des Eglises Orienta-

Consecration. Cōmunion. Const. Apost. 8.11.

les. L'Eglise Romaine n'en a retenu que l'essentiel. Les autres ajoûtoient l'histoire abregée de toute la religion : pour remercier Dieu de la creation, de la reparation du monde aprés le deluge, de la vocation d'Abraham, des graces qu'il a faites au peuple d'Israël, & enfin de l'Incarnation de son Fils, & de la redemption du genre humain. *Const. Apost. 8. 12.*

Aprés la consecration l'Evêque prenoit la communion, puis la donnoit aux Prêtres, puis aux Diacres & aux autres Clercs; ensuite aux Ascetes ou aux Moines : aux Diaconesses, aux Vierges; & aux autres Religieuses : aux enfans : & enfin à tout le peuple. Pour abreger cette action qui étoit toûjours fort longue, plusieurs Prêtres en même tems distribuoient le Corps de Nôtre Seigneur, & plusieurs Diacres donnoient le calice : & pour éviter la confusion, les Prêtres & les Dia- *Const. Apost. 8. 13.*

cres alloient porter la communion par les rangs, comme ils avoient été recevoir l'offrande; en sorte que chacun demeuroit à sa place. Les hommes recevoient le Corps de Nôtre Seigneur dans leurs mains, les femmes dans des linges destinez à cet usage. On donnoit aux petits enfans les particules qui restoient de l'Eucharistie, & on donnoit à ceux qui ne communioient pas les restes du pain offert & non consacré. De là est venu le pain benit. Pendant la communion, on chantoit un pseaume dont il n'est resté que l'antienne. Dés le quatriéme siecle, la communion n'étoit plus si frequente qu'auparavant : & saint Chrysostome se plaint que plusieurs assistoient aux saints Misteres sans communier. Mais dans le neuviéme siecle, on se contentoit que tous les Chrêtiens communiassent au moins quatre fois l'année, à Noël, au

Ord. Rom.

Hom. Leon. P. IV. circa ann. 280.

Jeudy ſaint, à Pâque, à la Pentecôte.

De tout cecy, il reſulte que la liturgie étoit longue. Auſſi les Chrêtiens ne croyoient pas avoir autre choſe à faire les Dimanches que de ſervir Dieu. Saint Gregoire pour montrer jusques où alloient ſes infirmitez, dit qu'à peine ſe pouvoit-il ſe tenir debout trois heures à l'Egliſe pour l'Office. Toutefois le Canon de la Meſſe étoit dêlors tel qu'il eſt, & les Sermons que nous avons de lui ſont courts. *Lib. 8. ep. 3.*

XXXIV *Chant & magnificẽce de l'office.*

Tout l'Office étoit accompagné de chant. Il en eſt parlé dés les premiers tems : mais il eſt à croire que l'on chanta encore plus quand l'Egliſe fut en pleine liberté. Saint Auguſtin attribuë à ſaint Ambroiſe d'avoir introduit en Occident le chant des Pſeaumes, à l'imitation des Egliſes Orientales. Et on trouve que le Pape S. Damaſe l'ordonna vers le même *Aug. 9. Conf. 7.* *Lib Põtif. in Damaſ.*

tems. Or comme la tradition de la musique antique subsistoit encore, & que l'on distinguoit les genres de chants, selon les sujets : doux ou vehemens, gais ou tristes, graves ou passionnez : il est à croire qu'ils choisirent ceux qui convenoiét à la majesté & à la sainteté de la religion ; & qu'ils se garderent bien d'apliquer aux saints misteres & aux loüanges de Dieu, des airs effeminez & propres à amolir les cœurs, ou à remuer des passions dangereuses. Saint Augustin trouvoit encore quelque chose de trop doux au chant des Occidentaux ; & croyoit plus seure la pratique de saint Athanase, qui faisoit reciter les pseaumes par un Lecteur, avec si peu de flexion de voix, que c'étoit plutôt une prononciation qu'un chant. Je laisse à ceux qui sont savans en musique, à examiner si dans nôtre plein chant il reste encore quelque trace de cette

v Platon de Repub.

10. Cōf. 33.

cette antiquité : car pour ce que nous appellons musique, il est bien certain qu'elle en est fort éloignée & qu'elle en est toute moderne. Quant au chant des oraisons & des lectures, il est aisé de voir qu'il ne consiste qu'en tres-peu de tons ; pour aider à soûtenir la voix, & marquer la distinction des periodes.

Je pense en avoir assez dit pour montrer que les saints Evêques de ces premiers siecles, avoient sçû fort sagement employer tout ce qui frape agreablement les sens, pour imprimer dans l'ame, même des plus grossiers, les sentimens de Religion. Representons-nous les fidéles de Rome assemblez la veille de Pâque dans la basilique de Latran sous le Pape saint Leon. Aprés la benediction du feu nouveau, lors qu'un nombre incroyables de lumierés rendoit cette sainte nuit aussi belle

qu'un beau jour, c'étoit ſans doute un charmant ſpectacle, de voir cet auguſte lieu orné tout autour de marbres & de peintures, remply d'une multitude innombrable de peuple, ſans tumulte & ſans confuſion, mais rangé en divers lieux ſelon l'âge, le ſexe & l'ordre qu'ils avoient dans l'Egliſe. On y regardoit entre-autres ceux qui devoient recevoir le baptême en cette même nuit, & ceux qui deux jours auparavant avoient été reconciliez à l'Egliſe, aprés avoir accomply leur penitence. Les yeux étoient frapez de tous côtez par l'éclat de l'argent, de l'or & des pierreries qui brilloient ſur les vaiſſeaux ſacrez, principalement prés du ſaint Autel. Le ſilence de la nuit n'étoit interrompu que par la lecture des Propheties, fort diſtincte & fort intelligible, & par le chant des verſets qui y ſont entremêlez, afin que cette varieté

rendît l'un & l'autre plus agreable. L'ame frapée tout à la fois de tant de grands & de beaux objets, étoit bien mieux disposée à profiter de ces lectures divines, y étant preparée d'ailleurs par une étude continuelle. Quelle modestie pensons-nous qu'étoit celle des Diacres & des autres Ministres sacrez, choisis & élevez par un tel Prelat, & servant en sa presence, ou plutôt en la presence de Dieu, que leur pieté leur rendoit toûjours sensible ? Mais quelle étoit la majesté du Pape, lui-même si venerable par sa doctrine, son éloquence, son zéle, son courage, & toutes ses autres vertus ? Avec quel respect & quelle tendresse de pieté prononçoit-il sur les fonts sacrez ces prieres qu'il avoit composées, & que ses successeurs ont trouvées si saintes, qu'ils nous les ont conservées dans la suite de douze siecles ? Je ne m'étonne pas si les Chrê-

tiens oublioient en ces occasions le ſoin de leurs corps ; & ſi aprés avoir jeûné tout le jour, ils paſſoient encore toute cette ſainte nuit de la Reſurrection en veille & en prieres, ſans prendre de nourriture que le lendemain.

XXXV. *Solenité des Fêtes. Pelerinages.* Toutefois ce grand jour étant venu, & le tems de jeûne paſſé, les plus grands Saints n'approuvoient pas ſeulement, mais ordonnoient, que le corps fut ſoulagé. Quelque utile que ſoit le jeûne, pour élever l'eſprit à Dieu, & faciliter l'oraiſon, à laquelle les jours de Fêtes ſont deſtinez ; il étoit défendu de jeûner ni les Dimanches, ni les Fêtes, ni pendant toute la Quinquageſime. Ils nommoient ainſi, non pas comme nous, les cinquante jours avant Pâques, mais les cinquante jours qu'il y a de Pâques à la Pentecôte. Il eſt vray que les Moynes d'Egypte uſoient de grandes précautions,

Caſſ. col. lat. 21. de re miſſ. quinq

pour empêcher que ce petit relâchement ne leur fit perdre le fruit de l'abstinence passée. Mais enfin ils marquoient la distinction. Saint Pacome, suivant l'ordre de saint Palemons son maître, prepara le jour de Pâques des herbes avec de l'huile; au lieu du pain sec, qu'ils avoient accoûtumé de manger. Un saint Prêtre inspiré de Dieu, apporta à saint Benoît le jour de Pâque, de quoy faire un meilleur repas qu'à l'ordinaire : & pour marquer une autre sorte de réjouïssance sensible; saint Antoine portoit à Pâque & à la Pentecôte la tunique de feüilles de palmier qu'il avoit heritée de saint Paul premier Hermite; & saint Athanase se paroit du manteau que saint Antoine lui avoit laissé. C'étoit une coûtume établie délors entre les Chrêtiens, de prendre aux jours de Fêtes des habits plus precieux & de faire meilleure chere.

Vie de S. Pacome, c. 8.

S. Greg. 2. Dial. c. 1.

S. Leo, Serm. 3 de Quadrages.

On honoroit à proportion les Fêtes des Martyrs ; on y faiſoit même des feſtins que l'on fut obligé d'abolir dés le quatriéme ſiecle, parce qu'ils dégeneroient en réjouïſſances profanes. Il y avoit grand concours de peuple à ces Fêtes. Au lieu que chacun celebroit avec ſon Evêque le Dimanche & les Fêtes communes à toutes les Egliſes ; on acouroit de tous côtez aux tombeaux des Saints, pour celebrer leur memoire, & ſouvent pluſieurs Evêques s'y rencontroient. Un ſeul exemple peut faire juger du reſte. Saint Paulin raporte plus de vingt noms, tant de villes que de Provinces d'Italie, dont les habitans venoient tous les ans à grandes troupes avec leurs femmes & leurs enfans à la fête de ſaint Felix le 14. Janvier, nonobſtant la rigueur de la ſaiſon : & cela pour un ſeul Confeſſeur dans la ſeule ville de Nole.

Natali 3.

Qu'étoit-ce par toute la Chrê- *Prud.*
tienté ? Qu'étoit - ce à Rome *Peri-*
aux Fêtes de ſaint Hipolyte, *ſteph. 2.*
de ſaint Laurent ; des Apôtres? *11 12.*
A Tours à la fête de ſaint Martin ? On y venoit même de fort loin & en tout tems : ainſi ont commencé les pelerinages.

Et veritablement c'étoit un des meilleurs moyens d'ayder la pieté par les ſens. La vuë des Reliques d'un Saint, de ſon ſepulcre, de ſa priſon, de ſes chaînes, des inſtrumens de ſon martyre : tout cela fait toute autre impreſſion que d'en entendre parler de loin. Ajoûtez les miracles qui s'y faiſoient frequemment & qui attiroient même les infidéles par l'interêt preſſant de la vie & de la ſanté. Chacun ſait qu'un des premiers effets de la liberté du Chriſtianiſme, fut le ſoin que prit ſainte Helene d'honorer les ſaints lieux de Jeruſalem, & de toute la Terre ſainte. Les

pelerinages y furent tres frequens dépuis ; & ils n'étoient pas difficiles à cause de la grande étenduë de l'Empire Romain, de la commodité de sa situation tout autour de la mer Mediterranée, des grands chemins que l'on avoit dressé par tout pour le passage des armées, & des voitures publiques. Ce n'étoit pas une entreprise difficile d'aller d'Espagne ou de Gaule en Egypte, en Palestine ou en Asie.

Il faloit honorer les Martyrs aux lieux où ils avoient souffert, parce que l'usage n'étoit pas encore frequent de diviser ni de transferer les Reliques. Le Pape saint Gregoire témoigne que jusques à son tems, pour Reliques des saints Apôtres, on envoyoit seulement des linges qui avoient touché leurs sepulcres : & encore aujourd'huy les corps de saint Pierre & de ses premiers successeurs sont cachez fort

Greg. 3. ep. 30.

avant en terre. Chaque peuple étoit jaloux de conserver ses Reliques comme des gages de la protection des Saints, & d'une benediction particuliere de Dieu sur la Ville & sur la Province. *v. Prud. Per d. passim.*

Il semble aussi que ce ne fut qu'en ces tems de la liberté de l'Eglise, que l'on régla exactement le cours de l'année Ecclesiastique. La question du jour où l'on devoit celebrer la Pâque, ne fut entierement terminée qu'au Concile de Nicée. Aussi n'en avoit-on point tenu jusques-là d'œcumenique, & il n'eût pas été possible de faire une si grande assemblée d'Evêques sous les Empereurs Payens. On observoit alors exactement de ne baptiser qu'à Pâque & à la Pentecôte. Le Pape saint Leon le fait voir, lors qu'il condamne la pratique des Evêques de Sicile qui baptisoient à l'Epiphanie; & dans la même lettre il nous apprend *Leo. ep. 1.*

avec quel esprit l'Eglise a institué les Fêtes & les differentes parties de l'année Ecclesiastique, pour honorer les divers misteres de la vie de Jesus-Christ.

C'est encore à ces tems de liberté qu'il faut raporter l'effet sensible que faisoient dans le public les jeûnes solemnels de l'Eglise. Toutes les affaires cessoient : on voyoit les Villes les plus peuplées tranquiles comme des solitudes ; les fidéles passoient la plus grande partie du jour dans les Eglises, à prier, à écouter les lectures & les exhortations ; d'où vient que l'office de ces jours-là est toûjours plus long. On n'y celebroit point des fêtes des Martyrs : on n'y faisoit point de noces. La coûtume duroit encore dans le neuviéme siécle de faire tréve ces mêmes jours, & de ne point porter les armes, ni même voyager sans grande necessité.

Toutes ces pratiques étoient des suites de la penitence à laquelle les jours de jeûne étoient consacrez : Et c'est pourquoy l'on reservoit au Carême l'imposition de la penitence à ceux qui en avoient besoin. Pour s'y preparer, aprés la joye des Fêtes de Noël & de l'Epiphanie, on commençoit à la Septuagesime, comme on fait encore, à prier pour la remission des pechez, & à exciter les pecheurs à penitence. Tout l'office de ce Dimanche & des deux suivans tend à cette fin. Les lectures de la Genese representent la puissance du Createur, sa justice & sa severité. On y voit Adam chassé du Paradis terrestre : le monde criminel détruit par le deluge : les quatre villes infames consumées par le feu du Ciel. Ceux qui étoient touchez de ces exemples & des puissantes exhortations des Prelats, s'adressoient à eux ou aux Prêtres commis

XXXVI *Ceremonies de la penitence.*

pour ce ministére : & aprés leur avoir confessé sincerement leurs pechez, en recevoient l'instruction de ce qu'ils avoient à faire. Car c'étoit au Pasteur à juger si celui qui s'accusoit étoit digne d'être admis à la penitence, quelle peine il lui faloit imposer & pendant combien de tems : si sa penitence devoit être secrette ou publique, & s'il étoit à propos, pour l'edification de l'Eglise, qu'il fit même sa confession publiquement.

Plusieurs faisoient penitence publique, sans que l'on sçut en particulier pour quels pechez ils la faisoient: & plusieurs faisoient penitence en secret, même pour de grands crimes; comme les femmes mariées pour des adulteres inconnus à leurs maris ; & ceux à qui la publication de leurs crimes auroit pû faire perdre la vie. Mais il étoit si ordinaire de voir des Chrêtiens jeûner, prier, veiller,

coucher sur la terre, même par simple devotion; qu'il n'y avoit pas grand sujet de s'informer pourquoy ils en usoient ainsi. Le tems des penitences étoit plus ou moins long suivant les differents usages des Eglises : & nous voyons encore une grande diversité entre les Canons penitentiaux, qui nous restent, mais les plus anciens sont d'ordinaire les plus severes. Saint Basile marque deux ans pour le larcin, sept pour la fornication, onze pour le parjure, quinze pour l'adultere, vingt pour l'homicide, toute la vie pour l'apostasie.

Ep. 3. Can. ad Amphiloch. c. 56. 58. 59 61. 64 73. Pontific. Rom.

Ceux à qui il étoit prescrit de faire penitence publique, s'adressoient à l'Archiprêtre, ou au Prêtre penitencier, qui prenoit leurs noms par écrit; puis, le premier jour du Carême étant venu, ils se presentoient à la porte de l'Eglise, en habits pauvre, sales & déchirez, car tels étoient chez les

V. anciens les habits de deüil.
Mœurs Etant entrez dans l'Eglise, ils
Isr. 18. recevoient de la main du Prelat des cendres sur la tête, & des cilices pour s'en couvrir; puis demeuroient prosternez tandis que le Prelat, le Clergé & tout le peuple faisoit pour eux des prieres à genoux. Le Prelat leur faisoit une exhortation, pour les avertir qu'il alloit les chasser pour un tems de l'Eglise, comme Dieu chassa Adam du Paradis pour son peché : leur donnant courage, & les animant à travailler dans l'esperance de la misericorde de Dieu. Ensuite il les mettoit en effet hors de l'Eglise; dont les portes étoient aussi-tôt
Lib. Sacramt. fermées devant eux. Les penitens demeuroient d'ordinaire enfermez à prier & à gemir. Pendant un certain tems, ils venoient se presenter à l'Eglise les jours de Fête ou de Station, & demeuroient à la porte; ensuite on les faisoit entrer

pour entendre les lectures & les sermons ; mais à la charge de sortir avant les prieres : puis ils étoient admis à prier avec les fidéles, mais prosternez ; & enfin à prier debout comme les autres. On les distinguoit encore d'une autre maniere, du reste des fidéles, en les plaçant dans l'Eglise du côté gauche. Il y avoit donc quatre ordres de penitens ; les pleurans, les auditeurs, les prosternez, les consistans, c'est à dire ceux qui prioient debout ; & tout le tems de la penitence étoit distribué en ces quatre états.

S. Eligi hom 8.

Consistentes.

Par exemple, celui qui avoit tué volontairement, étoit quatre ans entre les pleurans ; c'est-à-dire qu'il se trouvoit à la porte de l'Eglise aux heures de la priere, & demeuroit dehors, non pas sous le vestibule, mais dans la place exposé aux injures de l'air. Il étoit revêtu d'un cilice, il avoit de la cendre sur

S. Bas. can. 56.

Ep. S. Greg. Thaum. c. 1.

la tête, & se laissoit croître le poil. En cet état il prioit les fidéles qui entroient dans l'Eglise d'avoir pitié de lui, & prier pour lui, leur declarant son peché : ainsi se passoient les quatre premieres années. Les cinq années suivantes, il étoit au rang des auditeurs ; entroit à l'Eglise pour entendre les instructions, mais demeuroit sous le vestibule, avec les Catechumenes, & en sortoit avant que les priéres commençassent. De-là il passoit au troisiéme rang, & prioit avec les fidéles ; mais au même lieu, prés la porte, prosterné & couché sur le pavé de l'Eglise, & sortoit avec les Catechumenes. Aprés qu'il avoit été sept ans en cet état, il passoit au dernier où il demeuroit quatre ans, assistant aux priéres des fidéles, & priant debout comme eux ; mais sans qu'il lui fut permis d'offrir ni de communier. Enfin les vingt ans de sa penitence étant ac-

complis, il étoit reçu à la participation des choses saintes, c'est-à-dire de l'Eucharistie.

Les quinze ans de l'adultere étoient de même à proportion, quatre ans pleurant, cinq ans auditeur, quatre prosterné, deux consistant : & l'on peut par là juger des autres. Ce n'est pas que le tems seul decidât de sa penitence : les Prelats examinoient avec soin les progrez des penitens, pour user avec eux d'indulgence, ou differer leur reconciliation. Leur maxime fondamentale, étoit de travailler de tout leur pouvoir au salut des autres, mais de ne se pas perdre avec les incorrigibles. Le penitent n'avançoit donc d'un degré à l'autre, que par l'ordre du Prelat : & quand il jugeoit à propos de finir entierement la penitence, il le faisoit à la fin du Carême, afin qu'il recommençât à participer aux saints mistéres à la Fête de Pâques.

S. Basil, ibid. 84, 85.

Pontific. Rom. Le Jeudy saint les penitens se presentoient à la porte de l'Eglise : le Prelat aprés avoir fait pour eux plusieurs prieres, les faisoit rentrer à la solicitation de l'Archidiacre, qui lui representoit, que c'étoit un tems propre à la clemence ; & qu'il étoit juste que l'Eglise reçût les brebis égarées, en même-tems qu'elle augmentoit son troupeau par les nouveaux baptisez. L'Archiprêtre intercedoit aussi pour eux, & rendoit témoignage qu'ils étoient dignes d'être reconciliez : car il étoit de sa charge de les examiner pendant le tems de leur penitence. Le Prelat leur faisoit une exhortation sur la misericorde de Dieu, & le changement qu'ils devoient faire paroître dans leur vie, les obligeant à lever la main, pour signe de cette promesse. Enfin, se laissant fléchir aux prieres de l'Eglise, & persuadé de leur conversion, il

S. Elig. hom 8. & 11.

leur donnoit l'absolution solemnelle. Alors ils se faisoient faire le poil, quitoient leurs habits de penitens, & recommençoient à vivre comme les autres fidéles. Il y a eu sans doute beaucoup de diversité dans ces ceremonies exterieures, suivant les tems & les lieux: mais elles revenoient toûjours à même fin, & étoient sans doute d'un grand effet pour faire sentir, même à ceux qui avoient conservé l'innocence, l'énormité du peché, & la difficulté de s'en relever.

Personne n'étoit exemt de la penitence, quelque grand qu'il fut dans le monde: les Princes y étoient sujets comme les particuliers, & jamais on n'oubliera dans l'Eglise l'exemple de l'Empereur Theodose. Dans les siecles precedens on ne pouvoit croire que les Grands se soumissent à la severité de la discipline de l'Eglise: on ne se figuroit pas com- XXXVII. *Princes Chrétiens.*

ment l'humilité & la mortification pouvoit subsister avec un pouvoir absolu & des richesses immenses. C'étoit sans doute ce qui faisoit dire à Tertulien, que les Cesars se seroient déja convertis, s'ils avoient pû être tout ensemble, Cesars & Chrêtiens : & Origene en parloit à peu prés de même. Dieu fit encore ce miracle à la face de l'Univers : & c'est le changement le plus considerable des tems dont je parle icy, puisque c'est la cause de la liberté de l'Eglise.

Apol. c. 21.

Cont. Ces. l. 8.

On vit d'abord à la conversion de Constantin le Nom de Jesus Christ & sa Croix sur les enseignes des troupes Romaines : on vit ce qui avoit été jusques-là l'instrument du supplice le plus infame, servir d'ornement aux couronnes. Qui ne sait la magnificence dont il usa envers les Peres du Concile de Nicée, & les honneurs qu'il leur rendit ? il leur fournit

des voitures pour les amener des parties les plus reculées de ce grand Empire, il les défraya pendant tout le tems du Concile, & les renvoya chargez de presens. Il brûla les memoires qui lui avoient été donnez contre les Evêques : il baisa les cicatrices des Confesseurs qui portoient encore les marques de persecutions. Il entra sans gardes d'un air modeste & respectueux dans la seance du Concile : & ne s'y assit qu'aprés que les Evêques lui en eurent fait signe. Il leur fit enfin un grand festin dans son Palais, & se mit à table avec eux. On vit alors Jesus-Christ regner sensiblement même sur les Rois.

Euseb. vi. Const. 3 c. 6. 7. &c.

Socr. hist. 1. c. 5. & 8.

Le grand Theodose honora encore plus la religion par la pratique des vertus Chrêtiennes. Il prioit beaucoup, il avoit recours à Dieu dans ses plus grandes affaires, & lui raportoit tout le bon succez de ses

Theod. hist. Eccl. 4. c. 17.

armes. Il se laissa emporter à la colere contre les habitans de Thessalonique ; le peché fut grand, mais la penitence fut grande aussi : & il n'estima aucun Evêque à l'égal de saint Ambroise, parce qu'il n'en trouva aucun qui le flatât moins. L'Imperatrice son épouse est aussi loüée de sa pieté & de sa charité pour les pauvres. Cet esprit se conserva dans leur famille, mais il éclata principalement en sainte Pulcherie leur petite fille, qui se consacra à Dieu dés l'âge de quinze ans avec ses deux sœurs, par le vœu de virginité : & sans quiter le Palais, y mena une vie si retirée, si occupée, si pieuse, que les Auteurs du tems comparent ce Palais à un Monastére, c'est à-dire, à ce qu'ils connoissoient de plus saint.

Ce fut dans cette école de vertu qu'elle fit élever le jeune Empereur Theodose son frere. Il pratiquoit les mêmes exer-

cices. Il se levoit de grand matin pour chanter avec ses sœurs les loüanges de Dieu, il prioit beaucoup, il frequentoit les Eglises, & y faisoit de grands presens. Il jeûnoit souvent, principalement les mécredis & les vendredis. Il avoit une belle Bibliotheque de Livres Ecclesiastiques : il savoit par cœur l'Ecriture sainte, & s'en entretenoit avec les Evêques, comme s'il eût été de leur profession. Il leur portoit un grand respect, & honoroit tous les Chrêtiens vertueux. Il fit transferer avec grande pompe les Reliques de plusieurs Saints : il fonda plusieurs Hôpitaux & plusieurs Monastéres.

Socr. 7. c. 22. Sozom. 9 c. 1. Theod. 4. c. 36.

Sa Sœur ne l'exerça pas seulement aux pratiques de religion, elle lui fit aprendre avec grand soin tout ce qui lui convenoit comme Empereur. Des maîtres excellens lui enseignoient les sciences, d'autres lui montroient les exercices des che-

vaux & des armes. On l'accoûtumoit à souffrir le chaud & le froid, la faim & la soif. Sa sœur l'instruisoit elle-même de toute sorte de bienseance dans les habits, les gestes, les demarches : elle l'accoûtumoit à retenir les éclats de rire, à se rendre aimable ou terrible selon l'occasion, à écouter patiemment. Il devint maître de la colére, doux, humain & tendre à la compassion.

Tel fut Theodose le jeune né dans la pourpre, en Orient dans un siécle tres-corrompu. L'Empereur Marcien, qui lui succeda aprés de grands services & beaucoup d'experience, fit paroître la même pieté & le même zéle pour la religion, avec encore plus de force & de capacité, & il ne faut point d'autre preuve de sa vertu que le choix de sainte Pulcherie qui l'épousa pour le faire regner avec elle, mais à la charge de demeurer vierge.

Tandis que les Princes vivoient de la sorte, on peut juger que les mœurs des Evêques & des Clercs étoient encore tres-saintes. Voyons toutefois quel changement aporta la liberté de l'Eglise à leur maniere de vivre. Ce fut alors qu'ils commencerent à porter quelques marques exterieures de leur profession, quoy qu'à vray dire, la difference d'habit n'ait été sensible que depuis la domination des barbares : les Clercs conservant l'habit des Romains, comme leurs loix & leur langue.

XXXVIII. *Mœurs du clergé.*

v. Thô. Disc. p. 2. l. 1. c. 20. &c.

Plusieurs embrasserent la vie commune, comme la plus parfaite, à l'exemple de l'Eglise de Jerusalem. Ceux là logeoient en même maison, & mangeoient en même sale, autant qu'il étoit possible : du moins ils ne possedoient rien en propre, & ne subsistoient que de ce que l'Eglise leur fournissoit. C'étoit une grande famille

dont l'Evêque étoit le pere. Tels étoient les Clercs de saint Eusebe de Verceil, de saint Martin, de S. Augustin: & on les appella Clercs Canoniques ou Chanoines, à la difference de ceux qui ne vivoient pas si exactement selon les Canons, & dont l'Eglise ne laissoit pas de se servir.

v. Thom. Disc. p. 1. l. 1. c. 56. & p. 2. l. 1. c. 46. & p. 3. l. 1. c. 28 & 51.

Ceux qui ne demeuroient pas dans la grande communauté, étoient au moins deux ou trois ensemble. Les Prêtres attachez aux titres de la campagne, avoient avec eux de jeunes Clercs qu'ils instruisoient, dont ils formoient les mœurs, & qui étoient les témoins de leur conduite. L'Evêque avoit aussi quelque Prêtre ou quelque Diacre qui ne le quitoit point, & couchoit même dans sa chambre; & ce fut ce que les Grecs appellerent le Syncelle, qui devint ensuite une grande dignité. Le Pape saint Gregoire n'avoit que des Clercs & des

Moines dans ſon Palais : & la coûtume s'eſt conſervée juſques à preſent, que les officiers domeſtiques du Pape ſoient tous Clercs.

Mais ſoit que les Eccleſiaſtiques vécuſſent en commun ou en particulier, on ne ſouffroit point qu'ils logeaſſent des femmes avec eux. Entre les accuſations contre Paul de Samoſate, il eſt dit qu'il tenoit chez lui deux femmes jeunes & bien faites, & s'en faiſoit ſuivre par tout ; & qu'il ſouffroit que ſes Prêtres & ſes Diacres entretinſent de même de ces ſortes de femmes que l'on appelloit Soûintroduites. C'eſt un abus qui ſe rendit commun quand l'Egliſe fut en liberté, & qui avoit commencé par une coûtume fort innocente. L'Evangile marque qu'il y avoit des ſaintes femmes qui ſuivoient Jeſus-Chriſt dans ſes voyages pour le ſervir & lui fournir de leurs biens les cho-

Conc. Antioch. II. an. 270. Euſeb. 7. hiſt. c. 10.

Subintroductæ Agapetæ.

Matth. 27. 55. Mar. 15. 41.

ses necessaires. Saint Paul témoigne que les autres Apôtres & saint Pierre même avoient acoûtumé de mener avec eux quelques femmes Chrétiennes. La sainteté des Apôtres & de leurs premiers Disciples éloignoit toute sorte de mauvais soupçon : & ils prenoient des precautions telles que les Payens même n'en pouvoient prendre de scandale. Ce qui étoit bien-aisé, si c'étoit comme a crû saint Clement Alexandrin leurs propres femmes, qu'ils regardoient alors comme des sœurs.

Clem. Alex. 3. strom.

Mais quand la discipline commença à se relâcher, le desordre peut se couvrir du pretexte de la charité : & les Clercs ne menant plus une vie si austere que dans les premiers tems, donnerent lieu à de mauvais jugemens. En effet les Peres du Concile d'Antioche, parlant des femmes que Paul de Samosate tenoit auprés de lui :

ajoûtent qu'en même tems il vivoit delicieusement & mangeoit avec excez. On crut donc qu'il faloit ôter toute sorte d'occasion, & l'on défendit absolument aux Clercs qui n'étoient point mariez, toute habitation avec les femmes étrangeres; c'est-à dire qui ne seroient pas tres proches parentes. Ce que le Concile de Nicée restreignit aux sœurs, aux meres & aux tantes. On a sur ce sujet un grand nombre de reglemens des Conciles & des traitez des Peres, pour déraciner cét abus déja inveteré. Laissant même à part le soupçon de débauche, on ne trouvoit pas bon que les Ecclesiastiques eussent un grand commerce avec les femmes, quoique sous pretexte de devotion: & qu'ils en reçussent de petits presens d'habits, d'ornemens, de fruits, ou d'autres rafraîchissemens qui tiennent de la mollesse.

v. Thō. p. 1. l. 1. c. 49. n. 9.

v. Mēd. in Conc. Elib. c. 27. Conc. Nic. c. 3.

Serv. Sulp. in vita S. Mart. Hieron. ep. ad Nepot.

Mais en general, la sainteté des Ecclesiastiques étoit encore grande; & quoy que ce fussent toûjours des hommes, sujets à leurs foiblesses & à leurs passions, la plûpart menoient une vie tres-pure & tres-exemplaire. Aussi leur faisoit-on justice, & ils étoient fort respectez. Quoy que les Evêques n'eussent point de rang entre les puissances temporelles, qu'ils vécussent comme de simples particuliers, sans pompe & sans faste exterieur : ils ne laissoient pas d'être honorez des Magistrats & des Princes mêmes. J'ay marqué les honneurs que Constantin rendit aux Peres assemblez à Nicée. L'Empereur Maxime fit manger à sa table saint Martin avec un de ses Prêtres, & l'Imperatrice sa femme le servit de ses propres mains.

Comme l'usage des Romains étoit alors de donner à toutes les personnes constituées en

dignité, differens titres; d'Illustre, Glorieux, Spectable, Clarissime; qui étoient reglez suivant le rang des personnes; on donnoit aux Evéques celui des Saints ou de Bien-heureux; & on y joignoit ceux de Pieux, de Religieux, d'Aymé de Dieu, ou d'autres semblables. Ces titres étoient tellement affectez aux Evêques, que l'on les leur donnoit mêmes dans les procedures que l'on faisoit contre eux, comme contre Nestorius au Concile d'Ephese, & contre Dioscore au Concile de Calcedoine. On les donnoit aux Evéques heretiques; & dans la Conference de Carthage, S. Augustin ne feint point de dire le tres-saint Emeritus, & le tres-saint Petilien, quoy que ce fussent des Donatistes. C'eût été les offenser que de manquer à ces formules.

v. Pancir in Not. Imp.

Le nom de Pape qui signifie Pere, mais en marquant une tendresse particuliere; a été

v. Baron. Not. ad Martyr 10. Ian.

long tems commun à tous les Evêques dans l'Eglise Latine ; & se donne encore aujourd'hui à tous les Prêtres dans l'Eglise Grecque. On les traitoit de Seigneurs : & rien n'est plus commun dans le quatriéme & le cinquiéme siécle que ces sortes de souscriptions aux lettres: Au Seigneur le tres-saint & tres-pieux & tres-venerable N. Evêque. Il étoit ordinaire, comme j'ay montré, de se prosterner devant eux, & de leur baiser les pieds. Il ne faut donc pas s'étonner si ces honneurs, qui nous paroissent si grands, ont été attribuez au Souverain Pontife, pour qui les fidéles ont toûjours un respect tres-particulier ; & que les Evêques mêmes traitoient de Pere & de Pape, tandis qu'il ne les traitoit que de freres, comme il fait encore. Car l'Eglise Romaine a été plus constante que toutes les autres à garder ses anciens usages.

v. epist. Innoc. I. inter epist. August.

Le respect que les puissances temporelles rendoient aux Evêques, leur donnoit une grande autorité, pour prendre en main la protection des veuves, des orphelins, & de toutes les personnes dignes de compassion; particulierement pour demander la vie des criminels. Ce n'est pas que ces Saints ne fussent zélez pour la justice : mais ils savoient bien qu'il seroit toûjours assez d'exemples de severité, & ils travailloient à sauver des ames ; soit que les condamnez fussent déja Chrêtiens ou non. Car c'étoit sans doute un puissant motif pour les attirer à la penitence ou au baptême : & cet amour de la clemence rendoit l'Eglise fort aimable mêmes aux Payens.

v. Epist. 54. August. l. ad Maced.

Au milieu de tous ces honneurs & de cette haute considération où étoient les Evêques & les Clercs, la pauvreté leur étoit toûjours fort recom-

Cõc iv. Carth. c. 51. 52. mandée. En Afrique, on ordonnoit aux Clercs, quelques inſtruits qu'ils fuſſent de la parole de Dieu, de travailler à la terre, ou de faire quelque mêtier; pour gagner dequoy ſe nourrir & ſe vêtir, ſans prejudice de leurs fonctions. Ce qui ſemble ſe devoir plutôt entendre des moindres Clercs, que des Diacres & des Prêtres, aſſez occupez d'ailleurs. Il y a toutefois des exemples même d'Evêques, qui ont pratiqué ce conſeil Apoſtolique & dans des tems bien plus reculez. Mais de quelque fonds que ſe prît la ſubſiſtance des Clercs, on vouloit qu'ils montraſſent toûjours l'exemple de la frugalité & de la modeſtie Chrêtienne. Les mêmes Canons d'Afrique recommandent aux Evêques que leur table ſoit mediocre & leurs meubles vils. Saint Auguſtin les pratiquoit fidélement au raport de Poſſidius: & il nous fait enten-

v. Thō. Diſc. p. 1, liv. 4. c. 9. 10. 11.

dre quel étoit son ordinaire, lors qu'il dit, qu'outre les legumes & les herbes, il faisoit quelquefois servir à sa table de la viande & du vin en faveur des étrangers. Saint Paulin, dans le même tems, se servoit d'écuelles de bois & de vaisselle de terre; lui qui avoit quité des biens immenses. Saint Martin visitoit son Diocese monté sur un âne & vêtu fort pauvrement. On admiroit les abstinences & les jeûnes de S. Loup de Troyes, de saint Germain d'Auxerre, de saint Hilaire d'Arles. On remarque de saint Epiphane de Pavie, qu'il ne se baignoit point, ne soupoit point, & ne vivoit que d'herbes & de legumes. En Orient saint Basile ne mangeoit que du pain avec du sel, ne bevoit que de l'eau, & ne portoit qu'une tunique. Saint Gregoire de Nazianze vivoit à peu prés de même. Les ennemis de saint Chrysostome

Paul. ep 1. in fi.

fonderent une partie de leurs calomnies, sur ce qu'il mangeoit seul & vivoit fort retiré.
Hom 9. in ep. ad Philem. Aussi il blâme lui-même un Evêque qui porteroit des habits de soye, qui iroit à cheval, & se feroit suivre de plusieurs valets; qui ayant de quoy se loger, ne laisseroit pas de bâtir.
Conc. Antioc. II. an. 270. Ce qui revient aux accusations que l'on forma contre Paul de Samosate dans le siecle precedent. On lui reprochoit qu'il faisoit bonne chere, qu'il étoit bien vêtu, qu'il marchoit par la ville accompagné de beaucoup de gens devant & derriere, approchant plus de la pompe d'un Magistrat, que de la simplicité d'un Evêque. Cependant il étoit Evêque d'Antioche, la capitale de l'Orient & la troisiéme ville du monde. On étoit si accoûtumé à voir les Evêques tres-modestes; que les esprits malicieux ou indiscrets, en prenoient occasion de critiquer injustement

ceux qui l'étoient un peu moins. Le même saint Chrysostome s'en pleint. *Il y en a*, dit-il, *qui trouvent mauvais qu'un Evêque aille au bain, qu'il mange & s'habille comme un autre, qu'il aye un valet pour le servir, & un mulet pour le porter.* Ainsi Ammian Marcellin, qui étoit Payen & fort attaché aux anciennes superstitions, ne manque pas de relever la difference qu'il y avoit même à l'exterieur, dés la fin du quatriéme siecle, entre le Pape & les Evêques des Provinces. Comme s'il y eût eu de quoy s'étonner que l'Evêque de la capitale du monde, eût une voiture pour pouvoir aller dans les differens quartiers d'une si grande ville : qu'il fut bien vêtu, & qu'il tint une bonne table où il pût recevoir tout ce qu'il y avoit de plus grand dans l'Empire. Mais il demeure toûjours constant, que dans le même tems, il y avoit encore dans les Pro-

Hom. 11. in ep. ad Tit. circa fin.

Amm. Marc. lib. 27.

vinces, des Evêques, qui se rendoient recommandables à Dieu & aux hommes, par la frugalité de leur nourriture, la pauvreté de leurs habits & la modestie de leurs visages. Car c'est ainsi qu'en parle cet auteur Payen. Les exemples que j'ay raportez, font voir qu'il y en avoit de tels, même dans de grandes villes : sans compter ce que je n'ay pas lû, & ce qui n'a pas été écrit.

XXXIX. *Richesse des Eglises.* Ce qui rend cette modestie des Evêques encore plus admirable, est la grande richesse des Eglises, qui fut un des premiers effets de sa liberté. On aura peine à croire ce que j'en diray, quoy que les preuves soient constantes. Toutes les vies des Papes depuis saint Silvestre & le commencement du quatriéme siécle, jusques à la fin du neuviéme, sont pleines des presens faits aux Eglises de Rome, par les Papes, par les Empereurs, & par quel-

ques particuliers : & ces presens ne sont pas seulement des vases d'or & d'argent, mais des maisons dans Rome, & des terres à la campagne ; non seulement en Italie, mais en diverses Provinces de l'Empire. Je me contenteray des offrandes de Constantin raportées par Anastase sur les anciens memoires qui en restoient de son tems.

Il dit que l'Empereur fit & orna plusieurs basiliques. Premierement la Constantinienne, qui est celle de Latran, où il mit ces dons. Un tabernacle d'argent du poids de deux miles vingt-cinq livres, ayant au devant le Sauveur assis dans un siege, haut de cinq pieds, pesant cent vingt livres, & les douze Apôtres chacun de cinq pieds, pesant quatre-vingt dix livres, avec des couronnes d'argent tres-pur. Au derriere étoit un autre image du Sauveur de cinq pieds, du poids de

cent quarante livres, & quatre Anges d'argent de cinq pieds chacun, & de cent quinze livres, ornez de pierreries. Plus quatre couronnes d'or trés-pur, c'est à-dire des cercles portant des chandeliers, ornées de vingt dauphins, chacune du poids de quinze livres : sept autels d'argent de deux cens livres : sept patenes d'or, de trente livres chacune : quarante calices d'or d'une livre piece : cinq cens calices d'argent chacun de deux livres : cent soixante chandeliers d'argent, dont quarante-cinq pesoient trente livres la piece, le reste vingt livres : & plusieurs autres vases. Dans le baptistere, la cuve étoit de porphyre, toute revêtuë d'argent jusques au poids de trois mille huit livres : il y avoit une lampe d'or de trente livres, où brûloient deux cens livres de baume : un agneau d'or versant de l'eau de trente livres : un Sauveur d'argent

tres-pur, de cinq pieds pesant cent soixante-dix livres : & à gauche un saint Jean-Baptiste d'argent de cent livres, & sept cerfs d'argent versant de l'eau, chacun de huit cens livres : un encensoir d'or tres-pur de dix livres, orné de quarante-deux pierres precieuses. Tout ce qu'il donna à la Basilique & au baptistere, montoit à six cens soixante dix-huit livres d'or, & dix-neuf milles six cens soixante treize livres d'argent : & comme la livre Romaine n'étoit que de douze onces, ce sont mille dix-sept marcs d'or, & vingt-neuf milles cinq cens marcs d'argent, ce qui revient *29503. marcs 5. onces.* à prés de douze cens mille livres sans les façons : comptant le marc d'or à trois cens livres, *1.190. 370. livres.* & le marc d'argent à trente livres. Constantin donna de plus à la même basilique & au baptistere en maisons & en terres, treize mille neuf cens trente-quatre sous d'or, de revenu an-

83604. nuel : ce qui revient à plus de
l. quatre-vingt mille livres de rente : ne comptant le sou d'or qu'à six livres de nôtre monoye. Tout cela à la seule Eglise de Latran.

Il en fit encore sept autres à Rome. Saint Pierre : saint Paul : sainte Croix de Jerusalem : sainte Agnez : saint Laurent : saint Pierre & saint Marcellin : & fit de grands dons à celle que saint Silvestre avoit faite. Il fit encore bâtir une Eglise à Ostie, une à Albane, une à Capoüe, & une à Naples. Ce qu'il donna à toutes ces Eglises en vases d'or & d'argent monte à mille trois cens cinquante-neuf marcs quatre onces d'or, &
77990 douze milles quatre cens tren-
liv. te-sept marcs d'argent : qui reviennent à prés de sept cens quatre vingts milles livres sans les façons. Les revenus dont il les dota montent à dix-sept
105. milles sept cens dix-sept sols
305. d'or, c'est-à-dire plus de cent

mille livres de nôtre monnoye; & la valeur de plus de vingt mil livres en divers aromates, que les terres d'Egypte & d'Orient devoient fournir en espece ; à ne les compter que suivant les prix d'aujourd'hui, beaucoup moindres sans comparaison que ceux d'alors. L'Eglise de saint Pierre de Rome, par exemple avoit des maisons dans Antioche & des terres aux environs. Elle avoit des biens à Tarse en Cilicie, à Alexandrie, & par toute l'Egypte: elle en avoit jusques dans la Province de l'Euphrate : & une partie de ces terres, étoient obligées de fournir certaine quantité d'huile de nard, de baume, de storax, de canelle, de safran, & d'autres drogues precieuses, pour les ensençoirs & pour les lampes.

v. Euseb. de vita Const. lib. 3. c. 34. 35. &c. c. 50. li. 4. c. 58.

Ajoûtez à cela les Eglises que Constantin & sainte Helene sa mere firent bâtir à Jerusalem, à Bethleem, & par toute la

Terre ſainte. Celle des douze Apôtres, & les autres qu'il fonda à Conſtantinople en la bâtiſſant toute entiere. Ajoûtez les liberalitez qu'il fit aux Egliſes par tout l'Empire. Ajoûtez encore ce que donnerent les Empereurs ſuivans : ce que donnerent les Gouverneurs, & tous les autres grands Seigneurs qui ſe firent Chrêtiens : les liberalitez de ces ſaintes Dames, qui quiterent de ſi grands biens pour embraſſer la pauvreté Chrêtienne, comme ſainte Paule, ſainte Melanie, & tant d'autres : enfin, les dons des Evêques; dont chacun à l'envy prenoit ſoin d'orner & d'enrichir ſon Egliſe : & jugez aprés cela quelle devoit être la richeſſe des Egliſes des grandes villes, capitales de ces Provinces, que nous conterions aujourd'hui pour de grands Royaumes. Auſſi voyons-nous que l'Egliſe d'Alexandrie étoit merveilleuſement riche du tems de ſaint

Jean l'aumônier, qui en dispensoit si saintement les grands revenus. Nous voyons par les lettres de saint Gregoire la multitude d'affaires que lui donnoient les patrimoines de l'Eglise Romaine répandus en tant de païs, en Sicile, en Espagne, en Gaule; le soin qu'il avoit que les esclaves qui les cultivoient fussent bien traitez, & que les revenus fussent appliquez à soulager les pauvres du païs-même. Rien de tout cela n'est difficile à croire à quiconque est tant soit peu instruit de la grandeur & de la richesse de l'Empire Romain, où il étoit ordinaire à des particuliers de leguer à leurs amis par testament des villages entiers avec tous les habitans. D'ailleurs, il y avoit de grands biens destinez à l'entretien & à l'ornement des temples des idoles; il se consumoit tous les ans de grandes sommes, pour les sacrifices, les jeux, &

Vita Greg. per Io. Diac. lib. 2. c. 55. &c.

ff. de instr. & instrum. l. 8.

les autres ceremonies de la fauſſe religion. Il fut aiſé d'enrichir les Egliſes d'une partie de ce qui ſe perdoit en ces vaines dépenſes : mais un des premiers fonds dont on les dota, furent les biens qui avoient été confiſquez ſur les Chrêtiens pendant la perſecution.

Conc. Antioch. an. 341. can. ult.

Ces grands biens des Egliſes étoient entierement à la diſpoſition des Evêques : mais les ſaints Prelats de ces tems-là, bien loin de s'en réjouïr s'en plaignoient, & regretoient le tems où les oblations journalieres des fidéles étoient ſuffiſantes pour la nourriture des pauvres & des Clercs, & pour tous les beſoins des Egliſes. Saint Auguſtin offrit pluſieurs fois de rendre les fonds que ſon Egliſe poſſedoit, mais ſon peuple ne voulut jamais l'accepter. Saint Jean Chryſoſtome fait ce reproche aux Chrêtiens : que par leur avarice & leur dureté, ils ont contraint

Thomaſ. Diſc. part. 1. liv. 3. c. 11.

les Evêques de faire aux Eglises des revenus assurez, de peur que les Vierges, les Veuves & les autres pauvres ne mourussent de faim, s'ils se fussent attendus, comme dans les premiers tems, aux aumônes casuelles. *Il en arrive*, dit-il, *deux inconveniens. Vous demeurez inutiles, & les Prêtres de Dieu s'occupent à ce qui ne leur convient pas*; & ensuite, *Les Evêques sont plus chargez de ces soins, que des intendans, des œconomes, des fermiers; & au lieu de ne penser qu'au salut de vos ames, ils sont inquietez tout le jour de ce qui devroit ocuper des receveurs & des tresoriers*; & encore. *Vôtre inhumanité nous rend ridicules : puisque nous quitons la priere, l'instruction, & le reste de nos saintes occupations, pour être toûjours aux mains avec des marchands de vin, de blé, & d'autres danrées. Ensorte que l'on nous en fait des surnom, qui conviẽdroient mieux à des seculiers.* Ils sçurent bien neanmoins se débarrasser

Chrysost. sur saint Matth. 27.10. hom. 83.

de ce gouvernement du temporel. Ils s'en déchargerent d'abord sur les Archidiacres : ensuite sur des Oeconomes destinez à cette seule fonction. Et pour se soulager dans les affaires même de pieté ; ils obtinrent que les Princes établirent en chaque ville un Défenseur de l'Eglise & des pauvres. C'étoit des protecteurs & des solliciteurs charitables.

XL. *Hôpitaux.* Une partie considerable des biens de l'Eglise, fut appliquée à fonder & entretenir des hôpitaux. Car ce fut alors qu'ils commencerent. La politique des Grecs & des Romains alloit bien à bannir la faineantise & les mandians valides : mais on ne voit point d'ordre public pour prendre soin des miserables qui ne pouvoient rendre aucun service. On croyoit qu'il valoit mieux qu'ils mourussent que de vivre inutiles & souffrans ; & s'il leur restoit un peu de courage ils se tuoient bien-

bien-tôt eux-mêmes. Les Chrêtiens ayant principalement en vuë le salut des ames, n'en negligeoient aucune : & les hommes les plus abandonnez, étoient ceux qu'ils jugeoient les plus dignes de leurs soins. La maniere de les assister la plus commode étant de les loger & de les nourrir en commun ; si-tôt que l'Eglise fut libre, on bâtit diverses maisons de charité, que nous appellerions toutes hôpitaux ; mais on les distinguoit en Grec par differens noms suivant les differentes sortes de pauvres.

La maison où l'on nourrissoit les petits enfans à la mamelle, soit qu'ils eussent été trouvez exposez ou autrement, s'appelloit Brephotrophium : celle des orphelins, Orphonotrophium : Nosoconium étoit l'hôpital des malades : Xenodochium le logement des étrangers & des passans ; que l'on appelle proprement en Latin Hôpital ou

v. l. 19. l. 22. Cod. de Sacros. Eccl.

maiſon d'hoſpitalité ; Gerontocomium étoit la retraite des vieilles gens : Procotrophium étoit general pour toutes ſortes de pauvres. On établit de ces maiſons de charité dans les grandes Villes ; & l'hôpital d'Alexandrie, entre autres eſt celébre dans l'hiſtoire. Elles étoient adminiſtrées par des Diacres ; mais c'étoit d'ordinaire un Prêtre qui en avoit l'intendance. Les ſaints Evêques n'épargnoient rien pour ces ſortes de dépenſes. Ils avoient encore grand ſoin de la ſepulture des pauvres, & du rachapt des captifs, qui avoient été pris par les barbares ; comme il arrivoit ſouvent dans la chûte de l'Empire Romain.[a] Ils vendoient juſques aux vaiſſeaux ſacrez pour ces deux dernieres aumônes, tant elles étoient privilegiées. Saint Exupere Evêque de Toloſe, l'exemple eſt fameux, ſe reduiſit par là à une telle pauvreté, qu'il portoit le

[a] Hieron. ad Ruſtic.

corps de N. S. dans un panier, & le ſang dans un calice de verre. Et ſaint Paulin Evêque des Nole, aprés avoir tout vendu, ſe rendit lui-même eſclave pour racheter le fils d'une veuve. Ainſi les grands treſors des Egliſes, l'or & l'argent dont elles étoient ornées, n'y étoient que comme en dépoſt, en attendant une occaſion de les employer utilement, une calamité publique, une mortalité, une famine. Tout cédoit à l'entretien des temples vivans du ſaint Eſprit. On rachetoit auſſi des eſclaves ſervant dans l'Empire *, principalement s'ils étoient Chrêtiens, & que leurs maîtres fuſſent Payens ou Juifs.

S. Greg. Dialog.

** Io. Diac. vita S. Greg. lib. 4. c. 43.*

XLI. *Monaſtéres.*

Enfin ce fut dans ce tems, & depuis la liberté de l'Egliſe, que l'on commença à fonder des Monaſtéres. Dés le tems des perſecutions, pluſieurs Chrêtiens s'étoient retirez dans les deſerts, principalement au voi-

ſinage de l'Egypte; & quelques-uns y paſſerent le reſte de leur vie : comme ſaint Paul que l'on compte pour premier Hermite. Saint Antoine ayant mené quelque tems la vie aſcetique prés du lieu de ſa naiſſance, ſe retira dans le deſert, pour s'y exercer avec plus de liberté & de ſureté; s'éloignant de toutes les tentations qui pouvoient venir de la part des hommes. Il fut le premier qui aſſembla des diſciples dans le deſert, & les fit vivre en commun. On ne les nomma plus ſimplement Aſcetes, quoi qu'ils menaſſent la même vie; on les appella Moynes, c'eſt à dire Solitaires; ou Hermites, c'eſt à dire habitans des deſerts. On nomma Cenobites ceux qui vivoient en communauté, & Anachoretes ceux qui ſe retiroient dans une ſolitude plus entiere, aprés avoir vêcu long-tems en communauté, & y avoir apris à vaincre leurs paſſions. Les Ce-

nobites ne laiſſoient pas d'être fort ſolitaires ; puis qu'ils ne voyoient ame vivante que leurs confréres, étant ſéparez de toute habitation par pluſieurs journées de chemin, dans des déſerts de ſables arides, où il faut tout porter juſques à l'eau. Ils ne ſe voyoient même que le ſoir & la nuit, aux heures de la priere ; paſſant tout le jour à travailler dans leurs cellules, ſeuls ou deux à deux, & gardant toujours un grand ſilence. Outre que les cellules étoient ſéparées d'un eſpace conſiderable ; car la place ne leur manquoit pas dans ces vaſtes ſolitudes.

Ni ſaint Antoine, ni ſaint Hilarion, ni ſaint Pacome & les autres qui les imiterent, ne prétendirent pas introduire une nouveauté, ni rencherir ſur la vertu de leurs peres. Ils voulurent ſeulement conſerver la tradition de la pratique exacte de l'Evangile, qu'ils voyoient

ſe relâcher de jour en jour. Ils ſe propoſoient toujours pour modéles les Aſcetes qui les
Caſſ. 2. Inſt. 5. 18. Coll. 3. avoient precedez : comme en Egipte, au raport de Caſſien, ces diſciples de S. Marc, qui vivoient dans les faux-bourgs d'Alexandrie, enfermez dans des maiſons, priant, méditant l'Ecriture, travaillant de leurs mains, & ne prenant leur nourriture que la nuit. Ils ſe propoſoient la primitive Egliſe de Jeruſalem ; les Apôtres mêmes, & les Prophetes. Ils ne cherchoient point à ſe faire admirer par une vie extraordinaire ; mais ſeulement à vivre en véritables Chrétiens. On le voit par tout dans la régle de S. Baſile. Ce n'eſt qu'un abregé de la morale de l'Evangile, qu'il propoſe generalement à tous.
S. Baſil. reg. fuſ. n. 22. Il dit par exemple ſur les habits ; qu'un Chrétien doit ſe contenter de ſe couvrir, pour la bien-ſéance & ſe défendre du froid & des autres injures

de l'air, mais avec le moins d'embarras qu'il est possible ; se contentant d'une seule robe, qui serve pour le jour & pour la nuit : ce qui est pratiquable dans le païs où il vivoit. Il y a peu de chose dans cette régle, qui soit particulier à des Moynes separez du monde.

Ce que les Moynes avoient de singulier, étoit de renoncer au mariage, & à la possession des biens temporels; & s'éloigner de tous les autres hommes, même des fidéles & de leurs parens. Au reste c'étoit *Cass. in-*
de bons laïques, vivant de leur *stit 5. c.*
travail, en silence, & s'exer- *12. 16.*
çant à combatre les vices l'un *&c. &*
aprés l'autre ; afin qu'ayant *6. c. 7.*
combatu dans les régles, com- *1. Cor 9. 25. 2.*
me dit saint Paul, ils pussent *Tim. 2. 5.*
arriver à la pureté de cœur qui les rendît dignes de voir Dieu. Toutes leurs pratiques étoient fondées sur ces principes. Leur *Idem*
jeûne continuel, rendoit pre- *instit.*
mierement à dompter la gour- *lib. 5.*

mandise puis à prévenir les tentations d'impureté, & à rendre l'esprit plus libre & plus
Idem propre à s'apliquer aux choses
Coll. 2. c. celestes. Mais ils usoient d'une
17. &c. telle discretion, qu'ils se conservoient des forces suffisantes, pour travailler continuellement & dormir peu, sans toutefois ruïner leur santé: en sorte qu'ils vivoient tres-longtems sans maladies. Les vies des Péres nous en marquent un tres-grand nombre qui ont vécu quatre-vingt ou quatre-vingt dix ans, plusieurs jusques à cent, & quelques-uns même au de-là. On voit principalement ces exemples entre les Egiptiens, reconnus pour les plus sages de tous; & qui aprés de meures déliberations, fondées sur de longues experiences, avoient borné le jeûne à
Cass. Coll. 2. c. manger tous les jours aprés
19. Nones, deux petits pains de six onces chacun, & ne boire que de l'eau. La solitude servoit

contre les tentations d'impureté & d'avarice ; afin de perdre, autant qu'il étoit possible, jusques au souvenir des objets qui les peuvent exciter. Ils combatoient encore l'avarice par leur extrême pauvreté, & par leur fidelité à ne rien posseder en propre, & à distribuër aux pauvres ce qui leur restoit chaque jour du prix de leur travail, aprés en avoir pris leur subsistance : & ces aumônes étoient si considerables, au raport de Saint Augustin, que l'on en chargeoit des vaisseaux entiers. *de Mor. Eccl. 1. c. 67.* Enfin, ils combatoient la colére, par le silence & la compagnie, qui les obligeoit à se suporter les uns les autres : la paresse, par le travail continuel : la tristesse, par la priére & le chant des pseaumes, la vanité & l'orgueil, par l'obéïssance & la mortification.

Il y avoit des Moines qui travailloient à la campagne, & se loüoient, comme d'autres

ouvriers, pour la moisson & les vendanges. Les plus parfaits trouvoient trop de dissipation à ces espéces de travaux, & demeuroient enfermez dans leurs cellules, faisant des nattes de jonc ou des paniers, & d'autres ouvrages semblables, qui ne les empéchoient point de méditer les saintes Ecritures, & d'avoir l'esprit toujours apliqué à Dieu. Il n'y en avoit point qui n'eussent quelque ocupation de corps, au moins de transcrire des livres. Mais ils n'étudioient point pour la plûpart, & plusieurs ne savoient pas lire. Cela n'empéchoit pas que leur vertu ne les fit extrêmement respecter; non seulement du peuple, mais des grands de la terre, non seulement des laïques, mais des Prêtres mêmes & des Evêques; jusques-là que l'on en choisissoit souvent, des plus saints & les plus capables pour les élever au ministére de l'Eglise,

Cass Collat. 24. de mortific. c. 3. 4. &c.

& même à l'Episcopat. Alors ils quitoient le Monastére, & revenoient dans le commerce du monde comme les autres Clercs. On ne voyoit point de vœux solennels dans ces premiers tems. Mais on regardoit toujours comme un grand peché, si un Moine, par legereté ou autrement, quitoit sa sainte profession, pour rentrer dans le siecle. On le mettoit en penitence, mais pour le temporel, il n'étoit puni que par la honte du changement.

V. Cass. 17. Coll. 21.

La sainteté de la vie monastique fut d'un tel éclat, qu'en peu de tems il y eut par tout l'Orien plusieurs milliers, non pas de Moines, mais des monastéres. De la seule régle de saint Pacome il y avoit jusques à cinquante mille Moines distribuez en plusieurs maisons, sous la conduite d'un seul Abbé, qui s'assembloient pour celebrer la fête de Pâque. Rien n'étoit si facile que l'établisse-

V Chrysostom. hom. 14. in Ep. 1. ad Thimot. S. Aug. de Mor. Eccl. 1. c. 67. Hier. praf. in reg. S. Pacom.

ment de ces monaſtéres. Il ne falloit ni permiſſion, ni ſecours de perſonne, pour quiter tout, & ſe retirer dans des lieux inhabitez, y bâtir des pauvres cellules de bois ou des roſeaux que l'on y trouvoit; & y vivre dans le ſilence & le travail; non ſeulement ſans être à charge à perſonne; mais ſe rendant fort utiles au publics par des aumônes telles que je les ai marquées. Les monaſtéres ſe multiplierent tant, qu'il y en eut juſques dans les lieux habitez & au voiſinage des villes: auſſi n'ût-il pas été juſte que les païs fertiles comme l'Italie, la Sicile, la Gréce euſſent été privez de cet avantage; mais les Moines y conſervoient toûjours leur ſolitude, en gardant exactement la clôture & le ſilence.

Act Conc V. Can. 535.

Quand ils étoient aſſez proche des villes, ils venoient à l'Egliſe publique recevoir les inſtructions de l'Evêque, &

participer aux ſaints miſtéres ; ils avoient leur place marquée dans l'Egliſe pour être tous enſemble ſéparez des autres, comme les Vierges & les veuves. Ce qui n'empéchoit pas qu'ils n'euſſent des oratoires dans leurs maiſons pour y faire leurs priéres communes à toutes les heures. Ceux qui étoient éloignez, avoient des Prêtres entre eux pour leur faire l'office, & leur adminiſtrer les Sacremens ; & enfin on jugea plus à propos qu'il y eut au moins un Prêtre en chaque monaſtére, avec un Diacre ou deux ; & ce Prêtre ſouvent étoit l'Abbé. Ainſi n'ayant point occaſion de ſortir, ils demeuroient enfermez dans les monaſtéres, comme des morts dans leurs ſepulcres. C'étoit le pretexte qu'alleguoit l'heréſiarque Eutiches, pour ne ſe point preſenter au Concile de Calcedoine.

Il y eut auſſi des monaſtéres

de filles, même dans les deserts, où elles demeuroient assez proche des Moines, pour tirer un secours reciproque de ce voisinage; & assez loin pour éviter tout peril, & tout soupçons. Les Moines leur batissoient des cellules, & les soulageoient dans tous les travaux rudes; les Religieuses faisoient les habits des Moines, & leur rendoient d'autres services semblables; mais tout ce commerce de charité étoit exercé par quelques vieillards choisis, qui seuls approchoient du Monastére des filles. On en fonda aussi plusieurs dans les villes; & on fit vivre ainsi en communauté toutes les Vierges consacrées à Dieu, qui demeuroient auparavant en des maisons particulieres.

Les Evêques qui firent vivre leurs Clers en communauté, prirent pour modéle la vie des Moines; & s'y conformerent autant que la vie active

du Clergé le pouvoit permettre. Aussi on nommoit souvent Monastéres ces communautez : & dans la suite on les confondoit tout à fait. Dans le cinquiéme siécle la plupart des Evêques & des Prêtres de Gaules & d'Occident pratiquoient la vie Monastique, & portoient l'habit. Le Pape saint Gregoire ayant été tiré du Monastére où il s'étoit enfermé, aprés avoir quité les grandeurs du siécle, continua toujours de vivre en Moine, & remplit son Palais de Moines tres-saints, dont il tira plusieurs grands Evêques, entre autres saint Augustin, & les autres Apôtres d'Angletérre.

Thomass. Disc. 2. part. l. 1. c. 34. 35 36.

Io. Diac. lib. 2. c. 11. & 12.

Le vrai usage de la vie Monastique étoit de conduire à la plus haute perfection les ames pures qui avoient gardé l'innocence du batême, ou les pecheurs convertis qui vouloient se purifier par la pénitence. C'est pour cela que l'on y rece-

voit des personnes de tout âge & de toute condition : de jeunes enfans que leurs parens y offroient, pour les dérober de bonne heure aux perils du monde : des vieillards qui cherchoient à finir saintement leur vie : des hommes mariez, dont les femmes consentoient à mener la même vie de leur côté. On voit des réglemens pour toutes ces differentes personnes dans la régle de saint Fructueux Archevêque de Braque. Ceux qui pour leurs crimes étoient obligez par les Canons à des penitences de plusieurs années, trouvoient sans doute bien plus commode de les passer dans un monastére, où l'exemple de la communauté, & la consolation des anciens les soûtenoit ; que de mener une vie singuliere au milieu des autres Chrétiens. Aussi le monastére devint une espéce de prison ou d'exil, dont on punissoit sou-

vent les plus grands Seigneurs : comme on voit en France sous les deux premieres races de nos Rois, & en Orient dépuis le sixiéme siécle.

XLII. *Comparaison de la vie monastique avec celle des premiers chrétiēs*

Ici paroit sensiblement la providence de Dieu ; & le soin qu'il a eu de conserver dans son Eglise jusques à la fin des siécles ; non seulement la pureté de la doctrine, mais encore la pratique des vertus. Car si l'on veut repasser, ce que j'ai dit de la vie chrétienne, dans la seconde partie de ce memoire; & le comparer avec la régle de saint Benoist, & avec l'usage present des monastéres bien réglez ; on verra qu'il y a peu de difference.

J'ai dit que les Chrétiens comptoient la religion pour le capital, & y faisoient ceder tout le temporel ; c'est ce que font les Moines, qui sont séparez du monde pour vaquer plus librement à l'unique nécessaire : & à qui par cette rai-

ſon a donné le nom de Religieux, commun du commencement à tous les bons Chrêtiens. On nommoit auſſi perſonnes devotes les Moines, les Aſcetes, & les Vierges, pour dire qu'elles étoient entierement devoüées à Dieu.

Les Chrêtiens prioient ſouvent, & en commun, & en particulier, approchant le plus qu'ils pouvoient de la priere continuelle : la pſalmodie n'eſt nulle part mieux reglée, ni plus exactement obſervée que dans les Monaſtéres ; où elle eſt encore telle que ſaint Benoît l'a ordonnée il y a plus d'onze cens ans. Les Moines n'ayant rien qui les détournât de ce devoir, y ont été plus exacts que les Clercs mêmes ; & on croit que ce ſont eux qui ont achevé de former l'office tel qu'il ſe fait dépuis longtems. Du moins ils ont ajoûté prime & complies, qui du commencement n'étoient que des

prieres domestiques ; pour commencer & finir saintement la journée, dans chaque famille chrétienne, ou dans chaque maison de Moines. Cassien témoigne que l'établissement en étoit nouveau de son tems. En tout ceci, il faut regarder les chanoines comme des Moines : aussi dans l'origine ils étoient tous réguliers. Les Chrétiens communioient souvent, aussi faisoient les Moines. les disciples de S. Apollon au raport de Rufin, communioient tous les jours. Les Moines conserverent long-tems l'ancienne coutume d'avoir l'Eucharistie chez eux pour se communier eux-mêmes, quand ils n'avoient point de Prétre.

3. Instit. 4. 6.

S. Basil. Ep. 289. ad Cas. Patr.

Les Chrétiens s'apliquoient à la lecture de l'Ecriture sainte : aussi est elle recommandée dans la régle de Saint Benoist ; particulierement en Caréme, & tous les Dimanche, au lieu du travail des mains, qui ocupoit

Reg. S. Ben. c. 48.

une grande partie des autres jours, & dont il reste encore des traces, quoi qu'il faille avoüer que c'est celle des pratiques monastiques qui s'est le moins conservée. Le silence étoit nécessaire; comme j'ai dit, pour éviter les pechez de parole si frequens parmi les hommes, & toutefois si fort condannez dans l'Ecriture; les médisances, les mauvais raports, les railleries, les bouffonneries, les discours impertinens & inutiles: & on remarque que les monastéres les mieux réglez, sont ceux où il est le plus rigoureusement observé. Les noms de péres ou de freres suivant l'âge ou la dignité, étoient du commencement commun entre les Chrétiens. Ils étoient fort soûmis à leurs Prelats, & à ceux qui avoient autorité sur eux; ils étoient fort unis entre eux; ils exerçoient charitablemẽt l'hospitalité envers leurs freres, &

l'aumône envers tous les pauvres. Tout cela se voit encore dans les Monastéres.

XLIII. *Raisons de l'exterieur singulier des Moines.*

Mais dira-t-on, si les Moines ne pretendoient que vivre en bons Chrêtiens, pourquoi ont-ils affecté un exterieur si éloigné de celui des autres hommes? A quoi bon se tant distinguer dans les choses indifferentes? Pourquoi cet habit, cette figure; ces singularitez, dans la nourriture, les heures du sommeil, les logemens; en un mot tout ce qui les fait paroître des nations differentes répanduës entre les nations Chrêtiennes? pourquoi tant de diversité entre les divers ordres de Religieux, en toutes ces choses, qui ne sont ni commandées, ni défenduës par la Loy de Dieu? ne semble-t'il pas qu'ils ayent voulu fraper les yeux du peuple, pour s'attirer du respect & des bien-faits? Voila ce que plusieurs pensent, & ce que quelques-uns disent,

jugeant temerairement faute de connoître l'antiquité. Car si l'on veut se donner la peine d'examiner cét exterieur des Moines, & des autres Religieux; on verra que ce sont seulement des restes des mœurs antiques, qu'ils ont conservées fidélement, pendant plusieurs siecles, tandis que le reste du monde a prodigieusement changé.

Reg. S. Ben. c. 35. Pour commencer par l'habit: Saint Benoît dit que les Moines se doivent contenter d'une tunique avec une cuculle & un scapulaire pour le travail. La tunique sans manteau étoit depuis long-tems l'habit des petites gens; & la cuculle étoit un capot que portoient les païsans & les pauvres. Cét habillement de tête devint commun à tout le monde dans les siecles suivans; & étant commode pour le froid, il a duré dans nôtre Europe environ jusques à deux cens ans d'icy. Non seu-

Vilia venden tem tunicato scruta popello. Hor. 1. epist. 7. Pullo Mævius alger in cucullo. Mart.

lement les Clercs & les gens de lettres, mais les nobles même & les courtisans, portoient des capuces & des chaperons de diverses sortes. Saint Benoît ordonne le scapulaire pour le travail : en effet cette piece servoit à garnir les épaules pour les fardeaux, & à conserver le devant de la tunique. Il ne donne donc à ses Moines que les habits communs des pauvres gens de son païs, & ils n'étoient guére distinguez que par l'uniformité entiere de leurs habits, qui étoit necessaire, afin qu'ils pussent servir indifferemment à tous les Moines. Or on ne doit pas s'étonner; si depuis onze cens ans, il s'est introduit quelque diversité pour la couleur & la forme des habits entre les Moines qui suivent la régle de saint Benoît, selon les païs & les diverses reformes : & quant aux autres ordres Religieux, qui se sont établis depuis cinq cens ans, ils

ont conſervé les habits qu'ils ont trouvez en uſage. La plûpart ne portent point de linge, ce qui paroît aujourd'hui une grande auſterité ; mais l'uſage n'en eſt devenu commun que long-tems aprés ſaint Benoît : on n'en porte point encore en Pologne, & par toute la Turquie on couche ſans draps à demi vêtu. Toutefois même avant l'uſage des draps de linge, il étoit ordinaire de coucher tous nuds, comme on fait encore en Italie ; & c'eſt pour cela que la régle ordonne aux Moines de dormir vêtus ſans ôter même leur ceinture.

Quant à la nourriture, j'ay déja marqué qu'il étoit ordinaire non ſeulement aux Chrêtiens, mais aux Payens même les plus raiſonnables, de vivre de legumes & de poiſſon, & de faire lire pendant le repas. J'ay fait voir auſſi que les Chrêtiens jeûnoient ſouvent, outre les jeûnes ſolemnels de toute l'Egliſe,

& qu'ils faisoient de grandes prieres devant & aprés le repas. Saint Benoist n'a donc rien ordonné d'extraordinaire. Au contraire il a usé de grande condescendance, permettant à ses Moines deux sortes de mets cuits & un peu de vin. Les heures des repas & du sommeil étoient les mêmes pour tout le monde, jusques à ce dernier siécle. On dinoit à neuf ou dix heures du matin comme font encore les ouvriers, ou même plutôt; on soupoit à six heures du soir; & les ordonnances de police, pour le couvre-feu, & pour le tems où il est permis de travailler aux forges, montrent que l'on comptoit le repos de la nuit depuis huit heures du soir jusques à quatre heures du matin, qui est la régle la plus égale pour prendre justement le milieu de la nuit: & ne perdre du jour que le moins qu'il est possible.

Reg. S. Ben. c. 39. & 40.

Ch. 22. Le dortoir ſans diſtinction de cellules, comme il eſt marqué dans la régle de S. Benoiſt, montre mieux la vie commune; c'eſt proprement vivre enſemble, que coucher en même chambre & manger en même ſâle. La pauvreté y paroît plus, & la vertu y eſt plus en ſureté. Car il eſt plus facile au Superieur d'obſerver d'un coup d'œil s'il ne ſe paſſe rien contre la modeſtie, puis que la régle veut que le dortoir ſoit toujours éclairé, & que les lits ſoient à découverts, ne conſiſtant qu'en des paillaſſes & des couvertures. On a gardé cette pratique dans les hôpitaux, & il eſt certain quelle eſt tres-ancienne parmi les Chrétiens; puis que l'auteur des recognitions repreſente Saint Pierre couchant ainſi avec treize de ſes Diſciples dans une même chambre: & l'uſage des ſincelles dont j'ai parlé, a grand raport à cette pratique. Les cel-

les ou cellules ne laiſſoient pas d'être aussi fort anciennes. Mais chez les premiers Moines habitans des deserts, c'étoit autant de cabanes ou petites maiſons ſéparées, comme celles des Chartreux & des Camaldules : dans les monaſtéres plus ſerrez, c'étoit comme aujourd'hui des chambres, telles qu'étoient les cellules des eſclaves dans les maiſons antiques ; car les Moines ont gardé ce qui convenoit aux gens les plus pauvres & les plus mépriſez: & ces cellules pouvoient ſervir ou pour travailler, ou pour lire, ou pour prier en ſecret.

Enfin je m'imagine trouver encore dans les monaſtéres des veſtiges de la dipoſition des maiſons antiques Romaines, telles qu'elles ſont décrites dans Vitrule & dans Palladio. L'Egliſe que l'on trouve toujours la premiere ; afin que l'entrée en ſoit libre aux ſeculiers, ſemble tenir lieu de cette

premiére sâle que les Romains apeloient Atrium, Delà on passoit dans une cour environnée de galeries couvertes, à qui l'on donnoit d'ordinaire le nom grec de Peristile, & c'est justement le cloître, où l'on entre de l'Eglise, & d'où l'on entre dans les autres pieces, comme le chapitre, qui est l'Exhedre des anciens, le refectoir, qui est le Triclinium; & le jardin est ordinairement derriere tout cela, comme il étoit aux maisons antiques.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les Saints qui ont donné des régles aux Moines, n'ont point cherché à introduire des nouveautez dans la Religion, ni à se distinguer par une vie singuliere. Ce qui fait paroître aujourd'hui les Moines si extraordinaires, est le changement qui est arrivé dans les mœurs des autres hommes: comme les édifices les plus anciens sont devenus singuliers, parce que

ce sont les seuls qui ayent resisté à une longue suite de siécle. Et comme les plus savans Architectes étudient avec soin ce qui reste des bâtimens antiques, sachant bien que leur art ne s'est relevé dans les derniers tems : que sur ces excellens modelles : ainsi les Chrétiens doivent observer exactement ce qui se pratique dans les monasteres les plus reguliers, pour voir des exemples vivans de la morale chrétienne. Je sai qu'il s'en trouve peu où la longueur du tems n'ait introduit quelque relâchement : aussi n'y a-t'il point de bâtimēt que le tems ait entierement épargné : & il y en a plusieurs dont il ne reste que des ruïnes fort défigurées. Cependant à force d'étudier ces ruïnes, de rechercher jusques aux moindres fragmens de ces précieuses antiquité, & les comparer avec ce qui se trouve écrit dans les livres ; on vient à con-

noître les propofitions des ouvrages entiers, & à penetrer le véritable fens des livres. Ainfi on profitera beaucoup de la recherche des pratiques monaftiques, fi l'on y joint l'étude des régles de leurs Auteurs, des Canons, de l'Evangile, & des vies des Saints de tous les tems. Avoüons cependant que les Monaftéres font des trefors de toutes fortes d'antiquitez. C'eft là que ce font trouvez la plûpart de ces anciens manufcrits dont on s'eft fervi pour rétablir les bonnes lettres. C'eft là que ce font trouvez les ouvrages des Péres & les Canons des Conciles. On découvre tous les jours dans les ufages écrits des anciens monaftéres des antiquitez Ecclefiaftiques trescurieufes. Enfin, la pratique la plus pure de l'Evangile s'y eft confervée, tandis qu'elle a été, fe corrompant de plus en plus dans le fiecle.

C'eft cette décadence qui me

reste à expliquer ; & je croy devoir ajoûter à l'exposition des mœurs des anciens Chrêtiens, les principales causes de la prodigieuse difference qu'il y a de ces mœurs aux nôtres. Elle est telle, que plusieurs, sans doute, trouveront ce recit semblable aux relations que nous font les voyageurs, de la maniere de vivre des Indiens ou des Chinois : & que les plus ignorans, auront peine à croire ce dont ils n'entendront pas les preuves, qui seront évidentes aux gens de lettres. Voicy donc en general quel a été le progrez du relâchement.

XLIV. IV. PART. Relâchement des chrétiens. Diverses causes de ce mal dés le quatriéme siecle.

Dépuis que Constantin se fut declaré pour le Christianisme, les peuples se convertirent en foule ; & l'on vit accomplir à la lettre ce que les Prophetes avoient predit de l'Eglise : Qu'elle seroit élevée comme la plus haute montagne de l'Univers; que les nations y affluëroient de toutes parts, & y

Isa. 2. 3.

viendroient apprendre, la loi de Dieu & les regles de leur conduite. D'un côté l'on voyoit les miracles éclatans, qui se faisoient tons les jours aux tombeaux des Martirs ; la sainteté des mœurs de la plûpart des Chrétiens : & la force invincible de cette religion, que trois cens ans de si cruelles persécutions n'avoient fait qu'affermir de plus en plus. D'ailleurs, il y avoit si long-tems que les Philosophes avoient décrié l'idolâtrie, & la Theologie fabuleuse des Poëtes ; que la plûpart des gens d'esprit n'y croyoient plus, & ne soûtenoient la Religion du peuple, que par politique. Ils l'abandonnerent donc aisement dês qu'elle ne fut plus appuyée par la puissance publique : plusieurs se firent Chrétiens ; d'autres, demeurerent sans religion, par libertinage d'esprit, ou de mœurs; soit pour ne pas soûmettre leur entendement à l'obéïssance de la

foy ; ſoit pour ne pas quiter la débauche, ou des biens mal aquis, ou des moyens injuſtes de faire fortune.

Il ne reſta plus guere que deux ſortes de Payens. Le bas peuple groſſier & ignorant, qui ne ſe gouverne que par coûtume, & n'eſt frapé que des objets ſenſibles : & certains eſprits ſinguliers, qui par un mauvais rafinement, vouloient ſoûtenir le Paganiſme ſur un reſpect aveugle pour l'antiquité, & ſur les explications allegoriques, que quelques Philoſophes donnoient aux fables. C'étoit les Platoniciens de ce tems-là, fort éloignez du bon ſens & de la ſolidité de Platon, des anciens Academiciens ſes diſciples. Ceux cy prenant ce qu'il y a de plus foible dans ſa doctrine, & le mêlant avec celle de Pythagore & avec les miſteres des Egyptiens ; avoient composé de tout cela une eſpece de religion, dont le fond

étoit la magie ; & qui, sous pretexte du culte des esprits bons ou mauvais, autorisoit toutes sortes de superstitions. Telle fut la religion de Julien l'Apostat : & l'on en voit les dogmes dans Apulée dans Porphyre & dans Jamblique. Mais peu de gens entroient dans ces subtilitez ; & le Paganisme se décrioit de plus en plus.

Dans une grande foule de nouveaux Chrêtiens, il étoit difficile qu'il ne s'en glissât quelques uns, qui fussent attirez par divers motifs temporels : comme le desir de faire fortune sous des Princes Chrêtiens, la complaisance pour leurs parens, ou leurs amis, la crainte de leurs maîtres ; enfin tous les motifs qui font aujourd'hui les faux devots. Mais ceux-là se contentoient la plûpart de se faire Catechumenes ; & ne pouvant se soûmettre à la severité de la morale Chrêtienne ; ils differoient leur bap-

tême le plus qu'ils pouvoient, & souvent, jusques à l'article de la mort ; afin de se maintenir dans la malheureuse liberté de pecher, sans être sujets à la penitence. D'autres se faisoient[v] même baptiser sans être veritablement convertis. La curiosité de connoître les misteres, que l'on ne découvroit qu'aux fidéles, y attiroit quelques esprits legers : la superstition faisoit desirer d'être initiez à toutes sortes de ceremonies, & participer à tout ce qui portoit le nom de sacré ; sans discerner le vray Dieu ni la vraye religion d'avec les autres. Quelque soin qu'aportassent les Prelats à l'examen des Competens, il étoit impossible, étant hommes, qu'ils n'y fussent quelquefois trompez.

v Aug. de Catechis. c. 17. Cyr. Hier. Procatech.

Plusieurs même de ceux qui étoient Chrêtiens de bonne foy, se relâchoient de jour en jour. La crainte du martyre ayant cessé, la mort ne paroiss-

ſoit plus ſi proche. Que ſi dans l'intervale des perſécutions, on voyoit une telle diminution de la ferveur des Chrétiens, que ſaint Ciprien leur en faiſoit des reproches vehemens : que fut-ce dans la paix aſſurée; lors que l'on étoit Chrétien non ſeulement ſans péril, mais avec honneur : Comme les Princes, & les Magiſtrats qui s'étoient convertis ne laiſſoient pas de vivre chrétiennement, en gardant leurs biens & en exerçant leurs charges ; le commun des fidéles commença à ne plus tant craindre les honneurs, les richeſſes, & les commoditez de la vie : ainſi l'amour des plaiſirs ſenſibles, l'avarice, & l'ambition ſe reveillerent. Le monde devenu Chrétien ne laiſſoit pas d'être monde. On commença à diſtinguer les Chrétiens d'avec les Saints & les devots. Saint Jean Chryſoſtome ſe plaint ſouvent, que ſes auditeurs lui alleguoient pour ex-

Cypr. de lapſ.

cuse, de leur conduite interressée & de leur attachement aux choses de la terre : Nous ne sommes pas des Moines, nous avons des femmes, des enfans & des familles à soûtenir : Comme si ces Chrêtiens de Rome ou de Corinthe que saint Paul exhortoit à une si haute perfection, & qu'il nommoit Saints, n'eussent pas été des gens mariez, & menant à l'exterieur une vie commune.

La corruption de la nature empoisonne tout. On abusa de ce que l'office public & le ministere Ecclesiastique avoit d'agreable aux sens. Les réjoüissances des Dimanches & des grandes solemnitez, excedoient quelquefois les bornes de la sobrieté & de la modestie Chrêtienne. On fut obligé dés le quatriéme siecle, comme j'ay dit, d'abolir les festins qui se faisoient aux Fêtes des Martyrs ; & on défendit aux Clercs d'assister à ceux des noces. Ori-

Orig. cont. Cels.

gene avoit bien remarqué la difficulté qu'il y a d'accorder le plaisir sensible avec la joye spirituelle. Le corps est un esclave, qui devient insolent si-tôt que l'on cherche à le contenter, par la nourriture, le sommeil, & les autres commoditez. Il ne laisse plus à l'esprit la liberté de s'appliquer aux choses celestes, & la force de resister aux tentations : & l'esprit ne peut en demeurer le maître que par une conduite severe & une application continuelle. Je parle icy des mêmes tems que je viens de décrire dans la troisiéme partie ; & j'en releve jusques aux moindres défauts, pour montrer les premiers commencemens du relâchement ; sans pretendre aucunement affoiblir ce que j'ay dit des mœurs generales de l'Eglise, & de sa discipline qui étoit alors en sa plus grande vigueur. Sur tout la sainteté étoit grande dans le Clergé.

Toutefois il faut avoüer qu'il y avoit des Prelats trop sensibles aux grands honneurs qu'on leur rendoit, & que quelques-uns étoient accusez d'abuser des grands biens dont ils avoiét la disposition. On peut voir les plaintes qui furent portées au Concile de Calcedoine contre Dioscore & contre Ibas : Je croy qu'il ne se trouvera guére d'Evêques orthodoxes, à qui l'on ait fait de tels reproches avec quelque fondement. Mais comme les Arriens & les autres heretiques avoient aussi leurs Evêques & leurs Prêtres ; leur conduite passionnée, diminuoit le respect du Sacerdoce. C'étoit un grand scandale pour les Payens & pour les Chrêtiens mal instruits, de voir des hommes qui portoient ces titres si venerables, animez contre d'autres Evêques & d'autres Prêtres, se déchirer d'injures & de calomnies dans leurs discours & dans leurs

Conc. Chalc. Act. 3. & 10.

écrits : venir à la Cour & briguer la faveur des Princes, pour soûtenir leur parti. Car les heretiques n'obmettoient rien de tout cela. On voyoit des Moines, qui transportez d'un faux zele, quitoient leurs solitudes, venoient dans les Villes, excitoient des seditions, & faisoient des violences inouïes. Ces desordres regnoient principalement en Orient, où les esprits étant plus chauds & plus fermes, les passions une fois allumées vont aux dernieres extremitez. Cependant le respect pour les personnes consacrées à la religion diminuoit, & par consequent celui de la religion même.

Les vertus apparentes des Payens étoient un piegé pour les foibles. Car il y en avoit qui vivoient moralement bien : qui gardoient leur parole, faisoient justice, detestoient la fraude & l'avarice : en un mot qui observoient les loix, & les

Aug. in 10. tract. 45.

régles de la societé civile : pretendant qu'il suffisoit de vivre suivant la raison, sans s'embarrasser de toutes les questions qui agitoient les Chrétiens. Comme si les Chrétiens n'eussent pas fait profession de suivre la raison souveraine, qui est le Verbe incarné. Ces sages mondains prenoient la foy pour une foiblesse & une préoccupation d'esprit ; & traitoient de superstitions la mortification du corps, la chasteté exacte, l'éloignement des spectacles, & des divertissemens profanes. Or quoi que le Christianisme fut la religion du Prince, le nombre des Payens étoit encore si grand, que l'on ne pouvoit les empêcher de parler, & même d'écrire & de dogmatiser publiquement. C'étoit un reste de l'ancienne liberté des Philosophes, dont les heretiques savoient bien aussi se prévaloir.

v. Aug. cont. advers. leg. & proph

D'un autre côté le com-

muns des Payens ſe corrompoit toûjours de plus en plus. Tout ce que j'ai marqué des vices qui régnoient quand l'Evangile parut, duroit encore: & hors le peu d'eſprits forts & de Philoſophes dont je viens de parler, il ne reſtoit plus rien de bons chez les Grecs ni les Romains, qui put ſervir de contrepoids. Auſſi fut-ce alors que l'Empire tomba en Occident: & il ne ſe ſoûtint en Orient, que juſques au tems où il fut violémment attaqué. Il n'y avoit plus ni diſcipline dans les troupes, ni autorité dans les chefs, ni conſeils ſuivis, ni ſcience des affaires, ni vigueur dans la jeuneſſe, ni prudence dans les vieillards, ni amour de la partie & du public. Chacun ne cherchoit que ſon plaiſir & ſon interêt particulier: ce n'étoit qu'infidelitez, que trahiſons. Les Romains amollis par le luxe & l'oiſiveté, ne ſe défendoient contre les bar-

v. Am. Marcell. lib. 14. l. b. 28.

bares, que par d'autres barbares qu'ils ſoudoyoient : ils étoient abîmez dans les delices, & ſe piquoient d'une mauvaiſe délicateſſe, que rien de ſolide ne ſoûtenoit. Enfin la meſure de leurs crimes & de leurs abominations étant comblée, Dieu en fit la juſtice exemplaire, qu'il avoit prédite par S. Jean. Rome fut priſe & ſaccagée plusieurs fois par les barbares ; le ſang de tant de Martirs dont elle s'étoit enyvrée fut vangée & l'Empire d'Occident demeura en proye aux peuples du Nort, qui y fonderent de nouveaux Royaumes. *Apoc. 13. & 18*

Les Chrétiens vivant au milieu d'une nation ſi perverſe & ſi profondement corrompuë, je veux dire de ces derniers Romains : il étoit difficile que leur vertu n'en ſouffrit quelque déchet : principalement n'étant plus diviſez d'avec les infidéles comme du tems des perſécutions ; & n'ayant à ſe défendre

que de leur amitié & de leurs caresses. Il ne faut donc pas s'étonner des vices que les Peres reprochent aux Chrétiens, dés le quatriéme siécle. S. Augustin ne feignoit point d'en avertir les Payens qui vouloient se convertir ; afin qu'ils en fussent moins surpris, & par consequent moins scandalisez. *Vous verrez*, dit-il, *dans la foule de ceux qui remplissent les Eglises materielles des yvrognes; des avares, des trompeurs, des joüeurs, des adulteres, des débauchez, des gens abandonnez aux spectacles ; d'autres apliquant des remedes sacrileges, des enchanteurs, des astrologues, des devins de diverses sortes: & tout ces gens ne laissent pas de passer pour Chrétiens.* Il avouë de bonne foi aux Manichéens, qu'il y en avoit qui étoient superstitieux, même dans la vraye religion : ou tellement adonnez à leurs passions, qu'ils oublioient ce qu'ils avoient promis à Dieu. Il en parle encore souvent, dans

August. de Catechiz. c. 5. 7. 17. 25.

Aug. de Mor. Eccl. 4.

les ouvrages qu'il a écrit contre les Donatistes : où il leur prouve si bien, que l'yvroye doit demeurer avec le bon grain dans l'Eglise, jusques au tems de la moisson, c'est-à-dire du jugement. On verra des preuves semblables du relâchement des Chrétiens dans S. Chrysostome & dans les autres Péres.

v. Chrysost. in Matth. homil. 61.

A quoi donc servoient dira-t'on, les pénitences publiques & les excommunications ? A purger l'Eglise de quantité de vices, mais non pas de tous. Pour imposer la pénitence, il falloit que le pecheur la demandât, ou du moins qu'il s'y soûmit. Il falloit donc qu'il confessat son peché, soit en se venant denoncer lui-même, soit en aquiessant lorsque d'autres l'acusoient. L'excommunication n'étoit que pour ceux qui n'acceptoient pas la pénitence, quoi qu'ils fussent convaincus, ou par leur propre

confeſſion ou par des preuves juridiques, ou par la notorieté publique. Encore les Evêques prudens & charitables ne ſe hâtoient pas d'en venir à cette derniere extremité. Ils avertiſſoient ſouvent le pecheur convaincu & impenitent du peril effroyable où il étoit; ils l'exhortoient à en ſortir, ils n'épargnoient ni les prieres, ni les larmes, ni les menaces, pour vaincre ſa dureté; ils gemiſſoient pour lui devant Dieu, & mettoient en prieres toute l'Egliſe; ils eſperoient & atendoient long-tems; imitant la patience & la longanimité du Pére des miſericordes. Enfin ce n'étoit qu'aprés avoir épuiſé toutes les inventions de leur charité, qu'ils en venoient à ce triſte remède; avec la douleur d'un pere, qui pour ſaver la vie à ſon fils ſe verroit obligé à lui couper un bras de ſes propres mains.

Conſt. Ap. 2. c. 41.

Mais pour ceux dont les cri-

mes demeuroient cachez ; soit qu'ils ne fussent connus qu'à Dieu ; soit qu'il fut impossible de les en convaincre ; il n'y avoit point de remede. On ne pouvoit leur défendre l'entrée de l'Eglise, ni même la participation des Sacremens, s'ils étoient assez impies pour ne pas craindre de commettre des sacriléges. Les persécutions étoient des épreuves sures, pour discerner la paille d'avec le grain : mais quand elles eurent cessé, l'hipocrisie pouvoit durer jusques à la mort. Cependant ces Chrétiens foibles & corrompus faisoient grand tort à l'Eglise par leurs mauvais discours, & leurs mauvais exemples, sur tout dans leurs familles. Ils instruisoient mal leurs enfans, qu'ils ne laissoient pas de faire baptiser. Or le défaut d'instruction domestique étoit de grande conséquence dans ces premiers siécles, où nous ne voyons point que l'on

fit publiquement de catechisme pour les enfans batisez.

XLV. *Incursions des Barbares & leurs mœurs.* Les ravages des barbares qui ruïnerent l'Empire Romain, ne nuisirent pas moins aux mœurs de l'Eglise, que la corruption des derniers Romains. L'Evangile qui est la souveraine raison, rejette également toutes les passions, & tous les défauts qui lui sont contraires. Ni les stupides, ni les fourbes, ni les brutaux, ni les lâches, ne peuvent être Chrétiens : la ferocité & la cruauté, sont autant incompatibles avec la vraye Religion, que le luxe & la molesse. Les guerres & les hostilitez sont contraires à la pieté, comme à la justice & à toute régle. Ainsi l'Eglise souffrit beaucoup dans ces desordres effroyables des nations farouches du Nort, qui inonderent en même-tems tout l'Empire. Saint Jerôme & les autres qui vivoient alors s'en plaignent en plusieurs endroits *Hier. in Isa. cap. v. in fi. & al.*

de

de leurs œuvres. L'interest pressant de conserver sa vie ou son bien dans une ville prise d'assaut, ou dans un païs exposé au pillage, d'éviter l'esclavage, de sauver l'honneur des femmes, ces extremitez sont de violentes tentations de négliger le spirituel ; & il faut des vertus bien heroïques pour se soûtenir au milieu du sang, du carnage & de toutes les horreurs d'une victoire brutale. Nous avons des lettres de S. Basile, & de plus anciennes de S. Gregoire Thaumaturge, pour imposer des pénitences à ceux que des incursions de barbares dans la Cappadoce avoient fait tomber en divers crimes.

Quand les Vandales désolerent l'Affrique, ce qui affligeoit le plus sensiblement saint Augustin, au raport de Posidius, étoit le peril & la mort des ames. *Il voyoit*, ajoûte cet auteur, *les Eglises destituées de Prêtres & de Ministres : les Vierges*

ſacrées & les autres Continens diſpoſez par tout : que les uns avoient ſuccombé aux tourmens, les autres avoient peri par le glaive ; les autres en captivité, ayant perdu l'integrité du corps, de l'eſprit, & de la foy, ſervoient des ennemis durs & brutaux. Il voyoit que les hymnes & les loüanges de Dieu, avoient ceſſé dans les Egliſes, dont les bâtimens même en pluſieurs lieux avoient été conſumez....que les Sacrifices & les Sacremens n'étoient point recherchez, ou qu'il n'étoit pas facile de trouver qui les put adminiſtrer à ceux qui les cherchoient...que les Evêques & les Clercs, à qui Dieu avoit fait la grace de ne point tomber entre les mains des ennemis ou d'en échaper aprés y être tombez... étoient dépoüillez de tout, & reduits à la derniere mendicité ; ſans qu'il fut poſſible de leur donner à tous les ſecours qui leur étoient neceſſaires. On peut juger par cet exemple de ce qui arriva dans les autres grandes

Provinces, comme l'Eſpagne, la Gaule & l'Illirie. Quel moyen dans ces deſordres d'inſtruire les peuples, de former des Prêtres & des Docteurs? Quel moyen aux Evêques de viſiter leurs troupeaux, ou de s'aſſembler en Concile pour remplir les ſieges vaquans & maintenir la diſcipline? L'Egliſe a bien raiſon de demander à Dieu dans toutes ſes prieres la paix & la tranquilité publique, comme un rempart néceſſaire à tous les exercices de la Religion.

V Conc. I. Bracar. an. 411.

Il eſt vrai que les barbares ſe convertirent. Les Francs, ſe firent Chrétiens: les Gots & les Lombards, d'Arriens devinrent Catholiques: mais ils demeurerent long-tems barbares. J'appéle ici barbarie cette diſpoſition d'eſprit qui fait que l'on ne ſe gouverne point par raiſon, mais par paſſion ou par coutume. Nous avons des exemples remarquables de la force de la coûtume

toute ſeule dans les Iroquois & les autres peuples de l'Amerique, que nous apelons Sauvages. Nous ne connoiſſons guére d'hommes moins paſſionnez, moins ſujets à la colére, plus patiens ni plus chaſtes. Ils ont de la juſtice & de la reconnoiſſance, ils donnent volontiers, & exercent l'hoſpitalité. Toutefois il a été preſque impoſſible juſques à preſent d'en faire des Chrétiens: ſinon de ceux qui ont été dés l'enfantement apprivoiſez & élevez parmi les François. Ce n'eſt pas qu'ils manquent d'eſprit & de raiſon, dans les choſes où ils ſont nourris: mais ils ſont incapables de prendre de nouvelles idées. Ils ne comprennent point un Dieu Créateur de tout, également maître de toutes les nations; la néceſſité d'une ſeule Religion dans tous les païs, l'eſperance d'une vie future, où on ne promet que des biens ſpirituels; &

encore moins les mystéres plus sublimes de la Religion. Ils écoutent paisiblement ce qu'on leur en dit, demeurant d'accord de tout : mais il se trouve à la fin du discours que l'on ne leur a rien persuadé. Que si quelqu'un demande le batême, c'est d'ordinaire pour quelque interest present, & souvent pour obtenir la moindre bagatelle qu'ils désirent. Si-tôt qu'ils l'ont obtenuë, ils ne se souviennent plus de leurs promesses : ils retournent avec les leurs, & recommencent à manger la chair humaine, & à faire mourir leurs ennemis dans les tourmens. Il y a d'autres barbares, stupides comme les Negres & les Cafres en qui l'on ne trouve nul sentiment de Religion, & nulle couverture d'esprit pour tout ce qui n'est pas sensible & palpable. De tous ces gens là, il faut en faire des hommes, avant que d'en faire des Chrétiens.

Je ne veux pas dire que les Francs & les autres peuples vainqueurs des Romains fussent encore en cet état. Mais il est certain, qu'ils n'avoient aucun étude, ni aucun usage des lettres; qu'ils ne s'appliquoient ni aux arts, ni à l'agriculture, qu'ils étoient acoûtumez au pillage & au sang, & que leur figure seule faisoit horreur aux Romains. Nous voyons beaucoup de legereté & d'inégalité dans leur conduite. Ce qui semble être le principal caractére des barbares; puisque le plus grand effet de la raison, est la fermeté, & la suite dans les desseins & les actions. Ce n'est pas agir en hommes, que de s'abandonner à diverses passions, suivant les objets qui se presentent. Il faut l'avouër; on voit bien de l'irrégularité, & même de la contradiction, dans la vie de nos premiers Rois Chrétiens. Clovis & ses enfans, font paroître

d'un côté beaucoup de respect & de zéle pour la Religion : mais d'ailleurs, ils tombent dans l'injustice & la cruauté. Le bon Roy Gontram, que l'Eglise a mis au nombre des Saints, entre une infinité d'actions de pieté, a fait de grandes fautes : & Dagobert, cet illustre fondateur des Monastéres, a été fort vicieux. Ce n'est pas qu'il n'y eut encore des Evêques d'une sainteté & d'une vigueur Apostolique ; mais ils choisissoient le moindre mal, & ils aimoient encore mieux des Princes Chrétiens, quoi que foibles & imparfaits, que des Payens persecuteurs de l'Eglise. Une marque qu'ils ne se fioient pas aisément aux barbares convertis, c'est que pendant deux cens ans, on ne voit guere de Clercs qui ne fussent Romains, ce que l'on connoît par les noms.

Martyr. Rom. 28. Mart.

XLVI. *mélange des Ro-*

Les deux nations, je veux dire les Romains & les Barbares,

mains & des barbares. se meslerent insensiblement. Mais comme dans le mélange de deux couleurs, chacune pert de sa force, & il en resulte une troisiéme qui les efface ; ainsi les Barbares s'adoucirent, & s'instruisirent par le commerce des Romains, mais les Romains devinrent plus ignorans & plus grossiers, en sorte que, dés le sixiéme siécle, on remarque un grand changement dans les mœurs de l'Occident. On étudia beaucoup moins les historiens, les poëtes & les autres auteurs profanes, pour ne s'atacher qu'à ce qui regardoit directement la Religion : à qui toutefois ces études étrangéres ne sont pas inutiles, pour conserver la critique & la connoissance de l'antiquité. Faute de ces secours, on reçut trop aisément des écrits supposez sous des noms illustres d'auteurs Ecclesiastiques, & on devint trop credule pour les miracles. Il étoit si constant que

les Apôtres & leurs Disciples en avoient fait une infinité, & qu'il s'en faisoit tous les jours aux tombeaux des martyrs, qu'on ne les examinoit plus; les histoires qui en contenoient un plus grand nombre & de plus extraordinaires, étoient les plus agreables.

Mais ce qui manquoit du côté de la science & de la politesse, étoit bien avantageusement recompensé par la pieté & les autres vertus solides. Toute la discipline que j'ay marquée dans la troisiéme partie subsista jusques au dixiéme siecle. Jamais les Chrêtiens, je dis méme les Princes & les Rois, n'ont été plus assidus à la psalmodie & à tous les exercices de la religion, que dans les tems dont je parle icy: jamais ils n'ont été plus exacts à observer les jeûnes & à solemniser les Fêtes. On voit pendant tous ces tems de Prelats d'une vie tres-pure, d'une

v. Thomass. disc. p. 2. liv. 1. c. 16. p. 4. liv. 1. c. 20.

grande application à l'oraiſon, d'un grand zele pour la converſion des ames : témoin ceux qui planterent la foy dans la Gaule Belgique, dans la Germanie, & les autres païs plus reculez vers le Nort.

L'autorité des Evêques alloit toûjours croiſſant. Outre la dignité du ſacerdoce & la ſainteté de leur vie ; leur habilité dans les affaires, & leur affection pour les peuples, les rendoit recommandables. Pendant les conquêtes des barbares, ils arrêtoient ſouvent la fureur des victorieux, & ſauvoient leurs villes du pillage, même au peril de leur vie. Ainſi Attila fut détourné de Rome par le Pape ſaint Leon ; de Troyes, par S. Loup ; d'Orleans, par ſaint Aignan : mais ſaint Diſier de Langres & ſaint Nicaiſe de Reims furent égorgez pour leur troupeau par les Vandales. Quand les Rois barbares furent devenus Chrê-

tiens, les Evêques entrerent dans leurs conseils, & furent leurs ministres les plus fidéles. Ces bons Pasteurs ne se servoient de leur credit & de la richesse des Eglises, que pour procurer le soulagement des pauvres & la commodité publique. Qu'on lise ce qu'ont fait les Papes depuis saint Gregoire jusques au tems de Charlemagne; soit pour reparer les ruines de Rome, & y rétablir, non seulement les Eglises & les Hôpitaux, mais les ruës & les aqueducs: soit pour garantir toute l'Italie de la fureur des Lombards & de l'avarice des Grecs. Qu'on lise les vies de saint Arnoul, de saint Eloy, de saint Oüen, de saint Leger, & des autres Prelats qui ont eu part aux affaires publiques en ces tems-là. On verra que le Christianisme, bien loin de nuire à la politique, en est le fondement le plus solide: puisque c'est le meilleur moyen *v. Anast.*

d'unir les hommes, pour s'aider les uns les autres.

Ce grand credit des Evêques & des Abbez, se trouva insensiblement mêlé de puissance temporelle ; & ils devinrent Seigneurs, avec les mêmes droits que les Laïques, mais aussi avec les mêmes charges ; de fournir des gens de guerre pour le service de l'Etat, & souvent de les conduire en personne. Les nations étoient dés-lors assez mêlées pour faire des Clercs indifferemment des Barbares comme des Romains : mais il étoit bien difficile de changer tout-à-fait leurs mœurs & de les empêcher d'être encore chasseurs & guerriers aprés leur ordination, sur tout quand les ordres du Prince les y obligeoient. Enfin, il faut avoüer que les Seigneuries temporelles attachées aux dignitez Ecclesiastiques, ont été une grande source de relâchement dans la discipline.

En Orient il n'y eut jamais de ces ſeigneuries, mais d'autres cauſes y produiſirent d'autres maux. Les grandes hereſies qui y avoient eu cours, avoient fort agité les eſprits, & ébranlé en pluſieurs les fondemens de la foy. Neſtorius d'un côté, de l'autre Eutyches, ou plutôt Dioſcore, avoient une infinité de ſectateurs. On diſputoit ſans fin ; & des diſputes on en venoit ſouvent aux querelles & aux ſeditions. Les Clercs & les Moines comme les plus zélez s'y échauffoient le plus : & quand ces derniers faiſoient tant que de quiter leurs ſolitudes, pour venir dans les villes, ſoûtenir ce qu'ils croyoient être la cauſe de Dieu, il n'y avoit point de violence dont ils ne fuſſent capables. On ſait les ſanglantes tragedies que firent en Egypte & en Syrie les ennemis du Concile de Calcedoine. XLVII. *Mœurs des chrêtiens Orientaux depuis le cinquiéme ſiecle.*

Les Empereurs voulant ap-

paiser ces maux par leur autorité seculiere, en firent un bien plus grand. Car au lieu de s'appliquer seulement à faire executer les decisions de l'Eglise, en châtiant & reprimant par la force les seditieux & les rebelles ; ils voulurent se mêler du dogme, & faire des Edits, pour appaiser les disputes par des temperamens dangereux. Ensuite soûtenus par la lâche complaisance des Evêques, ils entreprirent de régler la discipline Ecclesiastique, c'est à dire qu'ils la ruinerent : car il n'y eut plus d'autre régle que de leur plaire.

Quoi que l'Empire se soûtint encore, ce n'étoit plus des Romains que par le nom, ni des Grecs que par le langage. C'étoit un mélange de toutes sortes de barbares ; Thraces, Illyriens, Isaures, Armeniens, Perses, Scythes, Sarmates, Bulgares, Russes. Aussi dans toute l'histoire du monde nous

ne connoiſſons guere de nation plus corrompuë que ces derniers Grecs. Ils avoient les vices des anciens,& n'en avoient ni la politeſſe, ni les ſciences, ni les arts.Cependant ils étoient tous Chrêtiens ; & ont conſervé juſques à preſent avec grand ſoin l'exterieur de la religion.

Ils ne peuvent s'exempter d'avoir grand commerce avec les Mahometans, depuis que ceux-cy ſe furent rendus maîtres de l'Orient. Il y avoit même un tres-grand nombre de Grecs qui étoient leurs ſujets en Egypte & en Syrie : & ne laiſſoient pas d'être Chrêtiens. Car les conquêtes des Muſulmans, ainſi ſe nommoient les ſectateurs de Mahomet, établirent ſa fauſſe religion, ſans abolir l'exercice de la Religion Chrêtienne, dans les païs où ils la trouverent. Sa doctrine étoit trop abſurde pour être reçuë par des gens éclairez de la veritable religion, puis qu'il

pretendoit que l'on le crût envoyé de Dieu sur sa simple parole, sans avoir été promis par aucune prophetie, sans faire aucun miracle, & même sans raisonner. Ce qui lui fit trouver des sectateurs : c'est qu'il ne s'adressa qu'à des Arabes, aussi ignorans que lui : que ses armes eurent un succez heureux, & qu'il partageoit fidélement le butin. Les Chrêtiens en avoient horreur, & furent long-tems sujets des Musulmans, avant que de le pouvoir apprivoiser avec eux.

A la fin ils s'y accoûtumerent ; & au bout de deux cens ans, l'Empire des Musulmans étant dans sa force, sous les Califes Abbasides, leur religion même commença à paroître moins affreuse aux Chrêtiens, devenus ignorans & foibles par une si longue servitude. L'origine du Mahometisme étoit déja assez ancienne pour l'obscurcir & l'embellir

de beaucoup de fables, & le pompeux galimatias de l'Alcoran où le nom de Dieu retentit de tous côtez, pouvoit imposer à des ignorans. Il prêche par tout l'unité de Dieu & l'horreur de l'idolâtrie, il fait sonner fort haut le jugement, l'Enfer & le Paradis : il parle avec honneur de Moïse & des Prophêtes, des Apôtres & des Martyrs : il donne même de grandes loüanges à Jesus-Christ. D'ailleurs ils ont copié plusieurs pratiques exterieures du Christianisme. Les Chrétiens prioient sept fois le jour : les Musulmans prient cinq foi. Les Chrétiens ont un Carême de quarante jours, les Musulmans en ont un de vingt-neuf où ils ne mangent que la nuit comme les Chrétiens faisoient alors. Les Chrétiens fêtent le Dimanche : les Musulmans le Vendredi. Nous-nous assemblons aux Eglises pour prier, écouter les lectures de

l'Ecriture sainte & les instructions des Prêtres. Ils prient aussi à leur mode dans les mosquées, y lisent l'Alcoran, & y écoutent les sermons de leurs docteurs. Ils font des pelerinages, & à la terre qu'ils estiment sainte, & aux tombeaux de leurs pretendus martyrs. Ils donnent beaucoup d'aumônes, & ont fondé grand nombre d'hôpitaux. Ils ont des especes de Religieux qui vivent en communauté, & se tourmentent le corps effroyablement. Car il n'y a point d'austerité extérieure que des gens sans vertu ne puissent imiter par vanité ou par interest. Mais ils ne se reduiront pas à vivre dans le silence & le travail; sans être vûs de personne : il faut être Chrétien pour cela.

Nos voyageurs élevez dans le sein de la Chrétienté, sont souvent frapez de cet exterieur de religion, & des vertus humaines qu'ils voyent chez

les Infidelles; ils en reviennent quelquefois ébranlez, & disposez à croire tout indifferent en matiére de religion. Quelle devoit être la tentation de ces pauvres Chrétiens qui étoient nez sous leur puissance, & obligez à y passer toute leur vie? qui étoient presque toujours dans l'oppression, & voyoient leur fortune assurée en quittant la foy de leurs Péres? Il est étonnant qu'ils ne se soient pas tous pervertis: & le grand nombre qui en reste encore par tout le Levant au bout de mille ans, est une preuve éclatante de la force de l'Evangile & de la foiblesse du Mahometisme.

Les Chrétiens qui étoient demeurez sujets des Empereurs de Constantinople, peuvent bien aussi s'être sentis du commerce qu'ils avoient avec les Mahometans, & avec les divers heretiques, dont l'Orient étoit infecté. On dit que

les Juifs & les Sarasins, c'est à-dire les Arabes Mahometans, avoient gâté l'esprit de l'Empereur Leon auteur des Iconoclastes. L'Empereur Michel le begue passoit pour demi Juif. Le jeune Empereur Michel III. avec les compagnons de ses débauches contrefaisoit par une dérision execrable les saintes ceremonies de la Religion & jusques au redoutable sacrifice. Je voi peu aprés un autre jeune Empereur, Alexandre fils de Leon le philosophe, blasphemer ouvertement contre le Christianisme, & regreter l'idolâtrie. Tout cela me fait soupçonner les Grecs d'avoir été les premiers chez qui le libertinage a commencé. Mais je ne prétends faire tomber ce soupçon que sur quelques Grands & quelques autres personnes particulieres Car au reste; pendant tous ces tems, la religion se soûtint magnifiquement dans

v. Baron an 853. ex. Curopal.

tout l'Empire Grec. Il y eut de grands Docteurs, de grands Evêques, d'illuſtres Solitaires: & même pluſieurs martyrs pour la défenſe des ſaintes images.

XLVIII. *Mœurs de l'Occident, dixiéme ſiécle.*

En Occident la foy étoit entiére: on ne s'aviſoit pas de douter de la Religion, il n'y avoit point d'hereſies: mais l'ignorance & la barbarie croiſſoient. Charlemagne avoit travaillé de tout ſon pouvoir au rétabliſſement des bonnes lettres, & de la diſcipline Eccleſiaſtique: les Rois ſuivans ne ſoûtinrent pas ſes grands deſſeins; & l'Egliſe & l'Etat retomberent bien-tôt dans des deſordres pires que devant. La foy avoit été plantée dans la Saxe, la Baviere, & tout le reſte de la Germanie: mais pour l'affermir chez ces nations indomptables, Charlemagne avoit été obligé de ſoûtenir la prédication par le fer & par les ſupplices. Il y eut donc plu-

ſieurs converſions forcées dans les commencemens, qui, par le malheur des tems, n'ayant pu être ſuivies de tout le ſoin, qui eut été néceſſaire, afin que la Religion prit de ſolides racines dans ces païs nouvellement défrichez : on peut croire, qu'il y reſta un grand fonds d'ignorance & d'inſenſibilité pour les choſes ſpirituelles : & peut-être eſt ce une des cauſes de la facilité que le ſchiſme & l'hereſie ont trouvé à s'introduire par tout le Nort. Les guerres civiles, qui continuerent depuis le régne de Loüis le débonnaire, ramenerent l'ignorance & le deſordre, même dans les parties les plus ſaintes de l'Empire François : & pour comble de miſere, les Normans encore Payens, le pillerent & le déſolerent de tous côtez, les Hongrois auſſi Payens coururent l'Italie ; les Sarraſins ſe firent long-tems craindre ſur ſes côte, & occuperent en-

fin la Poüille & la Sicile, outre l'Eſpagne qu'ils tenoient dépuis plus d'un ſiécle: ainſi tout ce qui reſtoit des mœurs & de la politeſſe des Romains acheva de s'effacer.

C'eut été peu que la perte de la politeſſe, des arts, & des bonnes lettres, ſi la Réligion n'y eut été intereſſée. Mais elle ne peut ſubſiſter ſans l'étude, & ſans l'inſtruction; qui conſerve & la doctrine & la morale. Auſſi Dieu, qui ne manque jamais à ſon Egliſe, a eu ſoin que dans les tems même les plus miſerables, il y eut toûjours des Docteurs ſuffiſamment éclairez, & des Saints dont la vie put ſervir de modéle aux autres. Nous voyons dans le dixiéme ſiécle, S. Dunſtan en Angleterre : en France Saint Odon Abbé de Cluny & ſes premiers ſucceſſeurs : en Italie ſaint Romuald : le martyr ſaint Boniface ſon diſciple : S. Adalbert de Prague auſſi mar-

tyr Apôtre des Sclaves & des Hongrois : S. Udalric d'Ausbourg ; & d'autres encore, qui par leurs instructions, leurs vertus & leurs miracles soûtenoient la tradition de la sainte doctrine, & la discipline Ecclesiastique. Dans ce même siécle nous voyons entre les Laïques plusieurs Saints, même entre les plus grands Seigneurs. Saint Gerauld Comte d'Aurillac, S. Estienne Roy de Hongrie, S. Emeric son fils, l'Empereur S. Henry, le Roy Robert.

Ces Saints, particulierement Ceux des nations nouvellement converties, comme S. Henry & saint Estienne font voir les dispositions à la vertu, qui se trouverent dans les peuples que les Romains appelloient barbares. Ils étoient portez à la droiture, la franchise, la chasteté, le mépris des plaisirs & des commoditez du corps, la justice & la compassion des pauvres.

vres. Quand ces hommes ſerieux, ſinceres & courageux avoient une fois goûté l'Evangile, ils l'embraſſoient de tout leur cœur, ils ne cherchoient nulle fineſſe pour l'interpreter, nulle difficulté ne les rebutoit. Il eſt vray que leur conduite n'étoit pas toûjours ſi conſtante & ſi uniforme que celle des anciens Grecs ou Romains : mais auſſi n'étoient-ils pas ſi capables de diſſimulation & d'hypocriſie. Le mal que fit l'ignorance du dixiéme ſiecle, eſt que ces Docteurs & ces Saints devinrent rare ; qu'encore que l'eſſentiel de la Religion ſe conſervât, elle perdit de grands ſecours exterieurs qu'elle avoit euës juſques-là ; & que dans pluſieurs de ceux qui paſſoient pour Chrêtiens, le Chriſtianiſme n'étoit qu'une partie des mœurs de la nation, & ne conſiſtoit qu'en des formalitez exterieures, comme les fauſſes religions.

Tout le monde étoit Chrêtien, en sorte qu'il sembloit que l'on le fut naturellement, & que Chrêtien & homme fut la même chose. Ce n'étoit donc plus une distinction, & on auroit pû chercher un Chrêtien au milieu de l'Eglise, comme Diogene cherchoit un homme au milieu de la place publique. Les Chrêtiens ne differoient guére des Juifs & des Infidéles, quant aux vices & aux vertus, mais quant aux ceremonies qui ne rendent point les hommes meilleurs.

Il faut toutefois avoüer que la force de l'Evangile a merveilleusement éclaté dans les tems les plus miserables. Quelque ignorance qui regnât, tout le monde, jusques aux moindres femmes, connoissoit & adoroit un seul Dieu Createur de l'Univers, & Jesus-Christ Sauveur de tous les hommes. Tout le monde croyoit un jugement, & une autre vie : tous

les grands principes de la morale, étoient certains & connus de tout le monde : au lieu que dans le meilleur état de l'ancienne Grece, les Philosophes ne cessoient d'en disputer.

Il est vray que l'on suivoit mal ces principes : quoi que personne ne les contestât, peu de gens en tiroient les consequences, & il y en avoit encore moins qui y conformassent leur vie. Cependant, la morale Chrêtienne n'a pas laissé de faire de grands effets jusques dans les mauvais Chrêtiens. Elle a empêché beaucoup de maux. Elle a rendu les peuples les plus barbares moins cruels, plus traitables & plus doux. S'ils n'évitoient pas les crimes, du moins plusieurs s'en repentoient, & en faisoient penitence : du moins ils se condamnoient. Enfin la profession du Christianisme a répandu dans le public une certaine teinture d'humanité, de pudeur, d'ho-

nêteté, qui ne se trouve point ailleurs.

XLIX. *Opposition de ces mœurs à celles des premiers Chrétiens.* C'est dans les desordres du dixiéme siecle qu'il faut chercher la source des plus grands relâchemens de la discipline Ecclesiastique & de la morale Chrêtienne. Car jamais il n'y eut des mœurs plus opposées à celles de la primitive Eglise, que les mœurs qui regnoient alors en Italie, en France & presque par toute l'Europe. Les premiers Chrêtiens étoient bien instruits de la Loy de Dieu, & travailloient continuellement à s'en instruirent davantage, par la lecture & les reflexions : la charité les animoit, & les unissoit parfaitement. Au contraire, dans ce siecle infortuné, ce n'étoit qu'ignorance & que division. Les laïques la pluspart ne savoient pas lire, & n'avoient point de livres. Que si les Seigneurs avoient quelques livres anciens entre leurs joyaux, ils ne pouvoient

les entendre, puis qu'ils étoient écrits en latin, que l'on ne parloit plus. Car on écrivoit pas encore en langue vulguaire. C'étoit en latin que se faisoit l'office & les lectures publiques à l'Eglise, & on les expliquoit rarement. Les Evêques prêchoient peu, & les Seigneurs, cantonnez chacun dans son château, se contentoient de l'office des monastéres voisins, ou de la Messe privée de leurs Chapelains, s'ils ne pouvoient se rendre à la ville Episcopale. La guerre les empéchoit souvent, & sur tout s'ils l'avoient contre l'Evêque. Le menu peuple n'étoit pas mieux instruit : si ce n'étoit quelque bourgeois des villes qui avoient de bons Evêques. Dans ces tenebres si épaisses, qui pourroit croire jusques où alloit la credulité, si l'on n'en voyoit encore des marques dans les plus vieilles legendes?

Les Prêtres & les Clercs

étoient contraints de se défendre à main armée des hostilitez universelles pour conserver les biens d'Eglise dont ils subsistoient : ou, pressez de la pauvreté, ils étoient reduits à faire des metiers sordides : ou à passer de Province en Province, pour trouver à vivre auprés de quelque Evêque, ou de quelque Seigneur. Quelles études pouvoient ils faire, quelle regularité pouvoient-ils garder dans leurs mœurs ? Il n'y eut que quelques Chapitres de Cathédrales, & quelques monastéres, où se conserva la tradition des études, & des pratiques plus exactes de la vie chrétienne. Sur tous, les Moines de Cluny firent des biens infinis.

L'ignorance & la pauvreté rendoit les Clercs, interessez, insensibles aux maux de l'Eglise, appliquez seulement à leurs affaires particulieres. C'est ce qui rendit la simonie si fre-

quente le concubinage le fut aussi, & fut soûtenu avec une impudence extrême ; particulierement en Allemagne, où la religion avoit toûjours été plus foible. Ces Clercs ignorans & grossiers, qui ne regardoient leur ministere que comme un métier pour vivre, qui vivoient chacun en leur particulier, ne s'apliquant ni à l'étude ni à l'oraison, mais s'apliquant fort au ménage ; ne comprenoient point la raison du celibat, & en regardoient les loix comme une tyrannie insupportable. De-là vint leur fureur contre le Pape Gregoire VII. & contre les autres, qui voulurent ôter ce scandale.

Les grands biens des Eglises étoient une tentation continuelle aux Princes & aux Seigneurs, qui avoient toûjours les armes à la main. Souvent les Evêchez étoient usurpez par des hommes tout-à-fait in-

dignes, qui s'en emparoient par force : ſouvent un Seigneur voiſin y établiſſoit à main armée ſon fils en bas âge pour piller l'Egliſe ſous ſon nom. Rome même fut expoſée à ces deſordres ; les petits tyrans d'alentour y furent les plus forts : & , pendant ce dixiéme ſiécle, ce ne fut qu'intruſions & expulſions violentes dans ce premier ſiége, ou juſques-là la diſcipline s'étoit conſervée tres-pure. Les Conciles devinrent tres-rares ; par la difficulté de s'aſſembler au milieu des hoſtilitez univerſelles, car elles étoient telles qu'il n'y avoit pas de ſureté d'aller d'une ville à l'autre.

On fut réduit, pour reſpirer un peu au milieu de ces violences, d'établir la tréve de Dieu. Ainſi nommoit-on une ſurſeance de tous actes d'hoſtilité, pendant certains jours de la ſemaine, ou à l'égard de certaines perſonnes ; qui fut

établie par l'autorité de plusieurs Conciles sous peine d'excommunication Tant la Religion avoit encore de pouvoir sur les esprits, quoi qu'ils fussent extrêmement effarouchez ; quoi que les fondemens de la société civile fussent ébranlez, & presque renversez, quoi que la force ouverte régnat. C'est aussi le tems où il est le plus parlé de l'excommunication contre ceux qui frapperoient les Clers. On ne s'en fut pas avisé dans les premiers siécles, le respect les défendoit assez : mais alors ils étoient tous les jours exposez aux dernieres violences. *Extra de trev. & pa.*

I. *Pauvreté des Eglises.*

Les ravages des Normands, & les autres guerres, avoient détruit la plûpart des Eglises & des Monastéres, & on laissoit tomber en ruïne les autres, par la fausse persuassion qui s'étoit mise dans les esprits, que la fin du monde arriveroit l'an mille de nôtre Seigneur : aussi

que nos plus anciennes Egliſes ne paſſent guére cinq cens ans. Quand on recommença à bâtir, on ſuivit à peu prés la forme des anciens bâtimens, mais on ne put en imiter la magnificence, ni les meubler auſſi richement. Quoi qu'il y eut encore de grands biens entre les mains des Eccleſiaſtiques, les Egliſes ne laiſſoient pas d'être pauvres & mal ſervies : parce que ces biens étoient diviſez délors en pluſieurs titres de benefices, dont la plûpart des poſſeſſeurs ménageoient le revenu comme leur bien particulier, ne contribuant que le moins qu'ils pouvoient aux dépenſes communes. Les Evêques, qui avoient la plus groſſe part, étoient obligez, étant Seigneurs temporels, d'avoir de grands équipages, de groſſes familles, toutes ſortes d'officiers, comme les autres Seigneurs, & ſouvent d'entretenir des troupes. Ainſi quand ils

eussent eu le zéle de leurs predecesseurs, ils ne pouvoient faire les mêmes dépenses, pour la construction & l'ornement des Eglises, que ces anciens Evêques, qui disposoient de tous les biens Ecclesiastiques de leur Diocese, & qui vivoient presque de rien. Outre que l'on avoit perdu les idées de l'ancienne magnificence. C'étoit beaucoup, en ces miserables tems, de bâtir les Eglises de pierre de taille, & d'environner l'Autel des colomnes de cuivre. On en faisoit même les croix & les chandeliers; l'or & l'argent étoit reservé pour les calices : encore il n'y avoit que les Eglises riches qui en eussent : & c'est dans le tems ou commença cette misere, que l'on voit les défenses de se servir de calices de verre, de corne, de bois, ou de cuivre; & que l'on permit d'en faire d'étain. Les chasses des reliques n'étoient bien souvent que de bois.

Conc. Calchut. in Angl. 787.
Tribut. 895 c. 18
Rem de consecr. dist 1. c. 45.

Il faut néanmoins avoüer que les Eglises, toutes pauvres qu'elles étoient, étoient fort magnifiques en comparaison des bâtimens profanes : non seulement des maisons bourgeoises, qui n'étoient que de bois, mais des logemens des plus grands Seigneurs. Il en reste encore assez pour en voir la difference. Ils ne bâtissoient pour eux, que des châteaux & des tours massives, où ils ne cherchoient que la force & la sureté : toute la délicatesse & les ornemens de l'architecture, étoient reservez pour les Eglises. Ils leurs donnoient même leurs joyaux les plus précieux, comme l'on voit par les tresors des anciens monastéres, par les testamens & les autres anciennes chartes. Le Roi Robert faisant un pelerinage à S. Jean d'Angely, y donna une conque d'or de trente livre : il donna à plusieurs autres

Helg. Floriac.

Egliſes des calices, des reliquaires, des vaſes de diverſes ſortes, & des ornemens, & ſa chapelle qui le ſuivoit par tout, étoit fort riche. Vers le même tems, les Bohemiens pillerent l'Egliſe de Gneſne en Pologne, & y enleverent une croix d'or de trois cens livres, un crucifix d'or de neuf cens livres, & trois tables d'autel d'or ornées de pierreries; & cela dans un païs qui ne devoit pas être le plus riche de l'Europe. *Baron. an. 1034*

Il importoit peu que les Egliſes fuſſent richement ornées, ſi l'on eut eu ſoin de la propreté & de la bien-ſéance; mais c'eſt ce que la ruſticité & le mauvais goût du tems ne permettoit pas. La pauvreté des Egliſes fit retrancher les Clercs qui parurent les moins néceſſaires, c'eſt-à-dire les portiers & les acolytes; bien-tôt il n'y eut plus que des Prêtres. Ainſi il ne ſe trouva point de Clercs pour faire les fonctions des

moindres ordres, & ces fonctions furent, ou tout-à-fait abandonnées, ou laissées à des valets laïques, comme nous voyons encore. Depuis ce tems il n'y eut plus d'ordre dans les assemblées Ecclesiastiques : & le respect étant une fois perdu, les laïques & les femmes entrerent par tout, jusques dans le Sanctuaire ; on s'accoûtuma à dire des Messes privées pendant l'office public, & à faire en même-tems plusieurs offices differens : l'insolence alla jusques à se promener dans les Eglises pendant le service divin, & s'y entretenir des choses profanes. On ne songea plus à les éloigner du bruit, & laisser autour l'espace pour les processions, on eut cru perdre trop de place dans les villes. On mit la devotion dans la multitude des Eglises & des Autels, sans considerer si l'on avoit dequoi les servir dignement.

Conc. Raven. IV. an 1317. rub. Conc. Basil sess. 21. cap. 6.

En effet ce fut alors que les chapelles domeſtiques ſe multiplierent infiniment. Dés la converſion de Conſtantin, il y eut un oratoire dans le Palais, & une Egliſe ambulatoire qui ſuivoit toujours l'armée. Les Rois Chrétiens conſerverent cette pratique, & la chapelle de Charlemagne eſt fort célébre. Comme il étoit preſque toujours en voyage, il faiſoit porter à ſa ſuite des reliques, des ornemens, & tout ce qui étoit néceſſaire pour les offices divins, avec un clergé nombreux composé de perſonnes choiſies. Sa chapelle étoit ſervie auſſi magnifiquement qu'aucune Egliſe Cathedrale. Son exemple fut ſuivi par les Princes ſes ſucceſſeurs. Les Seigneurs, qui s'éleverent ſur les ruïnes de cette maiſon, imiterent les Princes en cela, comme en tout le reſte. Et comme chacun des petits Seigneurs, dont l'Europe fut bien-tôt

Euſeb. VI. Conſt 4. c. 17. Sozom. 1. c. 8.

remplie, se fortifioit dans son château, & faisoit la guerre à ses voisins, chacun voulut avoir sa chapelle dans l'enclos de sa forteresse pour n'être pas privé des offices & de la Messe, quand la guerre ne lui permettoit pas de sortir. Ainsi ils quitoient les Eglises publiques quelquefois par nécessité, quelquefois par paresse, & la vanité s'y mesloit pour ne pas se confondre avec le petit peuple, & avoir des chapelains entre leurs domestiques. Dés le neuviéme siécle, les Evêques se plaignoient souvent, que les Eglises étoient abandonnées des riches & des grands, & les pressoient d'y venir du moins aux fêtes solemnelles. Depuis ce tems-là les Autels portatifs ou pierres benîtes, les chapelles domestiques, & les Messes privées ont été toûjours se multipliant : & insensiblement les grandes Eglises n'ont plus été frequentées que

Conc. Ticin. an. 835. c. 4 Agobard de priv. & jure sacerd. Theodulph. c. 45. 46.

par les bourgeois & le menu peuple. Les offrandes des Seigneurs ont été détournées à l'entretien de leurs Eglises particulieres : & leur absence diminuant la solemnité des offices, a refroidi sans doute la ferveur des Ecclesiastiques mêmes.

Une suite encore plus fâcheuse de la pauvreté des Eglises, fut l'abandon des pauvres. Comment auroient-ils été secourus par les Clercs, qui avoient eux-mêmes tant de peine, à subsister ? & où auroit-on pris des aumônes, dans ces pillages, & ces hostilitez universelle ? Pour bastir des Hôpitaux & les entretenir, il faut être dans de grandes villes, & avoir des gens habiles, prudens, charitables capables de gouverner les hommes. C'est ce qui ne se trouvoit guére alors. Il n'y avoit pas même de commerce, pour suppléer à la disette d'un païs par l'abondance

de l'autre. Avec le tems, les Seigneurs & les bourgeois des bonnes villes fonderent divers Hôpitaux, entr'autres deux especes nouvelles, pour les lepreux & pour les pelerins. La plupart sont depuis le tems de saint Louïs. Voila les principaux effets des desordres du dixiéme siecle. Pour en connoître le détail il faudroit faire une histoire exacte de ce miserable tems : mais il suffit pour mon dessein d'avoir marqué les principaux points.

LI. *Commencement de reformation. S. Pierre Damien.* La discipline de l'Eglise & les mœurs, commencerent à se relever sur la fin de l'onziéme siecle, par le zéle de saint Pierre Damien, soûtenu par les Papes Leon IX. Alexandre II. Gregoire VII. & Urbain II. Pierre avoit été élevé entre les Moines noirs de Cluny, qui avoient rappelé la vie monastique à un état approchant de son ancienne pureté, & les Moines blancs de Cisteaux, qui

vinrent au commencement du douziéme siécle, la ramenerent encore à une plus grande perfection. Pierre & les Saints Papes qui entrerent dans le même esprit, firent vigoureusement la guerre aux deux vices qui régnoient le plus dans le Clergé ; l'incontinence & la simonie : & pour redresser cet ordre, ils rétablirent la vie commune des Chanoines ; que par cette raison l'on nomma Chanoines reguliers, pour les distinguer de ceux qui demeurerent dans l'ancien relâchement. La vie des Chanoines reguliers étoit peu differente de celles des Moines : la distinction consistoit en ce que ceux-ci étoient tous Clercs, destinez au service des Eglises, aussi en tiroit-on la plûpart des Pasteurs & des Prelats. Ainsi ce rétablissement de la pieté & de la pratique des vertus chrétiennes ne regardoit guére que les Moines & les Clercs : & en

effet, c'étoit ceux qu'il importoit le plus de reformer.

Saint Pierre Damien & la plûpart des Saints de ce tems-là, joignirent aux vertus interieures des mortifications exterieures, dont la délicatesse de nos mœurs a peine à s'accommoder. Mais il est à croire, que Dieu leur inspira cette conduite, pour le besoin de leur siécle. Ils avoient à faire à une nation si perverse & si rebelle, qu'il étoit nécessaire de les fraper par des objets fort sensibles. Les raisonnemens & les exhortations étoient foibles, sur des hommes ignorans & brutaux, acoûtumez au sang & au pillage. Ils n'auroient même compté pour rien des austeritez mediocres, eux qui étoient nourris dans les fatigues de la guerre, & qui portoient toujours le harnois. Mais quand ils voyoient un S. Boniface disciple de saint Romuald aller nuds pieds dans les païs

les plus froids : un ſaint Dominique Loricat ſe mettre tout en ſang en ſe donnant la diſcipline : ils comprenoient que ces Saints aimoient Dieu & déteſtoient le peché. Ils n'auroient compté pour rien l'oraiſon mentale, mais ils voyôient bien que l'on prioit quand on recitoit des Pſeaumes. Ils voyoient que ces Saints aimoient leur prochain, puis qu'ils faiſoient penitence pour les autres, ſe chargeant volontairement des peines canoniques, que les pecheurs n'avoient pas la force ou le tems d'aquiter. Car on reïteroit alors les penitences : & quoi que l'on en eût abregé le tems, & que l'homicide, par exemple, ne fût plus qu'à ſept années ; un homme qui en avoit commis trente, & autant d'adulteres & de parjures, étoit chargé de penitences pour pluſieurs ſiecles : & de-là viennent ces Indulgences de tant d'années,

que l'on trouve en quelques bulles. Les pecheurs touchez de tout cét exterieur devenoient plus dociles, ils écoutoient ces Prêtres & ces Moines dont ils admiroient la vie, & plusieurs se convertissoient.

Au reste, les longues psalmodies, les flagellations, l'usage des chaînes de fer, & les autres moyens de mortifier la chair; n'étoient pas des inventions nouvelles. Theodoret nous en fait voir un grand nombre d'exemples dans son histoire religieuse: & saint Simeon Stylite suffit tout seul, pour autoriser les austeritez les plus étonnantes. La regle de saint Colomban, qui vivoit sur la fin du sixiéme siecle, punit la pluspart des fautes des Moines par un certain nombre de coups de foüet : & elle abrege ou alonge la psalmodie suivant l'inégalité des nuits, tres-grande en ces païs-cy, où vivoit ce Saint, & encore plus grande en

Irlande d'où il étoit venu : ensorte qu'il y avoit des nuits d'hyver, où l'on recitoit la moitié du Psautier. On voit ensuite plusieurs Saints qui se donnoient des disciplines volontaires : & plusieurs qui avoient la devotion de reciter tout le Psautier chaque jour. Les disciplines furent poussées à l'excez, par les heretiques, que l'on nomma Flagellans ; & qui parurent en Italie dans le treiziéme siecle. Car ils faisoient consister la principale devotion, à se foüetter en public. *v Anal. Ec l. 1260.*

L'affection pour la longue psalmodie, semble avoir amené la multiplication des offices, introduite dans le tems dont je parle icy. Car ce furent les Moines de Cluny, qui établirent l'office des morts : & du tems de Pierre Damien commença le petit office de la Vierge, qui depuis est devenu la priere la plus commune des Laïques qui savent lire. Le *P. Dam. lib. 6. epist. 32.*

Rosaire ou Chapelet a été introduit en faveur des ignorans. Dés les premiers tems on trouve des solitaires, qui avoient la devotion de faire tous les jours un grand nombre d'oraisons par compte : comme un saint Paul Egyptien, qui en faisoit trois cens ; & pour n'en point oublier, portoit sur lui trois cens petites pieces qu'il separoit à mesure. On se servit depuis de grains enfilez ; & les Orientaux en ont pour prier aussi-bien que nous. On ordonnoit aux Religieux qui ne savoient pas lire, comme aux Chevaliers du temple, & aux freres Converts de Cisteaux, de reciter un certain nombre de *Pater* pour chacune des heures de l'office. Enfin, saint Dominique institua le Rosaire composé de cent cinquante *Ave*, pour servir comme de Psautier aux ignorans : & de-là est venu le chapelet ou couronne de la sainte Vierge.

Pallad. hist. Lausf. c. 23. Sozom. 9. hist. c. 29.

Reg. Temp. art. 2.

Les

Les Croiſades, qui commencerent auſſi dans l'onziéme ſiécle, furent ſans doute de ſaintes entrepriſes : & elles étoient nécceſſaires pour arrêter le progrés des infidelles. Elles ſervirent à en garentir l'Italie, qu'il pilloient impunément ; à les chaſſer de Sicile, & enfin d'Eſpagne. Mais au reſte elles furent mal conduites, & malheureuſes : & le plus grand mal qu'elles produiſirent, fut le relâchement de la diſcipline. Juſques-là les pénitences canoniques avoient ſubſiſté ; & on n'accordoit l'Indulgence, que rarement, & pour peu de tems. Alors commença l'indulgence pleniere, pour toutes les peines que chacun pouvoit avoir meritées, pourveu qu'il fit le voyage de la terre ſainte. LII. *Croiſades.*

On pretendoit toutefois que la Croiſade fut une commutation de peine, plutôt qu'une ſimple Indulgence. Les peleri-

nages aux lieux célébres de devotion, comme à Rome, à Tours à Compostelle, & sur tout à Jerusalem; étoient depuis long tems comptez entre les pénitences. Dés le neuviéme siécle on se pleignoit des abus qui s'y glissoient; & un peu devant, on voit des loix, pour reprimer les vagabons, qui sous prétexte de pénitence, couroient par les païs, nuds & chargez de fer, faisant horreur à tout le monde. Ainsi on s'éloignoit peu à peu de l'ancienne pratique, qui étoit comme j'ai marqué; d'enfermer les penitens. Toutefois le peril des distractions & des rechûtes étoit moindre pour les pelerins qui voyageoient seuls, ou en compagnie d'autres pelerins bien choisis.

Conc. cabil. II. an. 813. Capitul. Aquisgran. ar. 787. cap. 73.

Mais la Croisade où ils marchoient à grandes troupes & souvent en corps d'armée, n'étoit pas un remede bien propre à corriger des pecheurs.

L'esprit de componction ne subsistoit guére avec une si grande dissipation. On cherche volontiers dans un long voyage, à adoucir l'ennui de la marche par des discours plaisans, & les moins sages sont ceux qui parlent le plus. On est fort occupé du soin de la subsistance & des logemens, & des diverses avantures qui surviennent ; on se laisse aller aisément à trop manger ou trop dormir, pour se remettre de quelque fatigue extraordinaire. La vie ne peut être reglée n'y uniforme. Ajoûtez - les mœurs differentes de tant de païs, qu'il falloit traverser pour aller à la terre sainte. Les occasions de querelles par la diversité des humeurs, des coûtumes, des langues : les occasions de débauches dans les païs abondans, & dans le commerce avec des peuples fort corrompus. Aussi il est certain par les histoires, que les ar-

mées des Croiſez étoient non ſeulement comme les autres armées, mais encore pire : que toutes ſortes de vices y régnoient ; & ceux que les pelerins avoient apportez de leur païs, & ceux qu'ils avoient pris dans les païs étrangers. Enfin, ſi ces voyages ſervirent à punir quelques pechez, ce fut beaucoup moins les pechez des Chrétiens Latins, que des Infidéles & des Chrétiens ſchiſmatiques pour qui ils furent de terribles fleaux de Dieu.

Pour les Croiſez, le pelerinage étoit plutôt un plaiſir qu'une pénitence. Ils avoient quelque peine à la verité à quiter pour long tems leurs familles & leurs païs, ils faiſoient de la dépenſe. Mais au reſte, il étoit bien doux à cette nobleſſe, qui ne ſavoit que nhaſser & ſe battre ; de voir changer en un voyage de guerre, les pénitences laborieuſes, qui conſiſtoient eu jeûnes, en

prieres ; & sur tout, en ces tems là, & s'astenir de l'usage des armes & des chevaux. La fatigue étoit peu de chose, pour des gens accoûtumez à être en campagne : & elle étoit adoucie, par le plaisir de changer de lieux & d'objets.

On trouva moyen de faire gagner aussi l'Indulgence à ceux qui ne faisoient pas le voyage, pourvû qu'ils donnassent des aumônes pour subvenir aux frais de la guerre sainte. Il n'y eût personne qui ne pût racheter ses pechez, sans observer les anciennes penitences ; car pour les pauvres, qui ne pouvoient faire d'aumônes, on se contenta de quelques jeûnes, de quelques prieres, ou de quelques pelerinages plus faciles. Ainsi les satisfactions devinrent arbitraires, les Canons penitentiaux, n'étant plus pratiquez, furent bien-tôt oubliez ; & la confession devint la plus grande difficulté de la penitence.

Entre les Croisez il y avoit toûjours des Evêques, des Prêtres & des Moines en grand nombre. Quelques-uns étoient poussez d'un véritable zéle, plusieurs y alloient par libertinage. Ils se croyoient permis de porter les armes, & même de s'en servir contre les Infidelles. On peut juger quel relâchement dans la discipline produisit cette licence, jointe à l'ignorance qui régnoit dépuis si long-tems. Les Papes mêmes les mieux intentionnez, étoient obligez de tolerer une partie de ces maux. Il falloit dissimuler les desordres particuliers, pour faire réüssir le gros de l'entreprise: il falloit avoir de grands égards pour les Chefs, tant qu'ils soûtenoient avec succés les affaires de la Religion, quoi qu'ils la deshonorassent par leurs crimes.

LIII. *Multitude de Docteurs.*

Cependant les études se rétablissoient; mais on y mêloit

trop de ſubtilitez de la dialectique & de la métaphiſique, empruntées des Arabes. La rareté des livres anciens, & la difficulté de les entendre, à cauſe du changement de la langue & des mœurs, invitoit à s'appliquer davantage au raiſonnement, & à la lecture des auteurs modernes. Ainſi la ſcholaſtique l'emportoit ſur la poſitive, on liſoit plus le Maître des Sentences ou Gratien, que les Péres; on cherchoit plus dans l'Ecriture les ſens figurez que le literal.

Ce n'étoit plus les Evêques ſeuls qui enſeignoient: au contraire la plûpart, depuis le douziéme ſiécle, s'appliquoient peu à la prédication & à l'inſtruction de leur Clergé. Ils ſe laiſſoient accabler d'affaires temporelles. Les laïques, principalement les Princes, étant entierement ignorans, ne pouvoient ſe paſſer de leur conſeil. C'étoit des Evêques ou

des Abbez qui étoient les Chanceliers & les Miniſtres d'Etat : ils étoient les juges preſque de tous les affaires. De ſorte que les études, la predication, l'adminiſtration des Sacremens, devinrent le partage des Docteurs dont les univerſitez étoient pleines; particulierement des Religieux mandians, qui vinrent fort à propos au ſecours de l'Egliſe, dans ces ſiecles malheureux.

Mais tous ces Docteurs particuliers n'avoient guére d'autorité, que celle de leur merite perſonnel. Il étoit libre aux étudians de ſuivre tel profeſſeur qu'ils vouloient : & delà vint la diverſité des opinions & des ſectes dans les matiéres dont il eſt permis de diſputer. Car comme il y avoit grand nombre de Docteurs, qui n'étoient point occupez du gouvernement des ames, & qui paſſoient leur vie dans les écoles : ils avoient le loiſir de traiter beaucoup de

questions plus curieuses qu'utiles. Il devint libre aussi aux Laïques de suivre les Predicateurs qu'ils goûtoient le plus, & de se choisir des Confesseurs, autres que leurs Pasteurs. Ainsi dans une si grande multitude de Prêtres, les mauvais Chrêtiens n'ont pas manqué d'en trouver de trop faciles, à donner l'absolution : & ceux qui ont voulu se tromper ou tromper les autres, n'ont pas laissé, sans se convertir, de frequenter les Eglises, & de s'approcher des Sacremens.

Le gros même des Docteurs a cedé au torrent de la corruption des peuples, & l'on a laissé passer en maxime plusieurs relâchemens considerables. Enfin, il s'est trouvé des Casuistes, qui ont fondé leur morale plutôt sur le raisonnement humain que sur l'Ecriture & la tradition. Comme si Jesus-Christ ne nous avoit pas enseigné toute verité, aussi bien

pour les mœurs que pour la foy : comme ſi nous en étions encore à chercher avec les anciens philoſophes.

LIV. *Succeſſion de ſaine doctrine & des bons exemples dans tous les tems.*

Mais de quelque maniere que l'Egliſe ait été gouvernée dans les ſiecles differens, ſoit par les Evêques immediatement, ſoit par des Prêtres commis par eux, ou envoyez par les Papes : par des ſeculiers ou par des reguliers : par les Paſteurs ordinaires, ou par des Miſſionnaires étrangers : ç'a toûjours été la même Religion & le même corps de doctrine. La foy a toûjours été tres-pure, & les grands principes de la morale ſont toûjours demeurez fermes. Il a toûjours été conſtant qu'il faloit obſerver la Loy de Dieu expliquée ſuivant la tradition & l'autorité des anciens : & ſe propoſer pour modéles les Saints que l'Egliſe honore publiquement.

Dieu a même ſuſcité de tems en tems des hommes extraor-

dinaires, pour maintenir la saine doctrine, & reveiller la pieté. Qu'y a-t'il de comparable à saint Bernard? N'a-t'il pas rassemblé en sa personne le zéle des Prophetes, soûtenu des miracles éclatans; la science & l'éloquence des plus grands Docteurs de l'Eglise; & la mortification des plus parfaits solitaires? On doit beaucoup sans doute à Innocent III. & aux autres grands & savans Papes de ces tems-là: au Maître des Sentences, à saint Thomas, & aux autres qui ont reduit la Theologie en methode. Saint François a donné un exemple sensible de l'Evangile pratiqué au pied de la lettre, d'une humilité & d'une mortification digne des tems apostoliques. Et ainsi de siecle en siecle, & de generation en generation; Dieu a conservé dans son Eglise, la tradition, non seulement de la doctrine, mais encore de la pratique des vertus.

Il eſt donc vray que Jeſus-Chriſt eſt aujourd'hui auſſi bien qu'hier, & qu'il ſera le même dans tous les ſiecles. En vain, dépuis long-tems, les mauvais Chrêtiens s'éforcent de rendre inutile le reſpect que l'on a toûjours conſervé pour l'antiquité, & pour les exemples des Saints, en ſuppoſant que dans les premiers ſiecles du Chriſtianiſme, les hommes fuſſent d'une autre nature ; que les corps fuſſent plus robuſtes pour ſouffrir le jeûne & les autres auſteritez, les eſprits plus dociles, toutes les vertus plus aiſées. Si nous leur diſons que ſaint Pierre & ſaint Paul vivoient dans la pauvreté & le travail : ils répondnt, c'étoient des Apôtres. Saint Antoine & ſaint Martin ont fait de grandes penitences : c'étoient des Saints. Saint Auguſtin faiſoit vivre les Clercs en commun, & vivoit lui-méme fort ſimplement, tout Evêque qu'il étoit:

cela étoit bon en ces tems-là. Vous diriez que ces mots de sainteté, d'antiquité, de primitive Eglise, soient des exceptions legitimes pour se défendre des pratiques de la penitence; de l'étude continuelle de la Loy de Dieu, de l'éloignement des plaisirs & des vanitez du siecle, du desinteressement, & de la vie exemplaire que doit mener le Clergé. On s'imagine répondre à tout, en distinguant les tems.

Il est vray que l'Eglise tolere quelquefois des abus trop enracinez, attendant la conjonctúre favorable pour les retrancher: & qu'elle a quelquefois accordé à la dureté du cœur des adoucissemens de l'ancienne discipline. Comme d'avoir avancé l'heure du repas aux jours de jeûne, & permis la collation: d'avoir laissé les penitences à la discretion des Confesseurs, & accordé frequemment des Indulgences: LV. *Quels abus tolerez & comment.*

d'avoir mitigé plusieurs régles monastiques. On a crû que des Religieux moins parfaits que la régle ne desire, le seroient toûjours plus que s'ils demeuroient dans le siecle, & qu'il valoit mieux adoucir le Carême, que le laisser abolir. Mais il ne faut pas prendre droit par ces condescendances, pour nous imaginer que le chemin du Ciel soit devenu plus facile, que nous soyons plus heureux que nos ancestres, ni que les Evêques & les Papes des derniers tems, ayent crû être plus sages que n'étoient leurs predecesseurs.

Il ne faut que lire les Constitutions ou les Canons qui ont autorisé quelque relâchement, pour voir que l'Eglise ne la jamais fait qu'à regret. Il y a même plusieurs de ces relâchemens qui ne se sont introduits que par l'usage : & cependant l'Eglise a conservé soigneusement certaines pratiques qui

ſon ſouvenir de l'antiquité. Comme de chanter None ou Vêpres avant le repas des jours de jeûne, & comme toutes les formules des ordinations, & des autres actions publiques ; qui ſont comme autant de proteſtations ſouvent reïterées, pour empêcher que l'on ne pretende preſcrire contre les anciennes régles.

Il y a des abus que l'Egliſe a toûjours condamnez. Comme ces ſpectacles abſurdes, que l'on avoit eu la temerité d'introduire juſques dans les Egliſes, & qui furent défendus au Concile de Bâle. Comme les réjoüiſſances profanes aux Fêtes, dont nous voyons les reſtes à la ſaint Martin, aux Rois, & aux Fêtes de Patron dans les villages : & les débauches du carnaval, qui ne peuvent avoir eu autre principe, que le regret d'entrer dans le Carême. Les Apôtres & leurs Diſciples auroient-ils pû croire,

Conc. baſil. ſeſſ. 21. c. 11. v. Syn. Vigorn. an. 12. 40. c. 4.

que cette ſainte preparation à la Pâque, ſeroit quelque jour un pretexte de diſſolution ?

Les Saints & les vrais Chrêtiens ſe ſont toûjours élevez contre ces abus. On ſait avec quelle vigueur ſaint Charles les a reprimez, & combien il a travaillé pour ramener l'eſprit de l'antiquité, juſques dans les moindres parties de la religion. Le Concile de Trente, & ceux qui ont été tenus pour le faire executer dans les Provinces, ne reſpirent autre choſe : & tant de reforme des Ordres religieux que l'on a vuës depuis un ſiecle, n'ont autre but que de ſe conformer à leur premiere inſtitution. Sainte Thereſe ne pouvoit ſouffrir, que ſous pretexte de diſcretion, on arrêtât la ferveur de ceux qui vouloient imiter les Saints des premiers ſiecles. Elle ſe plaignoit que ces diſcretions perdoient le monde : & ſoûtenoit que de ſon tems, c'eſt à dire

presque du nôtre, l'on étoit capable des vertus de la primitive Eglise. C'est à cette occasion qu'elle raporte la vie de saint Pierre d'Alcantara, dont elle étoit témoin oculaire.

LVI. *Usage de cét écrit.*

Suivant de si grandes autoritez, j'ay crû qu'il étoit bon de representer à tout le monde, qu'elles ont été & qu'elles doivent être les mœurs des Chrêtiens. Je n'ay rien dit icy qui ne soit familier aux gens de lettres, & tiré des livres qu'ils ont entre les mains : ils verront même que j'en ay beaucoup obmis. Mais il y a plusieurs de ces faits, qui ne sont pas assez connus du commun des fidéles, & qui les peuvent édifier. Ils verront qu'il ne faut pas reduire la Religion Chrêtienne à de simples pratiques, & à si peu de pratiques que plusieurs croyent. Faire quelque petite priere le soir ou le matin : assister le Dimanche à une Messe basse : ne distin-

gue le Carême que par la difference des viandes, & s'en dispenser sur de legers pretextes. Ne s'approcher des Sacremens que rarement & avec si peu d'affection, que les fêtes les plus solennelles deviennent des jours fâcheux & pénibles. Vivre au reste autant occupez des affaires ou des plaisirs sensibles, que des Payens pourroient l'être. Ce ne sont pas là les Chrétiens que j'ai tâché de dépeindre.

Peut-être aussi que quelques-uns de ceux qui se sont séparez de nous sous pretexte de reformation, verront icy que leur schisme est mal fondé: que la primitive Eglise n'étoit pas telle qu'ils se l'imaginent, & que nos maximes sont autres que l'on ne leur fait entendre.

Enfin, j'espere que la vuë de ces mœurs si saintes, pourra faire quelque impression sur ceux qui sont assez aveuglez

pour confondre la vraye Religion avec les fausses, que l'erreur ou la mauvaise politique a introduites. Si quelqu'un d'eux fait reflexion sur les grands changemens que l'Evangile a raportez dans les mœurs de toutes les nations, & sur la difference qu'il y a toujours euë entre les vrais Ghrétiens & les infidelles : il verra que le Christianisme a des fondemens plus solides qu'il ne pensoit, & qu'il faut croire qu'il s'est établi par de grands miracles, puisqu'il seroit encore plus incroyable qu'un tel changement fut arrivé sans miracles. Ces miracles avoient fait une si forte impression, que l'on ne s'est avisé que bien tard de les revoquer en doute. Pour parler de ce que nous connoissons distinctement, il n'y a guére plus de deux cens ans que quelques Italiens, gens d'esprit, mais tres-ignorans de la Religion, étant choquez

de plusieurs abus qu'ils avoient devant les yeux ont introduit ce libertinage. Charmez de la beauté des anciens auteurs Grecs & Latins, & de ce qu'ils y apprenoient de la politique de ces peuples, & de leur maniere de vivre, ils ne pouvoient rien goûter hors de là : d'autant plus que les maximes de ces anciens s'accordoient mieux que les nôtres avec la corruption du cœur humain, & les mœurs du commun des hommes.

Les nouvelles heresies ont augmenté ce mal. Les disputes sur les fondemens de la Religion, ont ébranlé ou détruit la foy en plusieurs, qui n'ont pas laissé de continuer par divers motifs temporels à professer exterieurement la Religion Catholique : & chez les heretiques : le nombre a été bien plus grand de ceux qui n'étant plus arrêtez par aucune autorité, ont poussé jusques au bout

les consequences de leurs mauvais principes, & en sont venns à ne savoir que croire, & à regarder la Religion comme une partie de la politique. Cette malheureuse doctrine s'est aisément étenduë. Les jeunes gens ayant oüi leurs peres ou ceux qui leur paroissoient gens d'esprit, faire quelque méchante raillerie sur la Religion, ou même leur dire serieusement qu'elle étoit sans fondement, s'en sont tenus là, sans approfondir davantage, trouvant ces maximes plus conformes à leurs passions. La vanité y trouve son compte; on croit par-là se distinguer du vulguaire ignorant, & être plus fin que les bonnes gens du tems passé: & la paresse trouve aussi bien commode de demeurer dans le doute, ou decider au haèard, sans se donner la peine d'examiner. Mais que l'on dise ce que l'on voudra, les faits que j'ai posez demeureront

toujours conſtans : & il ſera toujours vrai, comme dit ſi ſouvent Origene contre Celſe, que Jeſus-Chriſt a reformé le monde & l'a rempli de vertus inconnuës juſques alors.

LVII. *Concluſion.* Voilà ce que j'avois à dire touchant les mœurs des Iſraëlites & des Chrétiens voilà l'exterieur de la vie des Fideles de l'ancien & du nouveau Teſtament. Dans le premier diſcours on peut voir ce me ſemble le meilleur uſage des biens temporels, & la maniere la plus raiſonnable de paſſer la vie que nous menons ſur la terre. Dans le ſecond diſcours j'ai voulu montrer qu'elle eſt la vie de ceux dont la converſation eſt dans le Ciel, & qui, bien qu'ils ſoient encore dans la chair, ne vivent que ſelon l'eſprit: cette vie toute ſpirituelle & toute ſurnaturelle qui eſt l'effet propre de la grace de Jeſus-Chriſt. Je m'eſtimerois bienheureux, ſi à l'occaſion de cet

écrit, quelqu'un prenoit une idée veritable de la vie raiſonnable & Chrétienne, & s'apliquoit ſerieuſement à la pratiquer : je me conſolerois aiſément des divers jugemens que l'on en peut faire, & des fautes que l'on y peut remarquer.

FIN.

